Conseil du 18e arrondissement
Séance du lundi 25 novembre 2019

MAIRIE 9
AFFAIRES GENERALES 9
CULTURE 12
VIE ASSOCIATIVE ET CITOYENNE 15
FAMILLE ET PETITE ENFANCE 16
AFFAIRES SCOLAIRES 17
CAISSES DES ECOLES 25
LOGEMENT ET URBANISME 26
LOGEMENT SOCIAL 43
VOIRIE ET DEPLACEMENTS 45
PROPRETE ET GESTION DES DECHETS 45
ESPACES VERTS ET NATURE EN VILLE 46
COMMERCES & DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE 47
ECONOMIE SOCIALE & SOLIDARITE ET ECONOMIE CIRCULAIRE 49
POLITIQUE DE LA VILLE 50
AFFAIRES SOCIALES 54
JEUNESSE 57
QUESTIONS ORALES 57
VŒUX 58

Conformément à la convocation qui leur a été adressée personnellement par M. le Maire du 18e arrondissement le 19 novembre 2019, les membres du Conseil se sont réunis le lundi 25 novembre 2019 en la salle des mariages du XVIIIe arrondissement, sous la présidence de M. le Maire.

Publication de la convocation et de l'ordre du jour a été faite, à ladite date, sur le panneau de la Mairie du 18e prévu à cet effet.

Étaient présents :

Maya AKKARI, Frédéric BADINA-SERPETTE, Catherine BELEM, Félix BEPPO, Pierre-Yves BOURNAZEL, Claudine BOUYGUES, Gérald BRIANT, Galla BRIDIER, Jean-Bernard BROS, Ian BROSSAT, Philippe DARRIULAT, Jean-Philippe DAVIAUD, Martine DEBONNEUIL, Dominique DEMANGEL, Philippe DURAND, Afaf GABELOTAUD, Mario GONZALEZ, Didier GUILLOT, Christian HONORÉ, Pascal JULIEN, Éric LEJOINDRE, Pierre LISCIA, Loïc LORENZINI, Douchka MARKOVIC, Sandrine MEES, Gilles MENEDE, Nadine MEZENCE, Michel NERYRENEUF, Danièle PREMEL, Sarah PROUST, Laurent QUEINNEC, Carine ROLLAND, Poyraz SAHIN, Hugo TOUZET, Violaine TRAJAN, Daniel VAILLANT.

Etaient absents et avaient donné pouvoir :

Élisabeth BOYER à Christian HONORÉ
Cédric DAWNY à Jean-Philippe DAVIAUD
Michel LANGLOIS à Pierre-Yves BOURNAZEL
Valérie MOUZANUIK à Martine DEBONNEUIL
Philippe DARRIULAT (départ anticipé) à Carine ROLLAND
Sandrine MEES (départ anticipé) à Douchka MARKOVIC

Etaient absents :

Élisabeth BOYER
Évelyne DAMS
Cédric DAWNY
Myriam EL KHOMRI
Michel LANGLOIS
Catherine LASSURE
Fadila MEHAL
Caroline NEYRON
Valérie MOUZANUIK

Eric LEJOINDRE : Bonjour à tous. J'ai reçu les pouvoirs de :

- Cédric DAWNY à Jean-Philippe DAVIAUD,
- Sandrine MEES à Douchka MARKOVIC,
- Michel LANGLOIS à Pierre-Yves BOURNAZEL,
- Elisabeth BOYER à Christian HONORE,
- Valérie MOUZANUIK à Martine DEBONNEUIL.

Comme toujours, bien sûr, n'hésitez pas à faire passer les pouvoirs supplémentaires à l'administration.

Je vous propose que nous désignions secrétaire de séance Maya AKKARI. Pas d'objection, j'imagine ? Je vous en remercie.

Si les personnes qui ne sont pas élues pouvaient rejoindre les rangs du public et que chacun puisse s'asseoir, ce serait plus agréable.

Annonce que Poyraz SAHIN quitte le groupe EELV et siège en indépendant

Eric LEJOINDRE : Avant que nous commencions avec l'ordre du jour du Conseil, je voulais informer le Conseil que j'ai été informé par Poyraz SAHIN qu'il quittait le groupe Europe Ecologie Les Verts et qu'il souhaitait siéger en tant qu'indépendant. Je vous l'annonce.

Hommage à Christelle LEVAY

Eric LEJOINDRE : Je voulais surtout que nous évoquions avant de commencer ce conseil une personnalité – puisque je pense que c'est le mot qui convient – une personnalité haute en couleur de notre Arrondissement qui est décédée il y a quelques jours à 50 ans. Evidemment, je pense à Christelle LEVAY. Tout le monde connaît son prénom. Je pense qu'on est assez peu nombreux à connaître son nom. Elle était bien connue de tous les habitants du quartier Jules Joffrin. Elle se surnommait d'elle-même la Zézette du 18. Elle était parfois drôle, parfois généreuse, souvent généreuse d'ailleurs, toujours spontanée, parfois même à ce point spontanée qu'elle en devenait ingérable et je veux évoquer le rapport à la fois bienveillant et compliqué que pouvaient avoir les agents de la Mairie avec Christelle dont ils ont toujours reconnu qu'elle était attachante même si elle pouvait être un peu parfois compliquée.

Elle est donc décédée ce 17 novembre au matin, chacun le savait, elle avait des difficultés, des soucis de santé importants comme d'ailleurs un bon nombre de personnes qui, comme elle, ont passé tant de temps à la rue. C'était sûrement l'une des personnalités les mieux connues des maraudes du 18ème, de toutes les maraudes d'ailleurs, que ce soit les maraudes associatives, que ce soit bien sûr celles des services. Je veux vraiment saluer le rôle qu'a pu jouer l'association Robin des bois mais aussi Emmaüs solidarité, l'ADSF est à ses côtés, l'EMPP aussi qui a souvent eu à travailler sur la situation de Christelle qui allait beaucoup à sa rencontre.

Je veux saluer aussi la bienveillance avec laquelle les responsables de la paroisse, les commerçants, les riverains, les agents de la ville avaient noué des liens avec elle. Je crois que la volonté, complètement spontanée, des hommages qui ont été rendus à Christelle devant les grilles de la Mairie qui n'ont absolument pas été organisés, qui ont été spontanés de la part des riverains, témoignent de ce lien complexe mais important qu'elle avait su nouer avec les riverains. Mes services sont en contact avec l'association les morts de la rue qui travaillent sur la question des inhumations de Christelle et je pense que la paroisse aura aussi l'occasion d'organiser des choses.

Je ne voulais pas commencer ce Conseil sans avoir un mot pour Christelle qui nous a quittés et qui, de façon parfois un petit peu compliquée, était une des personnalités à sa façon de la vie de notre Arrondissement. Je vous propose que nous respections une minute de silence pour sa mémoire.

Minute de silence.

Eric LEJOINDRE : Je vous remercie. Gérald BRIANT voulait rajouter quelques mots.

Gérald BRIANT : Juste pour dire que vous avez bien dit les choses avec simplicité, avec générosité. Ce que je voulais juste dire c'était que, évidemment, c'est une forme aussi d'échec pour nous parce que, on pense qu'on peut y arriver, puis au final on n'y est pas arrivé. On a fait beaucoup mais, au final, voilà, ce qui s'est passé s'est passé. Elle a connu les centres d'hébergement.

Ce qui me fait dire que là, ce soir, dans les délibérations, il y a des délibérations qui concernent les centres d'hébergement, donc de toute façon, on ne lâche pas l'affaire. Mais ce qu'il faut aussi se dire sur, tous ceux qui sont sur tous les publics à la rue, il faut avoir cette chose en tête, que j'ai apprise quand j'ai commencé dans cette fonction-là, c'est que, plus les choses sont plus en amont, plus elles sont faciles à régler, plus les choses durent et quand on vit dans la rue, tout est beaucoup plus compliqué, tout est beaucoup plus dur, beaucoup plus difficile. Il y a des fois, on peut. Là on a fait des choses, au final ça n'a pas suffi, ça n'a pas pu la sortir de la rue.

Voilà, c'est juste pour avoir ça en tête et je suis satisfait qu'on commence avec une minute de silence sur cette personnalité. Je trouve que c'est important. Merci.

Pierre-Yves BOURNAZEL : M. le Maire, merci d'avoir prononcé ces mots, ils sont importants. Nous la connaissions, évidemment, elle nous parlait, elle nous interpellait comme citoyen du quartier et comme habitant régulièrement. Elle est effectivement joyeuse. Elle était pétillante, elle était drôle. Elle n'était jamais agressive même si parfois évidemment, l'alcool aidant, elle pouvait être brusque mais elle avait un vrai fond de gentillesse. Ce qui doit nous interpeller, c'est que c'était une femme qui avait une vie, une vie personnelle et professionnelle et qui a progressivement chuté et, comme vous l'avez dit Gerald BRIANT, si on ne prend pas les situations très tôt, c'est de plus en plus compliqué et c'était très compliqué parce que vous vous en êtes occupé mais combien de fois je lui ai dit, venez me voir à la permanence, rentrez, je vous amène, discutons, on va regarder… en fait, elle voulait discuter mais elle ne voulait pas venir ; c'est très, très compliqué.

Je pense que c'est à l'honneur des habitants de ce quartier de lui avoir rendu hommage. C'est à votre honneur M. le Maire de lui rendre hommage et c'est à notre honneur collectif de lui rendre hommage parce que c'était une belle personne et ça nous a rendus tous très tristes. La nouvelle a été très brutale je crois ; de la croiser tous les jours, c'est sûr que, on s'habitue à la personne.

Communication par Nadine MEZENCE sur la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes.

Nadine MEZENCE : Aujourd'hui, 25 novembre, c'est la journée de lutte internationale contre les violences faites aux femmes. Je tiens à rappeler l'engagement de la Mairie du 18ème pour lutter contre ces violences.

Chaque année depuis 15 ans, la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes nous force à regarder le monde à travers les yeux d'une femme. Impossible de

ne pas ressentir ce sentiment d'effroi, d'insécurité face à des chiffres intolérables et pourtant toujours d'actualité : 136 féminicides depuis janvier 2019.

Depuis le début de mon mandat en tant qu'adjointe au Maire du 18ème étant en charge de l'égalité femme-homme, des droits humains et de l'intégration, je m'attache à mettre en avant la place des femmes dans notre société, particulièrement dans le 18ème. C'est dans cet esprit que nous organisons chaque année des actions de sensibilisation, d'information ou de formation à destination des habitantes, habitants du 18ème mais aussi des travailleurs sociaux, des professionnels de la santé ou encore des acteurs jeunesse. Les actions contribuent à mettre en lumière les violences intolérables que subissent les femmes de par le monde mais aussi en France.

Lors du Conseil d'arrondissement du mois d'octobre, Mme MEHAL avait souhaité avoir des chiffres sur la Mairie du 18ème des employés de la ville qui ont suivi la formation « violence faites aux femmes ». En plus de l'agente d'accueil que nous avons à l'accueil, deux agents de la petite enfance et un à l'état civil ont suivi cette formation.

Eric LEJOINDRE : Merci, Nadine MEZENCE. Merci surtout pour ton engagement qui est celui de l'ensemble de la municipalité sur cette question centrale de l'égalité femme-homme et sur notre capacité à agir aussi à l'échelon local.

Échanges sur la situation à la Porte d'Aubervilliers.

Eric LEJOINDRE : Sur un tout autre sujet, je voulais aussi vous faire part en ce début de conseil et je vous proposerais peut-être par la suite, on est en train de travailler un texte qui pourrait peut-être prendre forme d'un vœu. Je voulais évoquer la situation absolument hallucinante qui est celle aujourd'hui de la porte d'Aubervilliers.

Je ne reviens pas sur les épisodes précédents, sur le terrifiant cafouillage de l'opération de mise à l'abri de jeudi dernier. Simplement pour rappeler que nous avions tout préparé. Nos bus étaient sur place. Nous étions prêts à faire en sorte que les personnes réfugiées de la porte d'Aubervilliers puissent être prises en charge. Le préfet de région avait par ailleurs trouvé un nombre très conséquent de places pour sortir les gens de la rue. Le fait que les différents services de l'Etat, à savoir la préfecture de région et la préfecture de police n'aient pas été capables de se mettre d'accord, n'aient pas été capables d'organiser, pour la 60ème fois, je crois, cette opération est un scandale hallucinant. Depuis 2014, on n'a jamais vu ça, jamais vu l'incapacité de deux services de l'Etat, des plus hauts fonctionnaires quand même de la République française qui, pour des raisons qu'il ne m'appartient pas de commenter mais que vous pouvez imaginer à quel point elles me mettent en colère – c'est assez difficile de me mettre en colère – ont commis ou empêché de réaliser une opération qui est absolument vitale.

Donc, je veux vous le dire, on va sûrement l'écrire et je pense que chacun pourra se rassembler autour de cette écriture. Il n'est pas question que la situation de la porte d'Aubervilliers dure encore longtemps, d'autant moins qu'aujourd'hui, on sait que des solutions existent puisqu'elles étaient prêtes. Il aurait suffi de s'en donner les moyens pour y arriver. Je n'évoque pas les agents de la ville, les agents de la préfecture de région qui ont été mobilisés à 6h du matin et qui se sont retrouvés comme des ronds de flan à devoir remballer leurs bus, remballer leurs places et rentrer chez eux. On est dans une situation absolument déroutante, c'est peu de le dire, et ça m'inquiète énormément.

De la même façon, je suis bien sûr très inquiet de l'évolution de la situation des usagers de drogue sur le secteur. Je suis quand même un tout petit peu surpris que les plus hauts responsables de l'Etat aient pu prononcer des paroles aussi définitives que « ça y est, on a éradiqué la colonie du crack » comme si les choses se faisaient comme ça, comme si ils

étaient surtout complètement aveugles à la réalité du terrain qui consiste à remarquer que cette colonie du crack a été réinstallée immédiatement dans l'allée Valentin-Abeille, dans les conditions que vous pouvez imaginer. Qu'un ministre de la République puisse faire des déclarations aussi lapidaires, aussi éloignées de la réalité du terrain… C'est bien d'être martial, je me réjouis de l'action de l'Etat sur la porte de La Chapelle puisque ça fait longtemps que je l'attendais, mais enfin, aller dire des choses aussi absurdes que, en une opération, déclarer l'éradication de la colonie du crack sur laquelle on travaille depuis je ne sais pas combien de temps, c'est un tout petit peu décalé de la réalité. Même si je ne la vis pas, je partage l'exaspération des habitants de la porte d'Aubervilliers, j'étais à leurs côtés la semaine dernière, je ne partage pas les instrumentalisations politiques, tout ça c'est la vie politique, mais je partage en tout cas cette exaspération. Je souhaite, et je pense que nous pourrons nous rassembler sur un texte qui demandera tout simplement que soit réalisé, ce qui est la moindre des choses, c'est-à-dire une opération de mise à l'abri imminente des personnes réfugiées à la rue de la porte d'Aubervilliers. Puis, pour continuer à avancer dans le cadre du Plan crack sans laisser croire que le problème du crack est réglé. Oui, je veux saluer l'engagement de la préfecture de police, de la préfecture de région, de l'ARS de la Ville. La colonie du crack n'existe plus. Je crois qu'on va se donner les moyens ce coup-ci de faire en sorte qu'elle ne réapparaisse pas à cet endroit, mais ne mélangeons pas les sujets. La colline du crack n'existe plus, la situation des usagers du crack dans le nord-est parisien n'a pas évolué d'un pouce et c'est bien normal. Ce n'est pas comme ça que les choses se font. Ce serait tellement simple et on serait tellement heureux que ça soit aussi simple.

En tout cas, je voulais vous le dire puisque je suis très inquiet de l'évolution de cette situation. Je suis très inquiet de voir que repousser des problèmes semble pour certains être des solutions à ces mêmes problèmes. Je suis très inquiet de voir qu'il est possible dans cette République qu'on empêche, pour des raisons que je ne commenterai pas ici, des opérations de mise à l'abri parce que ça ne convient pas à tel ou tel. Ce n'est pas comme ça que les choses doivent fonctionner. Ça n'a jamais fonctionné comme ça et je crois qu'on est de l'ordre de la faute et que cette faute, ce sont les habitants du 18ème, les habitants de la porte d'Aubervilliers et les personnes de la rue qui vont la payer. J'espère qu'ils ne la paieront pas trop longtemps mais je dois dire que je ne vois pas réapparaître à ce stade des dates d'opération de mise à l'abri. Malheureusement, je sais ce que c'est quand on loupe un créneau, après c'est difficile d'en créer un autre. Je dois dire que le fait de ne pas avoir été capable de trouver les quelques policiers qu'il fallait pour réaliser cette opération, le fait de faire venir des bus payés par la Ville en partie, à un endroit pour les faire repartir à vide, c'est du jamais vu, c'est un niveau d'incompétence, d'amateurisme, j'espère que ce n'est pas pire que ça, qui est absolument incroyable. Je voulais vous le dire parce que c'est aussi le rôle du Conseil d'arrondissement de dire ce genre de chose.

Je ne sais pas si d'autres veulent prendre la parole sur ce sujet.

Pierre-Yves BOURNAZEL : M. le Maire, je n'utiliserai pas les mêmes mots mais je partage en tout cas le diagnostic de la situation puisqu'il faut mettre à l'abri ces personnes. C'est ce que je plaide, que j'ai souvent dit en conseil d'arrondissement, en conseil de Paris, à l'assemblée, quelles que soient les majorités, je pense que la dignité de ces personnes, c'est d'être mises à l'abri, d'être protégées, de pouvoir se poser, s'alimenter, de défendre leurs droits et que cette opération aurait dû être menée.

Je n'ai pas les informations. Je n'ai pas été informé de tout cela. Mais vous avez dit que ça a pu déplaire à tel ou tel. Il faut nous en dire plus. Que s'est-il vraiment passé selon vous pour que la situation n'amène pas les décisions qui s'imposent d'intérêt général, c'est-à-dire la mise à l'abri de ces personnes pour leur dignité et puis pour les riverains qui, depuis longtemps ne peuvent plus accepter ce que personne d'autre n'accepte à Paris ?

Je crois que, trouver des solutions pour ces personnes réfugiées, c'est trouver des solutions dans l'intérêt général pour elle-même mais pour toutes les problématiques qui sont liées à notre quartier, notamment de la porte d'Aubervilliers. Je pense qu'avoir des réponses humaines, positives, c'est amener aussi des réponses pour les citoyens et les habitants pour éviter de faire monter une forme de contestation des fondamentaux de notre démocratie, de notre République et moi, dans l'intérêt général toujours, je soutiendrai les démarches qui pourront amener à mettre ces personnes à l'abri.

Je viens de lire le texte en amont, je pense que, effectivement, on pourrait s'enorgueillir d'avoir un texte commun, solide, bétonné qui, dans l'intérêt général vraiment puisse pousser les différents décideurs à prendre les bonnes décisions car cette situation ne peut plus durer. J'ai encore vu ce weekend cette situation, quand on voit l'action des associations qui vont sur place courageusement discuter, trouver des solutions etc. on se dit que s'il y avait eu cette évacuation, si elle avait été faite, ces personnes auraient été mises à l'abri très rapidement, ça devient très urgent. Donc, si je peux modestement soutenir des initiatives communes, je le ferai.

Eric LEJOINDRE : Merci. Gérald BRIANT.

Gérald BRIANT : Je soutiens la proposition faite par le Maire du 18ème. Actuellement, nous ce qu'on sait, parce que naturellement, on n'est pas dans le secret des dieux, ce que nous avons constaté c'est que la préfecture de Police et ses moyens, c'est-à-dire les fonctionnaires étaient absents ce jour-là. Quand on a fait beaucoup de préparations de ce genre, j'en ai fait quelques-unes, notamment de réunions qui se déroulent régulièrement en préfecture de police, donc qu'elle ne soit pas là et qu'elle plante l'initiative, parce que c'est ce qui s'est passé, c'est hallucinant. J'ai rarement vu ça, les mots me manquent parce que c'est plus que surprenant. Ça relève d'une guerre intestine qui est troublante et qui fait que, au final, on n'a plus à faire à des gens qui ont le souci de l'Etat, du souci général, on a un conflit maintenant qui n'est même par larvé d'ailleurs, qui est officiel entre la préfecture de région et la préfecture de police. On a un conflit en plus parce que maintenant, c'est la préfecture de région qui dit : non, on n'a plus les moyens qu'on avait avant, donc on en est là à ce petit jeu auquel on est en train d'assister.

J'entends ce que vous dites M. BOURNAZEL, c'est bien qu'on puisse un peu appeler à la raison et appeler surtout à l'urgence de la situation qui fait que, aujourd'hui, on a besoin d'une intervention rapidement, que l'Etat et ses moyens soient mobilisés.

Ce que je veux dire aussi, c'est que d'une certaine manière, on ne peut pas régler par à coup. C'est-à-dire que si on pense qu'on fait une grande mise à l'abri et ensuite, après c'est fini, ça ne marche pas. Gérard COLLOMB nous avait dit, quand il était ministre de l'Intérieur, qu'il avait fait à la dernière à la porte de La Chapelle avec près de 3 000 personnes en disant : « C'est fini. Il n'y en aura plus après. » Ce n'est pas vrai. Si on ne met pas les moyens pour régler… on peut faire, on a fait, vous connaissez la situation, de ce qu'il est possible de faire.

Pareil pour les usagers de drogue qui sont beaucoup plus compliqués. Quand on est sur les questions de migrants et qu'on passe à la question d'usagers de drogue, ce n'est plus du tout le même public et c'est beaucoup plus compliqué à gérer, mais vraiment très, très compliqué à gérer. Donc, il y a vraiment besoin là en plus, je dirais, de la délicatesse, du suivi et d'être soigneux sur ce qu'on fait parce qu'on est dans l'inventaire, on est individu à individu. On commence à expliquer qu'on va tout régler, qu'on va mettre des gens et des mitraillettes et tout etc. comme on a assisté à quelques scènes et qu'on avait réglé, c'est juste du grand n'importe quoi. Maintenant, ce qu'il faut c'est qu'on écoute les professionnels, les travailleurs sociaux, on se mette autour de la table. Je suis sûr qu'à la préfecture de région, à la préfecture de police il y les compétences qui peuvent être mobilisées et

essayons d'aboutir pour le bien des publics – ça a été dit évidemment – qui sont concernés et aussi pour le bien des habitants qui en ont plus que marre d'assister à ce ping-pong qui est proprement hallucinant.

Eric LEJOINDRE : D'autant plus qu'il concerne deux services de la même strate administrative.

Pascal JULIEN : Je n'ai rien à retirer de ce qu'ont dit le Maire et son adjoint, mais je voudrais compléter en disant que les écologistes sont non seulement scandalisés par ce qui s'est passé là, ça a été dit, mais on est scandalisé par le fait qu'il n'y a toujours pas de réponse construite à l'arrivée des migrants chaque jour et à la question du crack. C'est une réponse au coup par coup. C'est la 60ème et à aucun moment, l'Etat ne travaille à ce qui lui incombe, c'est-à-dire accueillir au fil de l'eau comme on dit, mettre en place des structures efficaces, implantées là où il faut, d'accueil des réfugiés pour éviter de se laisser se constituer des campements indignes, des sous-bidonvilles en quelque sorte dans les interstices et quand ça commence à exploser parce qu'ils sont trop nombreux, qu'ils vont sur le périph, que les habitants en ont marre, que le conseil d'arrondissement n'arrête de râler, alors à ce moment-là, on fait une petite opération, je ne dirais pas opération coup de poing mais ça sert à ça. Puis on attend ! On attend que ça se reconstitue et puis, un mois, deux mois, quatre mois après, le mécontentement remonte de partout ; quand ça pète, eh bien, à ce moment-là, on recommence et on en est arrivé à 60.

Mais qu'est-ce que c'est que cette manière de concevoir les choses ?

L'argent qui a été mis sur ces 60 mises à l'abri aurait été aussi bien investi pour un accueil au fil de l'eau ; aussi bien ! Il y a donc une absence de volonté politique, moi je le dis. Ce n'est pas simplement une incompétence, M. le Maire, que vous avez souligné, c'est une volonté politique de ne pas répondre à cette situation et de laisser les acteurs locaux aux prises avec la misère parce que, évidemment ensuite, c'est le maire, les adjoints, les élus qui se font engueuler. C'est évident. Alors que ce n'est pas nous. On fait, on va au-delà d'ailleurs de ce que disent les textes. On va bien au-delà. La Mairie de Paris dépense beaucoup d'argent, ce qui est scandaleux. Ce n'est pas tant ce qui s'est passé cette fois-ci, c'est le fait que c'est la 60ème et que ça va se répéter.

Pour le crack, même chose. Anne SOUYRIS, là, on peut parler d'une personne compétente, Anne SOUYRIS, adjointe à la Mairie de Paris a mis en place ce Plan crack, mais quand elle fait cela, avec la Maire de Paris, elle va d'ailleurs au-delà en quelque sorte des compétences. C'est aussi à l'Etat de répondre et que fait-il ? Il dit : la problématique du crack a disparu mais pas le crack, pas le crack. Evidemment, on l'a dit implicitement et je vais arrêter là, on déplace le problème. Voilà. On a connu ça dans d'autres temps. Je me souviens, je ne les vois plus à Stalingrad mais on les voyait à La Chapelle, on ne les voit plus à La Chapelle, on les voyait à la porte de La Chapelle. On nous refait ça, alors on va leur faire faire le tour du périph comme ça, on sent qu'on les pousse un peu vers l'est. Franchement, le scandale il est là. Je répète : c'est une volonté politique au bout d'un moment. Ce n'est pas simplement une inconscience ou une incompétence et notamment de mettre les élus locaux en difficulté, peut-être bien d'ailleurs, en ce moment, à des fins électoralistes. C'est honteux.

Eric LEJOINDRE : Merci. Je n'ai rien à rajouter si ce n'est de dire que, non seulement la Ville de Paris y met de l'argent, ce qui est normal pour faire plus que nos compétences mais surtout, beaucoup d'effort et beaucoup d'imagination parce que le pire dans cette situation, je l'ai déjà eu l'occasion de l'évoquer, c'est que sur la question des migrants, des réfugiés, la solution non seulement on la connaît mais on l'a mise en œuvre. On a envoyé aux parlementaires une proposition de loi pour que notre système qui fonctionne, celui qu'on appelle « la bulle » soit reproduit dans au moins cinq à huit endroits en France et si ça avait

été fait, sur la base d'une expérimentation réussie, cohérente qui fonctionnait, si on avait développé ce que nous, nous demandions, un système de centre humanitaire de prise en charge au fil de l'eau sur les différentes routes migratoires, on n'en serait pas là. Comme le disait très bien Pierre-Yves BOURNAZEL, on ne serait pas là non plus dans la façon dont les Français voient l'immigration.

Rentrer dans les vrais sujets qu'on aura l'occasion d'évoquer, notamment à l'initiative de Pascal JULIEN sur un vœu futur qu'on va étudier, on fait beaucoup plus que ce qu'on doit, non seulement en termes de moyens mais surtout, on a travaillé avec Dominique VERSINI à la Ville de Paris, avec Gérald BRIANT ici, avec Anne SOUYRIS et avec Dominique DEMANGEL sur la question du Plan crack. Je dois saluer l'implication très forte de Dominique sur cette question ; l'inspiration vient bien sûr des associations mais elle vient aussi beaucoup du 18ème, ce qui avait été fait à l'époque autour de Daniel VAILLANT avec les états généraux du crack et puis le travail qu'a poursuivi Dominique. Ce n'est pas toujours l'objet de vœux, de votes, de machins mais moi, je sais qui a pensé les dispositifs, qui en a parlé en premier et qui a convaincu les uns et les autres. Effectivement, on aura l'occasion de reparler de la mise en œuvre concrète et réelle du Plan crack. Heureusement qu'il y a la Ville de Paris qui a poussé. Si on attendait les autres, on n'y serait pas.

Cela dit, on ne va pas y revenir longuement mais je voulais qu'on puisse l'évoquer ici parce que, quand même, c'est un sujet important.

MAIRIE

1. Adoption du compte rendu du Conseil d'arrondissement du 04 novembre 2019

Eric LEJOINDRE : Je vous propose qu'on en vienne à des sujets moins denses, à commencer par l'adoption du compte rendu du Conseil d'arrondissement. Pas de difficultés ?

2. Approbation de l'inscription d'un ordre du jour complémentaire

Eric LEJOINDRE : Je vous propose que nous inscrivions à l'ordre du jour complémentaire les délibérations que vous avez eues. On va les répartir comme toujours dans l'ordre de la séance. Pas de difficultés ? Merci.

AFFAIRES GENERALES

Communication concernant les investissements localisés pour 2020

Carine ROLLAND : De manière bien moins dramatique, j'espère, puisqu'il s'agit d'avenir, j'en viens vous présenter les investissements d'intérêt local et les investissements localisés, rapide bilan de 2019 et 2020.

Pour mémoire, les investissements dits d'intérêt local dont l'affectation est librement décidée par le maire d'arrondissement sont constitués de deux enveloppes : une enveloppe dédiée à l'entretien des espaces publics, comprenant les travaux dans les parcs et jardin inscrits à l'inventaire des équipements de proximité, ainsi que la voirie secondaire et une enveloppe dédiée à l'entretien des équipements de proximité.

Le mode de calcul de ces enveloppes repose à la fois sur des critères techniques, tenant compte de la surface, de la capacité d'occupation entre autres, des critères d'usage, quelle densité de population, quelle activité économique ils représentent et de vétusté.

Rappelons, nous y reviendrons tout à l'heure, qu'une partie des investissements d'intérêt local est consacré au budget participatif et que, depuis 2017, la Maire de Paris a souhaité mettre en place un mécanisme d'abondement qui fait que pour chaque euro consacré, sur proposition du Maire au budget participatif par l'arrondissement, le budget général de la ville est abondé d'un euro, donc on accorde deux.

Pour en venir rapidement à l'exécution des investissements d'intérêt local en 2019, puis à la programmation de 2020, en 2019, les investissements d'intérêt local se montaient à 5 513 000 € validé en conseil d'arrondissement et au total 7 786 908 € en tenant compte des reliquats. 1 620 000 € ont été consacrés à l'espace public sur cette somme de 7 786 000 et 3 893 000 € aux équipements de proximité.

Pour 2020, l'enveloppe proposée est de 6 222 000 € avec une partie dévolue à l'espace public de 1 704 000 € avec notamment, je pourrais vous citer le carrefour des rues Damrémont et Lamarck, le square Rachmaninov qui nécessite une remise en peinture de sa clôture, à titre d'exemple et pour les équipements de proximité pour 2020, un montant proposé de 4 287 500 € qui iront principalement aux affaires scolaires à hauteur de trois millions d'euros.

Chaque année, les enveloppes dont je viens de parler sont reconduites à l'identique mais sur chacune de ces enveloppes, je le disais tout à l'heure, le Maire d'arrondissement décide d'allouer un pourcentage plafonné dédié au budget participatif. Particularité en 2020, il n'a échappé à personne que nous aurons des élections au mois de mars, ce qui fait que l'agenda putatif du budget participatif est décalé et le Maire du 18ème arrondissement a proposé que cette année, le taux mobilisable sur les investissements d'intérêt local pour le budget participatif monte à 10 % sur la part espace public et 10 % sur la part équipement de proximité contre 20 % et 20 % précédemment. Il ne s'agit pas de désinvestir les budgets participatifs mais bien de tenir compte de la particularité de l'année 2020.

Les intérêts localisés. Les intérêts localisés sont de beaucoup plus grands montants puisqu'il s'agit d'investissement du budget général dont l'intérêt est avéré et pouvant de ce fait être attaché à un arrondissement en particulier mais ce sont vraiment là des autorisations de programme. Autorisations de programme pour les projets nouveaux dits de type 1 et dits de type 2 pour les réparations d'envergure d'équipement de proximité.

En 2020, la programmation proposée s'élève à 22 825 000 € au titre desquels 22 100 000 € pour les autorisations de projet. Ce montant, beaucoup plus élevé qu'en 2019, est allié à l'arrivée, au démarrage prochain des travaux de la piscine Belliard qui devraient avoir lieu à la fin de l'année prochaine, fin 2020 démarrage des travaux.

Autorisations de programmes dits de type 2, il ne s'agit plus de projets mais de programmes sur des travaux d'envergure. Très important là aussi puisque il serait dévolu aux travaux pour mieux vivre les périodes caniculaires, extension des dispositifs des cours oasis, l'une étant proposée à l'école élémentaire du 61, Clignancourt ; de la même manière, travaux à la bibliothèque Goutte-d'Or qui n'a pas trop souffert des difficultés de climatisation l'été dernier mais aussi la rénovation de sites d'entrainement pour les J.O. 2024 avec notamment le centre sportif Dauvin et le gymnase des Poissonniers.

Eric LEJOINDRE : Merci. S'agissant d'une communication, elle n'est pas soumise au vote.

3. **2019 DEVE 173 – Mise à disposition à titre gratuit d'un terrain à usage de jardin partagé, situé sur la PC au 110, rue du Ruisseau (18ème) – Convention d'occupation d'un terrain propriété de SNCF réseau**
4. **2019 DEVE 202 – Convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association Les Amis des jardins du Ruisseau**

Carine ROLLAND : Les deux délibérations qui viennent concernent les amis des jardins du Ruisseau.

La première vous propose de voter le renouvellement de la convention d'occupation des jardins occupés par les amis des jardins du Ruisseau et leur mise à disposition à titre gratuit.

Cette association remarquable du 18ème existe depuis une vingtaine d'années et s'inscrit depuis 2003 dans le cadre du programme municipal main verte, Philippe DURAND a bien souvent eu l'occasion de nous parler, le programme prévoyant le fonctionnement de jardins partagés avec à la fois des missions en matière d'animation, de gestion écologique des espaces dont nous parlons et d'obligation d'ouverture au public. Ça, c'est le programme main verte. Les jardins des Ruisseaux s'y conforment complètement depuis leur mise en œuvre. Il se trouve que dans ce cadre, ils ont signé, les amis du jardin des Ruisseaux, une convention d'occupation d'un espace concédé par la SNCF à la Ville de Paris en juillet 2011, un espace de 780 m^2 que vous connaissez bien, sur les quais de la Petite Ceinture, face au 110, rue du Ruisseau, cette convention est arrivée à échéance. Il convient de valider son renouvellement pour la mise à disposition de la même parcelle. Donc on est là, en quelque sorte dans une continuité.

Par ailleurs, et c'est l'objet de la deuxième délibération qui vous sera proposée, l'association souhaite non seulement poursuivre bien sûr son action en faveur du lien social, remplir au mieux les objectifs principaux qui sont les siens de sensibilisation aux enjeux de l'environnement mais aussi amplifier très fortement tout ce qui relève de la pédagogie, tout ce qui pourra avoir un lien avec l'insertion et l'emploi, densifier encore les activités artistiques et culturelles sur l'espace qui lui est concédé. C'est donc l'objet de la convention pluriannuelle d'objectifs de la deuxième délibération que nous abordons ce soir.

Je voudrais insister sur l'importance de cette délibération. Nous y travaillons sur une suggestion du Maire du 18ème arrondissement depuis plus d'un an et demi, notamment avec le cabinet de Pénélope KOMITES dont je voudrais saluer le travail bien sûr, le dialogue toujours entretenu avec les jardins du Ruisseau et non seulement le Maire du 18ème, non seulement Pénélope KOMITES mais aussi, puisqu'il s'agit d'une convention pluriannuelle d'objectifs, la diversité des adjoints qui ont compris le projet des jardins du Ruisseau. Les jardins du Ruisseau aujourd'hui, c'est bien sûr cette association qui réussit formidablement dans la préservation de l'écosystème botanique exceptionnelle qu'est la Petite Ceinture. C'est aussi, je le disais, un projet artistique, un projet lié aux activités scolaires, parfois un projet d'insertion et je voudrais vraiment remercier les adjoints à la Maire de Paris qui ont perçu que ce projet-là de développement durable va bien au-delà du projet initial, se développe bien au-delà du projet initial de nature en ville au titre desquels je citerais Christophe GIRARD, Dominique VERSINI, Patrick BLOCHE, Pauline VERON et Afaf GABELOTAUD présente ce soir qui tous ont accepté d'abonder à cette subvention pour un montant proposé de 41 000 €.

Je précise que, modestement, la Mairie du 18ème arrondissement soutient le festival Clignancourt Danse sur les rails via la dotation culturelle de proximité et j'en terminerais par, évidemment, une condition essentielle à l'exercice de tout ce dont j'ai parlé, c'est la sécurité du site. On en a beaucoup parlé d'ailleurs ces derniers mois, même ces dernières semaines. En 2018, une subvention pour les travaux concernant les accès sécurisés au jardin a été portée par Colombe BROSSEL, cet été suite à des difficultés objectives dans le quartier dont

nous avions souvent parlé avec le commissariat. Un gardiennage a dû être mis en place ; un gardiennage humain a été mis en place sur le site des jardins de juillet à octobre 2019. Il est donc proposé de verser à l'association, conformément à sa demande mais en dehors de la convention pluriannuelle d'objectifs une subvention exceptionnelle de fonctionnement du montant des frais assumés à cette occasion. Sur le point de la sécurité, je précise que bien sûr, tout cela ne fait que commencer et la Mairie du 18ème a récemment mis en place, sous l'égide de Sarah PROUST, du chargé de mission sécurité au cabinet du Maire, un groupe de réflexion en lien avec les jardins avec différents partenaires du quartier, clubs de prévention, associations agissant à la porte de Clignancourt pour engager un travail collectif sur la sécurité des jardins de manière pérenne.

Mon propos ne serait évidemment pas complet si je ne terminais cette présentation sans un hommage appuyé et mérité à Denis LOUBATON au bureau de l'association. Denis, vous le savez, est président et fondateur du jardin. C'est un chantre incontournable de la nature en ville mais bien au-delà de ce que peut être une association dans la ville, telle qu'elle évolue aujourd'hui, je voudrais ici saluer les échanges que nous avons toujours eus avec lui, parfois rugueux mais je crois toujours fructueux et ce que je viens de vous présenter ce soir, ce qui est soumis à votre délibération ce soir, en atteste.

Eric LEJOINDRE : Merci beaucoup à Carine ROLLAND pour sa présentation et surtout pour le travail qui est fait sur le sujet de la Petite Ceinture en général parce qu'on parle ici des jardins du Ruisseau mais le travail continue et s'accélère même sur les autres parcelles de la Petite Ceinture et j'en suis réjouis.

Sur ces deux délibérations, est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ?

Pascal JULIEN : Pour m'associer, en tant qu'ancien adjoint aux espaces verts, adresser un clin d'œil amical et complice à Denis LOUBATON. C'est tout.

Eric LEJOINDRE : Merci.

CULTURE

5. **2019 DAC 86 – Subvention (11 595 000 €) et avenant à convention avec l'association Théâtre de la Ville (4ème, 8ème, 18ème)**
6. **2019 DAC 329 Subvention, convention (10 000 €) à l'association Bibliocité (10-18-19ème)**
7. **2019 DAC 811 Convention d'Occupation avec l'association Théâtre de la Ville pour le "Théâtre des Abbesses" (18ème)**

Carine ROLLAND : Deux délibérations liées aux théâtres de la ville. Le Conseil de Paris a accepté le principe d'une subvention globale de 11 595 000 € pour l'ensemble du fonctionnement du théâtre de la ville en juin, puis en octobre 2019. La délibération proposée ce soir porte sur un mécanisme d'action culturelle à hauteur de 10 000 000 € avec de nombreux lieux partenaires pour aller assister aux spectacles Jungle Book inspiré du livre de la jungle et pour le rendre le plus accessible possible aux moins de 14 ans. Petite subvention par rapport au montant global de la subvention au niveau Théâtre de la ville mais importante de par la portée auprès de ce public à travailler.

Le Théâtre de la ville à nouveau pour la mise à disposition des locaux que cette institution occupe aux Abbesses. Le Théâtre de la ville, vous savez, aujourd'hui c'est beaucoup de lieux parce qu'il travaille beaucoup hors les murs mais traditionnellement, c'est place du Châtelet et aux Abbesses. La délibération proposée ce soir met donc à disposition les locaux

des Abbesses assortie du versement d'une redevance de 1 200 € par an par le Théâtre de la ville avec une aide en nature qui en découlerait de 357 830 €.

La troisième délibération porte sur l'animation du pont Saint-Ange. C'est ce pont situé au-dessus du réseau ferroviaire est et sur lequel se déploient des expositions photographiques depuis quelques mois. La délibération propose d'accueillir l'association Bibliocité qui a travaillé auprès de trois bibliothèques du nord-est parisien avec une artiste, Stéphanie LACOMBE, et qui proposerait de nouvelles photographies à partir de janvier 2020. Subvention d'une hauteur de 10 000 € et je voudrais juste souligner l'importance des balades photographiques que nous mettons en place depuis Barbès jusqu'au métro La Chapelle depuis quelques mois puisque ce sont pas moins de sept artistes féminines qui investissent l'espace public avec leurs œuvres photographiques. C'est non seulement une proposition que nous faisons aux riverains, aux passants, à tous ceux qui viennent là, c'est aussi – je crois – un acte fort tant les femmes photographes sont rares, trop rares alors qu'il n'y a à cela aucune raison et la délibération proposée va bien sûr en ce sens.

Eric LEJOINDRE : Est-ce que sur ces trois délibérations, il y a des demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas.

8. 2019 DU 271 – Ensemble immobilier 70 boulevard Barbès (18ème) – Maison des Médias Libres. Sondages et études préalables, EEDV, autorisation d'occupation temporaire

Carine ROLLAND : Un très beau sujet et je dirais même un projet assez exceptionnel puisque la Maison des Médias libres, dont nous allons parler ce soir, ce n'est pas moins que la réunion d'une soixantaine de structures, principalement des médias, mais des médias dits indépendants, à savoir n'appartenant pas à de grosses structures capitalistiques, ce qui se fait de plus en plus rare. Des médias divers, pluralistes réunis autour de la défense de l'indépendance et de l'intégrité de l'information et il nous a semblé, il y a déjà quelques années que Paris, et peut-être même le 18ème ne pouvait pas se passer de ce projet.

Je mentionne il y a quelques années parce que nous avons rencontré les porteurs de ce projet, Eric LEJOINDRE, Afaf GABELOTAUD et moi-même pour les convaincre de l'intérêt de venir dans le 18ème je le disais il y a environ quatre ans. Cela s'est avéré impossible, dans notre arrondissement, parce qu'il y avait d'autres projets qui avaient aussi leur place et que les modalités ne permettaient pas que la Maison des Médias libres vienne. A la suite de cela en 2018, la Maison des Médias libres a candidaté dans le cadre de Réinventer Paris à un espace situé dans le 11ème arrondissement et n'ont pas été lauréats. Néanmoins, la Maire de Paris, son équipe, Jean-Louis MISSIKA, Antoinette GUHL aussi qui soutient le projet depuis longtemps, ont bien fait savoir l'importance de ce projet et l'intérêt que la Ville y portait et il se trouve qu'un local va être disponible dans le 18ème arrondissement, il est situé au 70, boulevard Barbès, vous le connaissez tous. Je regarde Michel NEYRENEUF, nous le connaissons tous autour de la table, c'est ce grand immeuble dans lequel est actuellement situé EDF en vertu d'un bail commercial datant de 2007.

EDF a notifié à la Ville son souhait de quitter les lieux pour le 31 décembre 2019. La délibération de ce soir propose donc d'affecter prioritairement l'ensemble du 70, Barbès au projet de la Maison des Médias libres porté par Olivier LEGRAIN. Je me rends compte que je n'ai pas cité les médias concernés, ça a son importance. Je ne voulais pas mentionner les 60 mais sachez que dans ce projet, il y a Politis, Regard, Alternative économique, la Revue Esprit, Bastamag, Médiapart, j'en passe et des meilleurs, Afaf GABELOTAUD ou Eric LEJOINDRE me complèteront si nécessaire.

La délibération pour :

- affecter prioritairement l'ensemble immobilier du 70, Barbès à la Maison des Médias libres,
- autoriser l'ouverture des négociations avec les porteurs du projet,
- autoriser la Maison des Médias libres à réaliser des diagnostics, sondages et études,
- approuver les principes d'une division en volume du futur ensemble immobilier et, très important aussi
- autoriser une occupation temporaire du site dans l'attente de la finalisation du projet.

Eric LEJOINDRE : Merci, Carine ROLLAND. Très bon projet, en effet. Je sais que Frédéric BADINA-SERPETTE veut en dire un mot. Est-ce qu'il y a d'autres demandes ?

Frédéric BADINA-SERPETTE : Oui, merci, M. le Maire. C'est effectivement un projet assez structurant. Pourquoi en parler ? En tout cas, déjà en parler au titre du fait que le groupe écologiste au Conseil de Paris s'est beaucoup mobilisé sur ce projet pour défendre la presse libre et indépendante qui a besoin de soutien aujourd'hui puisque l'on sait que la situation économique aujourd'hui est très difficile pour eux face à la concentration croissante des entreprises de presse qui sont, pour la plupart, comme vous l'avez dit Mme la Maire, toutes possédées par les plus grands groupes industriels et financiers, ce qui ne garantit pas une indépendance dans la ligne éditoriale.

Au-delà, ce qui nous semble très intéressant là-dedans, c'est que la plupart des structures de presse qui proposent ce projet sont sur des modèles coopératifs ou en tout cas des modèles alternatifs. Elles essaient de construire une autre forme d'entreprenariat qui rassemble les journalistes pour construire un peu différemment la presse de demain et c'est en ça que, pour nous cela relève évidemment de l'innovation sociale mais aussi de l'ESS puisque parmi ces structures, il y en a aussi un certain nombre qui sont structurés sous la forme de coopérative.

Donc, on soutient énormément ce projet, Antoinette GUHL, en particulier, adjointe à la Maire en charge de l'innovation sociale et de l'ESS auprès de Mme la Maire. Voilà, ce projet va bien sûr faciliter la synergie, faire en sorte que l'ensemble de ces structures puissent travailler et se défendre et soient plus fortes face aux grands groupes. C'est une bonne chose pour le 18ème, vous l'avez dit, c'est une excellente chose pour le 18ème. Cela montre que le 18ème reste encore et toujours très attractif dans le champ de l'innovation sociale et de l'ESS. Voilà, le 18ème Paris, capitale de la presse indépendante un jour. Le 18ème en tout cas pourra à un moment le revendiquer, j'en suis sûr.

Une pensée quand même par rapport au bâti qui est fléché puisque c'est une belle opportunité effectivement, il y a sûrement un certain nombre de projets qui auraient pu atterrir à cet endroit et bien entendu, le but du jeu, c'est de regarder de manière bienveillante tous les autres projets qui sont en cours de gestation, notamment portés par des citoyens, de manière à ce que ces projets-là puissent être imaginés ailleurs dans le 18ème ou en tout cas qu'on puisse continuer de travailler ensemble pour faire en sorte que ces projets puissent naître.

Eric LEJOINDRE : Merci beaucoup. Je vais laisser la parole à Gérald BRIANT.

Simplement pour ajouter à l'excellente présentation qui a été faite que les acteurs de ce projet se sont bien entendu engagés à en faire un projet ouvert ; ouvert sur le public, les lieux seront accessibles, ils seront organisés des débats, des conférences. Ce ne sont pas seulement des bureaux au 70, boulevard Barbès mais c'est bien un lieu de vie autour des médias libres. Et pour reprendre ce que disait à juste raison Frédéric BADINA-SERPETTE, entre l'installation des LNEI à la porte Montmartre et aujourd'hui la Maison des Médias libres au boulevard Barbès, le 18ème et les quartiers populaires du 18ème sont décidément très attractifs et notamment pour ces acteurs du monde de la culture et de la presse.

Gérald BRIANT : Evidemment, le groupe communiste est ravi qu'on accueille la maison libre sur le 18ème arrondissement. C'était plus que nécessaire et c'est bienvenu. Une petite remarque quand même sur le lieu et le site, puisque nous avons ici partagé de nombreuses interpellations de l'EDF sur la question du service public et notamment, on l'a encore vu récemment via des initiatives de syndicalistes du secteur de l'énergie qui ont démontré, même si pour beaucoup d'élus ou pour beaucoup d'habitants du 18ème, ce n'est pas démontré qu'on a besoin d'un service public de l'énergie et notamment des locaux qui accueillent, donc ce n'est pas parce que sur cette adresse-là, elle sera dévolue à autre chose qu'on va lâcher sur la nécessité d'avoir un service d'accueil de l'énergie.

Je voudrais dire aussi que sur cette adresse, si ça passe dans le domaine de l'intercalaire de la ville, on peut regarder aussi voir si nous, on arrive à la fin du CHRS de la rue Coustou, donc de voir si dans le cadre de l'intercalaire, est-ce qu'on ne peut pas provisoirement flécher cette adresse pour accueillir, comme on l'a fait avec Emmaüs sur ce site-là, donc je trouve que ça serait bien, ça serait cohérent avec ce qui va arriver derrière. Je veux le signaler à qui de droit. Je pense que ça peut être une idée intéressante.

Eric LEJOINDRE : Absolument. Merci beaucoup à toutes et à tous. Je vais donc soumettre à notre délibération cette délibération justement. Qui est pour ? Unanimité. C'est décidé. Je vous en remercie.

VIE ASSOCIATIVE ET CITOYENNE

9. **18201921MA – Validation des inscriptions des associations auprès de la Maison de la Vie Associative et Citoyenne du 18ème et autorisation donnée à Monsieur le Maire du 18ème de signer les conventions d'occupation des locaux.**

Jean-Philippe DAVIAUD : Moins d'associations concernées que d'habitude compte tenu de la proximité avec le dernier Conseil d'arrondissement. Néanmoins, cinq associations se sont inscrites depuis. Trois dans le domaine des arts et de la culture, une dans le domaine de l'éducation et une dans le domaine de la lutte contre l'exclusion.

Je vous propose de valider ces inscriptions.

Eric LEJOINDRE : Pas de difficulté ?

10. **2019 DJS 241 – Subventions (13 964 €) et conventions annuelles d'objectifs avec trois associations de jeunesse Académie Football Paris 18, Les P'tits Poulbots et Meltin' Club Paris (18ème et 19ème).**

Jean-Philippe DAVIAUD : Trois associations dont deux concernent le 18ème. Je vais plus précisément m'arrêter sur ces deux associations. L'une qui est l'académie de Football Paris 18 qui a d'ailleurs été sous les feux des projecteurs la semaine dernière dans le cadre d'une visite à la Maison bleue le jour de l'anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant, visite du ministre en charge de la Jeunesse et même de Mme MACRON.

Il est proposé pour l'Académie Football Paris 18 une subvention de 6 000 € d'investissement dans le local que nous lui avons permis d'obtenir il y a quelques mois dans le quartier Charles-Hermite.

La deuxième subvention concerne les petits Poulbots à qui il est proposé d'attribuer 4 000 € pour de l'équipement. Ces deux associations méritent largement qu'on soutienne ces propositions de subventions.

Eric LEJOINDRE : Merci beaucoup. J'en profite pour redire que je souhaite que nous puissions avancer vite sur la question du local des P'tits Poulbots et on a un beau projet de ce point de vue-là et je souhaiterais que nous puissions convaincre les directions de mettre le pied sur l'accélérateur sur ce sujet. C'est vraiment très technique, tout petit et pas compliqué et parfois, ça avance moins vite que des projets très compliqués. Je souhaite que nous accélérions.

Pas de difficulté pour cette délibération, j'imagine ?

FAMILLE ET PETITE ENFANCE

11. 2019 DFPE 9 – Subvention (15 000 €) et convention avec le GIP "Samu Social de Paris " (12ème) pour son action "Des petits à l'hôtel", dans les 10ème, 11ème, 18ème et 19ème arrondissements

Violaine TRAJAN : Ce soir, j'ai deux délibérations. La première concerne une action à soutenir qui est déployée par le SAMU Social que la Ville soutient et c'est toujours dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie parisienne pour l'enfance et les familles et apporter un soutien particulier aux familles en situation de grande vulnérabilité économique et sociale, voire d'exclusion et apporter des réponses adaptées à toutes les familles.

Effectivement, le SAMU Social soutient les familles et les accueille à l'hôtel. Nous sommes aux côtés des familles et cette opération en fait consiste à rendre plus accueillant et ludique la vie à l'hôtel qui n'en demeure pas moins inadaptée pour les familles malgré le soutien de la Ville. Donc là, ce sont des ateliers qui sont organisés par le SAMU Social pour accompagner les familles et les enfants au 104 à la maison des tout petits qui a une structure très précieuse pour les quartiers.

Pour vous donner une idée, en 2018-2019, 269 enfants ont bénéficié de ces actions et leurs parents. C'est un projet qu'on soutient et pour lequel vous allez voter, je l'espère, tous ce soir.

Eric LEJOINDRE : Je le pense aussi et je voulais profiter de cette délibération pour saluer aussi le travail qui est fait notamment pour le Collectif 4C pour permettre aux familles à l'hôtel d'avoir accès à la cuisine. C'est un élément évidemment central notamment parce que c'est souvent le cas pour les mères de familles que de pouvoir faire à manger à leurs enfants quand elles sont à l'hôtel. Je suis très heureux que le 18ème soit très innovant en la matière et c'est notamment le cas grâce au Collectif 4C. Et je voulais redire ici, mais j'en avais parlé avec les acteurs de ce projet que je souhaiterais que dans le cadre de la ressourcerie de la rue d'Oran qui est un très beau projet que nous portons ici, comme il y aura un petit lieu qui ne sera ouvert que le midi, qu'on puisse penser aussi à travailler un projet d'accueil des familles à l'hôtel pour aller cuisiner et diner dans un lieu plus adapté qu'une chambre d'hôtel où au-delà d'un petit microonde, on n'a pas grand-chose.

Donc, bravo pour le travail qui est fait par le SAMU Social et bravo pour la prise en compte, j'y tenais beaucoup, par le Collectif 4C et j'espère bientôt par la ressourcerie de la rue d'Oran de cette situation de difficulté pour cuisiner et donc pour réaliser ce qui est considéré par beaucoup comme un rôle central pour notamment les mères, c'est-à-dire faire à manger à leurs enfants.

12. **2019 DFPE 222 – Accompagner tous les parents tout au long du parcours des enfants – Subventions (10 000 €) à quatre associations dont une avec convention pour leurs actions dans les 10ème, 18ème, 19ème et 20ème arrondissements.**

Violaine TRAJAN : Toujours dans le cadre du développement du plan stratégie pour l'enfance et les familles, ici, nous soutenons des projets qui favorisent le lien parent-école. Nous le savons, là aussi la Mairie a d'ailleurs animé pas mal de conférences à la demande de la communauté scolaire, de la petite enfance et des familles, des conférences pour rendre plus accessible et comprendre l'accès à l'école quand on n'a pas tous les codes.

Donc là, il s'agit de plusieurs associations mais qui, pour le 18ème, concerne l'ENS Torcy qui gère le centre social dans la même rue et qui a créé un projet de réalisation de capsules vidéo en plusieurs langues destinées à expliquer le fonctionnement de l'école aux parents.

J'en profite pour saluer l'équipe de l'ENS Torcy qui déploie de nombreuses activités qu'on soutient depuis le début pour effectivement permettre aux familles d'apprendre le français, de repérer un projet de développement personnel, d'insertion et donc en animant des temps d'accueil sur la ludothèque et bien au-delà. Là, c'est un projet pour l'ENS Torcy de 2 000 € mais il y a d'autres associations dans le 10ème, le FNFPPSP pour 3 000 et ensuite, l'association Atelier Marceau dans un autre arrondissement et enfin, à l'association Itawa qui a un projet intéressant de créer un centre de ressources pour les familles dans le 10ème.

Eric LEJOINDRE : Merci beaucoup. Pas de difficulté ?

AFFAIRES SCOLAIRES

COMMUNICATION BILAN DE LA BI-SECTORISATION COYSEVOX / BERLIOZ

1. **2019 DASCO 118 Subvention (6 000 €) avec convention annuelle à l'association "La Ligue de l'Enseignement Fédération de Paris" (10ème) dans le cadre du dispositif « Tous Mobilisés ».**
2. **2019 DASCO 120 Collèges publics parisiens – Subventions (395 250 €) à 8 collèges (Budget participatif des collèges 2018 et 2019 ; BPA 12ème 2018 « Des élèves mobilisés pour embellir le collège Paul Valery »)**

Eric LEJOINDRE : Philippe DARRIULAT nous présentera deux délibérations mais surtout pour nous faire un point sur les comités de suivi des bisecteurs qui se sont tenus, puisque nous nous y étions engagés et quand il y a des bonnes nouvelles, il ne faut pas s'en priver.

Philippe DARRIULAT : On va refaire un petit powerpoint pour agrémenter cette communication.

Bilan de sectorisation concentré aujourd'hui sur les secteurs Coysevox/Berlioz. Il y a eu du retard dans la mise en place des comités de suivi. On peut le regretter et on doit. La raison profonde, c'était le changement de direction au niveau de l'Education nationale, du DASEN. Il y a eu une transition qui s'est faite, donc la réunion s'est tenue sur ces deux collèges : Coysevox et Berlioz, que je présidais avec M. TEULIER qui est le nouveau DASEN de Paris. Pour les petits anciens, les DASEN, c'est ce qu'on appelait avant les inspecteurs d'académie, donc directeur des services académiques de l'Education nationale et sur ce bilan.

Alors, pourquoi souhaiter faire une communication aujourd'hui ? Parce que c'est la première année que la réforme de la bi-sectorisation est appliquée dans son intégralité sur ces deux collèges. Je m'explique : vous vous en souvenez peut-être qu'on avait décidé sur Berlioz et Coysevox de faire une montée alternée. C'est-à-dire que tous les élèves de 6ème se retrouvaient dans un même collège, tous les élèves de 5ème dans l'autre collège, tous les élèves de 4ème dans le premier collège et tous les élèves de 3ème dans le dernier collège. L'année suivante, on changeait. C'était le contraire, ce qui fait que les collégiens – ils n'aimeraient pas se faire traiter d'enfants – restaient dans le même établissement. Ils ne changeaient pas d'établissement d'une année à une autre. Ils restent quatre ans dans le même établissement mais il n'y a que deux niveaux dans chaque établissement chaque année et les enfants des deux anciens secteurs sont donc complètement mélangés. Donc, la mixité sociale entre les deux secteurs est totale. C'est la première année. Il a fallu des années de transition pour ne faire bouger trop les enfants. Le collège Berlioz accueille cette année les 5ème et les 3ème. Le collège Coysevox, comme vous le voyez, les 6ème et les 4ème alors que l'an dernier les 4ème et les 3ème n'étaient pas mixtes ; les collèges avaient à la fois 4ème et 3ème.

Alors, à partir de là, je voudrais faire un certain nombre de bilans.

Premièrement, on nous a beaucoup dit, on nous l'a reproché, on a eu des débats ici même s'il faut dire que les paroles sur ce projet au sein du Conseil d'arrondissement ont été assez mesurées par rapport à ce qu'on a pu entendre ailleurs, que le projet allait aboutir à une fuite massive des enfants de ces deux secteurs vers le privé ou vers ailleurs.

Quelques chiffres : en 2016, la dernière année où les deux collèges avaient des secteurs séparés. Il y avait sur les deux collèges 193 collégiens : 81 à Berlioz et 112 à Coysevox. Il y en avait en 2017, la première année de la bi-sectorisation 219 donc plus. On parle des élèves de 6ème. Les 6ème étaient accueillis à Coysevox. Il y en avait un peu moins qu'en 2017 mais plus toujours qu'en 2016. En 2018, 205 6ème accueillis à Berlioz. Cette année, on remonte encore avec 225 enfants accueillis dans des 6ème totalement mélangés au collège Coysevox, soit une augmentation de dix points depuis le début des effectifs alors que vous savez que nous avons l'augmentation des effectifs. Non seulement, il n'y a pas eu de fuite mais il y a eu une augmentation des effectifs.

Alors, à partir de là, voyons les effets sur la mixité. Vous voyez dans le premier histogramme, celui du gauche, la répartition selon quatre groupes de CSP, très favorisé, favorisé, défavorisé, très défavorisé, des deux collèges avant la bi-sectorisation. On voit très fortement le gap entre Berlioz et Coysevox. Berlioz avec près de 60 % de très défavorisé, 22 % à Coysevox, 10 % de très favorisé à Berlioz, 46 % à Coysevox. On avait donc cette différenciation, ce gap social entre les deux collèges était fort. On voit ce que donne maintenant la bi-sectorisation les résultats des différents collèges en termes de CSP. Nous voyons que nous avons une parfaite répartition qui est vraiment quasiment idéal entre les différentes catégories pour faire un collège parfaitement mixte la première année. Nous voyons qu'une petite déception l'an dernier avec une légère baisse. On passe de 32 à 25 % de CSP très favorisé à la rentrée 2018 et à nouveau, une situation extrêmement favorable cette année puisque 30 % de CSP très favorisé, 17 de favorisé, 28 de défavorisé et 24 de très défavorisé, donc une mixité sociale qui était un des objectifs et le premier objectif du projet qui a parfaitement pris et je pense qu'il faut s'en féliciter.

Deuxième élément, on nous avait dit si vous faites ce projet avec la mixité, tous les enfants de Coysevox vont aller dans le privé, donc, il y va y avoir une fuite massive des élèves vers le privé. Donc là, nous voyons, ce sont des graphiques que je prends, issus du travail de Julien GRENET qui est un chercheur du CNRS, qui est chargé de travailler sur le suivi et le bilan de cette expérience. Il y avait en 2011, si j'additionne les deux secteurs : ancien Coysevox, ancien Berlioz, 27 des enfants dont l'adresse est repéré sur ces secteurs qui

étaient dans le privé. Aujourd'hui, il n'y en a plus que 16 %. Vous avez en bas, à la veille de l'application de la bi-sectorisation, 24 % des enfants des deux secteurs étaient dans le privé. A cette rentrée, ils ne sont plus que 16 %. Non seulement, il n'y a pas eu fuite vers le privé mais il y a eu un retour vers le public avec l'expérience de bi-sectorisation. Alors, évidemment, si on regarde plus près, sur l'ancien secteur Coysevox et l'ancien secteur Berlioz, on verra qu'il y aurait un peu de fuite de Coysevox et beaucoup de retours vers le public de Berlioz. Mais globalement, là aussi, non seulement pas fuite mais renforcement des effectifs. Pour comparer, 16 % des collégiens de 6ème, habitant à des adresses de double secteur sont inscrits aujourd'hui dans un collège privé. Ils sont 22 % dans l'ensemble de la France et 36,7 % pour l'académie de Paris pour l'ensemble du secondaire. Je n'ai pas réussi à trouver un chiffre dissociant lycée collège. J'ai cherché longuement sur le site du rectorat. Il n'y a aucune raison, au contraire. Vous observez, c'est plus fort en collège qu'en lycée. Il y a plutôt les gens du privé qui retournent dans le public au niveau de l'entrée en seconde.

Deuxième élément aussi pour montrer cette absence de fuite. Collège Coysevox, l'an dernier, cette rentrée, tous les enfants de 3ème se retrouvent dans une même 3ème au collège Berlioz. Ce qui veut dire que les élèves qui étaient l'an dernier à Coysevox se retrouvent aujourd'hui au collège Berlioz. Alors, nous regardons un peu cette évolution, nous voyons là aussi que, par rapport à la composition sociale, il n'y a pas de fuite sociale des collèges. Il y a une grande stabilité qui aboutit à la mixité dont je vous parle et qui, de ce point de vue, est extrêmement favorable.

Si nous voyons maintenant ceux qui de 4ème sont passés en 3ème, là aussi, nous voyons que globalement, il y avait 39 % de CSP favorables à Coysevox, 11 % à Berlioz l'an dernier en 4ème, on retrouve exactement le mélange parfait entre l'ensemble de ces catégories sociales. C'est-à-dire qu'en clair, les élèves qui étaient l'an dernier à Coysevox, en 4ème ont passé en 3ème à Berlioz pour faire leur 3ème avec les collégiens de Berlioz sans qu'il n'y ait de fuite.

Toujours pour vérifier ces éléments satisfaisants, je vous propose de regarder les évolutions des effectifs des écoles de l'ancien collège Coysevox parce que des gens nous ont dit : oui mais peut-être que les gens fuient avant l'entrée en 6ème. Alors, l'argument n'est pas valable puisque je vous dis que les 16 %, ce sont les 16 % de gens qui habitent. C'est l'adresse qui sert. On ne dit pas les gens qui sont dans les écoles publiques. Donc, on regarde les adresses. Mais on va un peu regarder : trois écoles majoritairement forment l'ancien secteur de Coysevox. C'est Damrémont et Joseph de Maistre mais en fait, Damrémont, c'est deux écoles élémentaires, 65 et 67, Damrémont. Il y avait en 2015-2016, 510 enfants inscrits dans ces trois écoles. En 2019-2020, il y en a 466, soit une baisse de 44 enfants, 8,63, baisse des effectifs. On pourrait dire c'est parce qu'ils fuient dès le CM1 même si avec les adresses, ça ne marche pas, pour aller dans le privé et pour ne pas aller au collège. On va voir comment ce n'est pas vrai.

Sur école Joseph de Maistre, c'est ce que j'ai dit c'est Damrémont, il y avait aussi 324 et il y a une baisse de 9,56 %. Au total, sur les deux écoles, on a donc 75 enfants en moins entre 2015-2016 et 2019-2020. Une baisse de 8,99 % soit 9 points. J'arrondis à 0,01. Sauf que si on compare à l'ensemble de l'arrondissement, l'ensemble de l'arrondissement, la baisse est sur l'ensemble des écoles de 14,3 et de 11,7 pour les seuls élémentaires. C'est-à-dire que nous avons là, la traduction mécanique d'une baisse démographique générale dans les écoles de l'arrondissement et en fait, de l'ensemble des écoles parisiennes et non, en aucun cas, un effet de la bi-sectorisation. En fait, c'est même moins fort, il y a moins de baisse des effectifs des écoles de l'ancien secteur de Coysevox, la baisse des effectifs est moins forte de 2,7 points que l'ensemble du 18ème.

Dernier élément sur lequel je serais plus prudent parce que le dernier chiffre sont des on dit. Il n'y a pas de chiffre obligatoire. On dit : la mixité est une réussite totale, il n'y a pas eu la

fuite qu'on nous avait prédite. Il y a donc, de ce point de vue, un très important succès et puis les résultats scolaires. Les études doivent encore être faites, les résultats scolaires, c'est le climat scolaire, les enseignants de Berlioz ne cessent de se féliciter de l'amélioration considérable du climat scolaire. Les enseignants de Coysevox ne se plaignant absolument pas d'une détérioration du climat scolaire. La seule remarque qu'on disait, c'est qu'il y avait des enseignants de Coysevox qui disaient que plein de 6ème dans un même collège, ça fait plein de jeunes enfants plutôt bruyants comme des enfants de 6ème, mais il n'y a pas d'augmentation de conseils de discipline et tout ça, puis les résultats du brevet des collèges. Les résultats du brevet des collèges, c'est particulièrement criant. J'explique cet histogramme : vous avez en violet Coysevox, en orange Berlioz. Il y a une année où il n'y a que Berlioz puisque tous les enfants étaient rassemblés à Berlioz. Le dernier chiffre est une approximation puisque les chiffres officiels ne sont pas publiés, des résultats du dernier brevet des collèges. Mais regardez juste, nous passons de 47,8 à 90 % de reçus au brevet des collèges avec cette expérience sur le collège Berlioz et, alors contrairement, de 80 % à aussi 90 % avec une pointe en 2017 la dernière à 92 % des résultats à Coysevox. Sur les deux collèges, il y a eu une amélioration des résultats.

Donc, de tout point de vue, la mixité, c'est ce que l'on peut dire, c'est non seulement un objectif, j'ai envie de dire, politique au sens plus noble du terme, c'est-à-dire faire que le vivre ensemble soit une réalité, mais c'est aussi un résultat. Un résultat que nous voyons parce que non, les Parisiens ne fuient pas massivement ; quand nous osons une politique de mixité, non seulement, ils ne fuient pas, mais on voit que les effectifs diminuent moins qu'ailleurs et que la fuite vers le privé diminue, on passe de près de 25 % à 16 % de ces secteurs vers le privé, mais aussi ce sont des résultats scolaires.

Alors, tout ça, c'est évidemment une bataille qui n'a pas toujours été facile, M. le Maire. J'ai des souvenirs mais en même temps, ce sont des bons souvenirs. Parce que c'était un vrai débat, y compris avec les opposants, ça a été un débat dans ce Conseil, je l'ai dit tout à l'heure, je tiens à remercier l'ensemble des membres du Conseil, y compris les opposants qui ont eu des propos relativement mesurés. Ça n'a pas été dans l'excès, dans l'opposition à ce projet. Aujourd'hui, le bilan est là, le bilan doit être prolongé ; d'autres le feront après moi. Mais je pense que c'est vraiment un énorme sujet de satisfaction cette réussite. D'ailleurs, c'est quelque chose qu'on regarde partout.

J'ai eu l'occasion de parler au congrès des maires là-dessus. J'en ai été surpris. C'était uniquement les adjoints à l'école sur ce projet qui était devenu… On a des revues de presse, de toute la France, il y a un regard qui est fait. Peut-être qu'il n'y a pas un engouement extraordinaire, je ne sais pas pourquoi, cette année scolaire particulière pour des raisons que je ne saurais expliquer de se jeter dans des politiques aussi audacieuses. En tout cas, M. le Maire, moi je voulais – c'est l'avant-dernier conseil – vraiment vous remercier parce que cette bataille, je l'ai tenue, je me suis battu pour, y compris à tous les niveaux. J'ai pu la mener parce que j'ai eu du début jusqu'à la fin votre soutien indéfectible, vous l'avez portée cette politique et cette politique je crois que vraiment, vraiment, elle est tout à votre honneur. Voilà ce que je voulais dire sur ce point.

Eric LEJOINDRE : Merci à Philippe DARRIULAT. Merci d'abord d'avoir initié ou plutôt saisi au bond la possibilité qui nous était offerte pour mettre en œuvre ces bi-secteurs parce que le rôle d'une mairie, notamment en matière scolaire, c'est souvent de saisir les opportunités qui nous sont données pour avancer.

Vous l'avez dit, ça a été un combat. Mais la politique parfois, c'est aussi un combat. Je me rappelle tous ceux qui nous disaient : « Non, pas si vite ». « Non, pas tout de suite ». « Oui, pourquoi pas mais plus tard » et au fond, c'est souvent une erreur parce que finalement, si on n'y va pas pour de vrai, si on y va à reculons, eh bien, les politiques qu'on mène, elles ne fonctionnent pas et celles-ci étaient fondées sur des réalités qui, aujourd'hui, ne sont pas

contestées. La première, c'est que Paris est une ville et le 18ème en est une démonstration qui est trop ségréguée. Cette ségrégation, elle se voit dans les écoles. Donc il faut lutter, avec tous les moyens qui sont les nôtres contre cette ségrégation.

La deuxième réalité qui est corroborée aujourd'hui par, je crois, la très, très grande majorité de toutes les études qui ont pu être faites partout en France, c'est que la mixité scolaire permet une amélioration des résultats scolaires de 100 % des enfants concernés. La mixité scolaire, ce n'est pas bien que pour les pauvres. La mixité scolaire, c'est bien pour les catégories les moins favorisées et c'est bien aussi pour améliorer les résultats des catégories sociales plus favorisées, bien sûr parce qu'il faut y mettre les moyens correspondants mais surtout parce que c'est aussi en préparant nos enfants à la vraie vie à laquelle ils vont avoir à faire face dans la suite de leur parcours qu'on fait une bonne politique éducative.

De ce point de vue-là, je pense qu'on a pris un risque, c'est vrai. Mais, prendre un risque quand on est sûr que ce qu'on fait a du sens, quand on est sûr que si ça marche, ça va dans le bon sens, alors c'est aussi un peu la noblesse de ce que fait la politique et je trouve qu'avec cette politique-là, comme avec bien d'autres, on montre aussi ce que ça veut dire que de décider. C'est aussi le rôle des élus. Moi, je l'ai souvent dit j'aime bien Pierre-Mendès FRANCE. Gouverner, ce n'est pas « et, et… » Ce n'est pas tout. Gouverner, c'est choisir, disait Pierre Mendès FRANCE. C'est choisir des directions, choisir des évolutions, choisir des politiques qu'on mène. Ce n'est pas de tout faire, ce n'est pas manier les contraires. Ce n'est pas faire plaisir et aux uns et aux autres. C'est mener une politique pour les uns et pour les autres en faisant des choix. C'est ce qu'on a essayé de faire dans cette équipe depuis un certain temps, depuis bien longtemps, faire des choix, les assumer, parfois se faire engueuler, c'est vrai. Puis quelle joie de voir qu'aujourd'hui, les principaux opposants à cette réforme nous disent quand même qu'ils avaient raison de s'y opposer parce que ce n'était pas la bonne méthode, nous on avait eu raison d'y aller parce que les résultats sont là.

Moi, je n'en tire pas de gloire particulière parce que c'est comme ça qu'on fait de la politique mais, c'est tellement différent de ce qu'on peut vivre, notamment sur les questions scolaires, sur des revendications purement individualistes. C'est tellement bien de se fonder aussi sur des faits, pas sur des impressions, pas sur des envies, pas sur des goûts, pas sur des traces médiatiques mais sur des faits, sur des choses qui marquent. Sur les grands débats qui ont animé les questions scolaires, je pense que celui-ci est un des plus beaux et que comparé à toutes les autres excitations qu'on peut connaître, qui peuvent alerter les uns et les autres, exciter les médias, celle-là au moins, elle était légitime, elle était belle et les résultats sont là. Donc vraiment, merci beaucoup à Philippe DARRIULAT. Merci beaucoup aussi au recteur PECOU parce que, on ne le dira jamais assez mais on aurait pu aller plus tôt dans cette politique si au plus haut sommet de l'Etat à l'époque, le rectorat aurait voulu qu'on aille plus vite. Il y aurait peut-être eu moins de difficultés à la mettre en œuvre si on avait commencé un an plutôt parce que les enjeux électoraux des uns et des autres ont peut-être été moins centraux dans la politique qu'on a menée. Merci à l'ensemble des équipes de ces collèges parce qu'on les a quand même secoués, ce n'est pas facile. Le rectorat, parce que c'est leur chef, leur a imposé un certain nombre choses, mais ils ont joué le jeux au bout du bout et ils y sont arrivés et merci aux habitants, aux parents du 18ème qui, par delà les expressions parfois excessives des uns et des autres, que j'invite chacun des élus à prendre pour ce qu'elles sont quand elles sont excessives et c'est vrai sur le sujet de la mixité scolaire comme c'est vrai sur bien d'autres sujets, ce sont des gens qui sont attachés à la mixité, attachés à la diversité, attachés au fait que nos quartiers continuent à ne pas se tourner le dos et qui ont finalement fait en sorte que ça fonctionne, donc j'en suis très heureux.

Je ne vais pas être plus long là-dessus. Peut-être que certains veulent prendre la parole.

Gérald BRIANT : Oui. Après, ce superbe bilan, je reste encore un peu sur ma faim parce qu'on s'était dit qu'on allait… on a même voté un vœu dans ce Conseil d'arrondissement sur un troisième secteur. Moi, je pense à Dorgelès / Clémenceau notamment, mais ça peut être autre chose à discuter. Je pense qu'il faut, maintenant qu'on a l'expérimentation, que l'expérimentation marche, eh bien, il faut qu'on fonce et qu'on aille de l'avant. Je crois que c'est un formidable encouragement à le faire et je crois qu'on peut maintenant le faire. On a pris un peu de retard sur le troisième secteur, donc je propose qu'on accélère.

Didier GUILLOT : Oui. Tout d'abord, comme tout le monde, il faut se féliciter du succès de cette réforme. Simplement deux petites choses.

D'abord, je pense que bien des réformes en matière d'éducation devraient fonctionner comme celle-là. Commencer par l'expérimentation et voir si on peut étendre ou pas. En tout cas, je pense que le rôle de l'expérimentation sera quelque chose de beaucoup plus fréquent et courant. Je rappelle qu'au Royaume-Uni, par exemple, quand ils ont fait la réforme des collèges, ils avaient décidé de faire une réforme sur la moitié du territoire et pour pouvoir, au bout de cinq ans, évaluer finalement est-ce que c'était de l'ancien système ou le nouveau qui était meilleur. Je pense que c'est effectivement comme ça qu'on devrait réformer quand on touche à l'éducation nationale.

Et puisqu'il s'agit ensuite d'évaluer, c'est vrai que de mon point de vue, il est encore un petit peu tôt pour évaluer le succès. Il y a un succès indéniable, j'étais au comité de suivi la semaine dernière sur le sujet et on voit bien que, en tout cas, sur Berlioz Coysevox, il y a un succès mais qui est quand même un petit peu alternant, si je puis dire. C'est-à-dire qu'en gros, c'est un grand succès à la première année, c'est un grand succès cette année, c'était un moins bon succès l'année d'avant, pourquoi ? Parce qu'en fait, la question centrale, c'est les 6ème. Quand on est sur les 6ème qui rentrent tous à Coysevox, là il y a un grand succès ; quand elles rentrent toutes à Berlioz, c'est un peu plus compliqué, c'est un peu plus contrasté. Comme pour l'instant, on a trois années pour évaluer, on a deux très bonnes années, c'est les deux années où tout le monde est allé à Coysevox, l'année où tout le monde était allé à Berlioz, c'était un peu plus compliqué. Les chiffres qu'on a eus lors du comité de suivi montraient qu'effectivement, le recours au privé était beaucoup plus fort cette année-là que les deux autres années, la première et celle qu'on a maintenant.

Donc, l'évaluation, dans mon point de vue, il faudra peut-être un peu plus de temps pour pouvoir dire c'est merveilleux, c'est fantastique parce qu'effectivement, on voit bien que les parents réagissent très différemment si tout le monde va à Coysevox ou tout le monde va à Berlioz. J'ai envie de dire, peut-être que la bonne solution au bout du bout de cette réforme, ça serait de ne plus alterner et de faire en sorte que puisque c'est l'entrée en 6ème qui fait le marqueur majeur, finalement de bloquer l'entrée en 6ème sur Coysevox pour tout le monde et peut-être qu'on bloquerait définitivement le succès, si je puis dire, puisque là, on est quand même sur quelque chose un peu plus contrasté que ce qu'on vient dire ici. Voilà.

Martine DEBONNEUIL : Moi aussi, je me réjouis du fait que la mixité dans ce quartier permette à chaque enfant, quel qu'il soit et d'où qu'il vienne, de réussir. En fait, c'est le but de tout éducateur de faire en sorte que les enfants réussissent. C'est une très bonne chose.

Je voulais juste dire que dans le quartier, on a quand même des écoles privées qui participent de cette mixité. Alors, c'est un ensemble de choses et que c'est tous ensemble. C'est une grande joie qu'on ait pu réussir effectivement, que vous ayez pu réussir la mixité dans ce quartier. J'espère que ça va continuer dans ce domaine avec tous les acteurs des écoles, des collèges, des lycées de ce quartier.

Violaine TRAJAN : Je voulais faire un témoignage puisque ça fait deux ans que je remets avec Maya AKKARI les brevets du collège aux élèves qui sont à Coysevox et Berlioz et

donc, partager la satisfaction du principal sur les résultats qui augmentent. Philippe DARRIULAT l'a évoqué mais aussi sur le nombre de mentions très bien qui augmentent d'une l'année sur l'autre, sur un collège qui est beaucoup plus pacifié avec des parents qui sont satisfaits. Et ajouter à ce témoignage aussi, j'habite dans un quartier où les familles qui vont à Berlioz vont et cette année il y a bien eu des 6ème qui auraient dû aller à Coysevox qui sont à Berlioz et qui sont contents, qui me le disent, qui le disent à d'autres parents puisqu'on dit souvent qu'un témoignage par les pairs, c'est d'autant plus efficaces, donc il y a effectivement un satisfecit qui est partagé dans le quartier Clichy, Grandes-Carrières par rapport au résultat et à l'efficacité de cette politique qui porte ses fruits depuis deux ans.

Eric LEJOINDRE : Merci. Quelques mots, puis, je laisserai la parole à Philippe DARRIULAT. Juste deux, trois éléments de réflexion.

D'abord, je pense, comme le disait Violaine TRAJAN que ce qui va faire que l'entrée en 6ème à Berlioz va fonctionner, c'est pour ça que je n'ai aucun doute là-dessus, c'est que ceux qui ont joué le jeu l'année d'avant en sont très heureux et parlent de leur collège autour d'eux et rassurent, comme le disait très bien Violaine TRAJAN, les parents qui peut-être seraient inquiets mais, Didier GUILLOT a absolument raison, il faudra le vérifier, puis le cas échéant, prendre des mesures correctrices.

Deuxième élément de réflexion. Oui, bien sûr, l'éducation privée, notamment dans le 18ème, est aussi une éducation mixte et on le voit quand on va dans les établissements privés. Mais je le dis aussi, je sais qu'il y a beaucoup de réflexion sur ces questions-là. Je suis non pas réticent mais je pense que si qu'on doit avancer établissement du public et établissement du privé ensemble sur la question de la mixité, il faut absolument veiller à une chose, et donc d'une certaine façon rendre très différente la façon dont on rentre dans le privé, c'est qu'on ne peut pas permettre aux établissements de choisir les élèves parce que dans les catégories populaires comme dans les catégories aisées, il y a des gens qui sont bien suivis, il y a des gens qui sont moins suivis. Donc, si on doit aller plus loin dans ce travail, il faudra qu'on se mette d'accord sur la façon dont sont répartis les élèves et sur le fait que, contrairement à ce qui est la règle dans le privé, qui est quand même le cœur de ce qu'est le privé, dans ces systèmes-là, on ne peut pas choisir les meilleurs des niveaux sociaux les moins aisés. Je pense qu'il faut, vu du public et je respecte beaucoup l'éducation dans le privé que je connais bien, mais je pense qu'il faut comprendre cette différence de logique et ça explique, non pas des réticences, mais en tout cas une grande vigilance de ma part sur ce travail. Mais je suis convaincu que les deux peuvent y concourir.

Un dernier mot sur l'accélération que souhaite Gérald BRIANT. Si ça a fonctionné, c'est parce que l'Education nationale et la Mairie avançaient ensemble. L'élément qui pour moi aujourd'hui m'incite au-delà de toute question à regarder de près la possibilité d'étendre ce dispositif, c'est qu'il faut absolument que le rectorat soit 100 % avec nous. Si ce n'est pas le cas, alors ça ne fonctionne pas. Si les moyens ne sont pas mis, si la conviction faite auprès des établissements n'est pas là, si la conviction faite auprès des parents et des professeurs n'est pas là, s'il n'y a pas un front uni, éducation nationale au plus haut niveau et pour ce qui est du 18ème je l'ai dit, le recteur a été absolument essentiel dans cette démarche, alors nous ne mènerions pas bien ces projets.

Dernier élément là-dessus, puis je laisse la parole à Philippe DARRIULAT, mais il n'y a pas de solution unique à la question de la mixité. Les bi-secteurs, ça fonctionne là où ça peut fonctionner. Mais par exemple sur Daniel Mayer, on a choisi d'autres outils pour améliorer la mixité parce qu'on sait qu'il n'y a pas à proximité d'établissements avec lesquels on pourrait le mélanger. Donc, il n'y a pas de recette miracle. Je ne crois pas du tout à la possibilité d'utiliser les mêmes outils partout. Je crois que, en l'occurrence, il faut faire avec les territoires, avec les réalités du territoire et utiliser tous les outils qu'on peut imaginer. Les bi-

secteurs quand ce sont les bi-secteurs, on est tous mobilisés quand on est tous mobilisés, le travail sur la sectorisation en élémentaire quand c'est ça et là, on peut avancer.

Philippe DARRIULAT : Je vous remercie de vos interventions. Dire quand même une chose, rappeler par rapport à ce que disait Didier GUILLOT qu'il n'y a jamais eu aussi peu d'enfants habitant sur les secteurs de Coysevox et Berlioz dans le privé cette année depuis 2011. 16 %, c'est le chiffre le plus faible depuis bien avant la bi-sectorisation. Vraiment la bi-sectorisation a créé un mouvement vers le public.

Evidemment, si on regarde la réalité, si on veut vraiment pinailler et on peut, c'est qu'on a eu un retour massif vers le public, de familles qui mettaient leurs enfants dans le privé, à l'ancien secteur Berlioz ; qu'on a même eu un peu de fuite du côté de Coysevox. Mais sur la totalité, c'est un retour et c'est le pari qu'on avait fait dès le début d'ailleurs. On a toujours su qu'il y aura des gens de Coysevox. Puis maintenant, ils ne fuient plus ; ils viennent.

Mme DEBONNEUIL, ce n'est pas pour déclarer la guerre aux privés du tout, parce que d'ailleurs, j'ai eu des contacts avec des directeurs d'établissements privés, justement pour éviter qu'ils essaient de profiter de la situation qu'il y avait un moment pour affaiblir notre projet et je dois reconnaître que les choses ont été faites correctement. Donc voilà, je tiens ici aussi à le dire et saluer ceux qui nous ont ouvert leurs portes, ont compris et ont dit que oui, la mixité était pour eux aussi, pour des raisons qui sont les leurs un objectif et qu'ils ne chercheraient pas en clair à ouvrir des classes partout autour de Coysevox et Berlioz pour essayer de récupérer des enfants de Coysevox. Bon, ça c'était le premier point.

Le deuxième point, alors je voulais tout à fait m'associer à ce que vous disiez, M. le Maire, remercier Laurent PLUS et Gilles PECOU, pour son engagement et puis aussi faire un clin d'œil aux deux DASEN de l'époque : Luc FAME et M. DESTRET. On a passé des soirées ensemble jusqu'à très tard des fois à mettre en place ce projet. Ils se sont engagés ; ils représentent l'Etat forcément, il y avait un moment où on a des discussions non pas tendues mais des discussions, voilà. Notamment quand il faut faire la carte scolaire, les fermetures de classe, des choses comme ça…. Il y a des débats forcément qui ont eu lieu mais il y a eu vraiment un engagement que je tenais à saluer très, très, très, très fortement. Puis, vous remercier tous, ceux qui m'ont soutenu et ceux qui s'y sont opposés d'avoir mis de la modération dans leur opposition dans ce combat.

En tout cas, je pense comme Gérald BRIANT, ça va être généralisé. Coysevox Berlioz, ce n'est pas possible à Montfermeil, vous voyez ce que je veux dire ? Il faut qu'il y ait deux collèges qui soient, comme je vous l'ai montré dans le premier histogramme, très différents pour que ça marche. Si c'est pour mettre deux collèges REP++ ensemble et mélangés, ça aboutit à rien et ça n'a pas non plus d'intérêt pour mettre, je ne sais pas, Janson de Sailly avec le collège d'à côté, collège du 16ème avec des CSP très, très favorisés.

Paris a quand même beaucoup plus de possibilités de ce genre que d'un côté Neuilly et de l'autre côté la Seine-Saint-Denis. Il y a d'autres solutions, Tous Mobilisés l'a montré. Il y a aussi des efforts particuliers faits sur des collèges. Il y a beaucoup de choses à imaginer mais en tout cas, j'aimerais tellement que ça soit quelque chose qui soit regardé comme ça, ce qu'on a fait, qui a nécessité beaucoup de volonté, c'est un combat politique, certains d'entre nous ont l'habitude, ce n'est pas non plus extrêmement effrayant mais c'est un vrai enjeu de société. Si on fait que les enfants dès la 6ème dans les écoles et dans les collèges vivent ensemble, que la ségrégation soit quelque chose qui n'existe pas dans l'éducation, que l'éducation soit une sorte de sanctuaire de l'égalité, si on arrive à avancer dans cette voie, on n'y arrivera jamais complètement parce qu'elle ne peut pas être totalement déconnectée de la vie sociale et de l'inégalité qui existe dans la société et l'école, mais si on avance là-dedans, on fait des progrès sur tout : sur l'intolérance, sur le rejet, sur la révolte de gens qui se sentent exclus dans notre société. C'est un enjeu scolaire et ce n'est pas qu'un

enjeu scolaire. C'est un enjeu de société qui me paraît majeur. J'espère qu'on l'a montré, je sais que ça fait réfléchir tout le monde.

Pour tout dire, loin de moi l'idée, de loin ou de près, de soutenir l'actuel gouvernement. Mais je sais qu'il y a quand même eu de la part du ministre de l'Education, je le sais d'autant plus que c'est le directeur de l'école où je travaille qui en a été chargé, à partir de ce qui a été fait, une réflexion justement sur cette question. C'est une question que tout le monde doit se poser. C'est une question, je pense, que la gauche devait porter, que la gauche a porté et encore une fois, j'en suis très heureux et très fier.

Alors, je peux présenter peut-être mes deux subventions d'un coup. La DASCO 118 tout d'abord. C'est Tous Mobilisés. Ce sont les services de la Ville et de l'Education qui concentrent les moyens sur des établissements en difficulté. Troisième vague, nous avons fait les écoles Labori et 142, Poissonniers ; nous avons fait le collège Daniel Mayer, maintenant cette année, c'est le collège Clémenceau. J'étais vendredi à une réunion sur le collège Clémenceau avec les parents, les enseignants, les équipes pédagogiques pour le lancement de beaucoup de projets, ils ont plein d'idées pour améliorer la vie dans le collège mais là, une première subvention, où ils ont choisi de s'adresser à la ligue de l'enseignement pour participer au projet « devoirs faits », qui permet un accompagnement scolaire après les heures des élèves.

Le second concerne « On revient ». Il s'agit des collèges Berlioz et Coysevox, donc la DASCO 120, il s'agit de subvention de l'édition du budget participatif des collèges voté par les collégiens. L'expérimentation pour le collège Coysevox, du mobilier extérieur, mobilier de cour essentiellement pour le collège Berlioz sont pour les établissements concernés puisqu'en fait ce sont des délibérations générales de Paris, donc je ne vous présente que ce qui nous concerne, les collèges de l'Arrondissement. On voit que c'est selon les projets. A chaque conseil d'arrondissement, je vous en présente, cette fois, ça tombe bien, il s'agit du budget participatif des collèges Berlioz et Coysevox.

CAISSES DES ECOLES

3. 2019 DASCO 114 – Caisses des écoles – Projet de règlement intérieur harmonisé de la restauration scolaire

Dominique DEMANGEL : La première délibération porte sur un projet de règlement intérieur harmonisé de la restauration scolaire.

Comme vous le savez, il a été fixé au niveau parisien une homogénéité de tarifs de la restauration scolaire, avec dix tarifs qui correspondent évidemment aux possibilités économiques de l'ensemble des familles. Donc, que les conditions dans lesquelles les situations économiques de l'ensemble des familles soient harmonisées dans tous les arrondissements car il est apparu que certains arrondissements avaient des modalités moins objectives, disons, de contrôle de la situation économique des familles. C'est la raison pour laquelle ce projet de règlement harmonisé a été proposé, ce qui évidemment pour le 18ème arrondissement ne comporte aucun élément de changement.

J'ajoute que sur l'ensemble des dispositions qui ne sont pas strictement financières, par exemple les modalités d'inscription ou les modalités de communication, ce règlement sera soumis à chacun des comités de gestion des caisses des écoles afin éventuellement de faire les adaptations nécessaires. En ce qui nous concerne, je dois dire que nous sommes totalement en accord avec ce règlement. Donc, je vous propose tout à fait de l'adopter.

Eric LEJOINDRE : Merci beaucoup. Est-ce que sur cette délibération, il y a des demandes de prise de parole ? Douchka MARKOVIC

Douchka MARKOVIC : M. le Maire, nous nous abstiendrons sur cette délib parce qu'il y aura des amendements qui seront faits et proposés au Conseil de Paris.

Eric LEJOINDRE : Merci beaucoup.

4. **2019 DASCO 141 – Caisse des Ecoles (18ème) – Avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2018-2020 et Subvention 2020 (9 050 000 €) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire**

Dominique DEMANGEL : Il s'agit de la délibération annuelle sur la subvention de la Ville concernant la restauration scolaire. Je ne vais pas rentrer dans un détail important. Simplement pour vous dire que ce montant tient compte à la fois de la baisse des effectifs qui correspond aux propos que vient de tenir Philippe DARRIULAT sur les éléments statistiques et notamment une baisse de l'ordre de 11 % pour les écoles élémentaires mais elle tient compte aussi des efforts de la caisse des écoles du 18ème pour contrôler le délégataire et pour contrôler l'ensemble de la prestation.

Il s'agit d'une subvention d'un montant exact de 9 050 000 que je vous propose d'adopter.

Eric LEJOINDRE : Merci. Sur cette délibération, pas de demande de prise parole ?

LOGEMENT ET URBANISME

5. **2019 DLH 178 – Réalisation dans les 10, 11, 12, 13, 15, 16, 17, 18 et 19ème arrondissements d'un programme d'acquisition-amélioration de 20 logements sociaux (10 PLA-I, 8 PLUS et 2 PLS) par AXIMO**
6. **2019 DLH 339 – Réalisation dans les 14, 18 et 20ème arrondissements d'un programme d'acquisition- conventionnement de 22 logements sociaux (6 PLA-I, 9 PLUS et 7 PLS) par AXIMO**
7. **2019 DLH 197 – Réalisation lot I Chapelle International (18ème) d'un programme de construction de 34 logements sociaux (11 PLA-I, 13 PLUS et 10 PLS) par ICF Habitat La Sablière**
8. **2019 DLH 241 – Réalisation, 120 rue Championnet (18ème) d'un programme d'acquisition-amélioration de 9 logements sociaux (3 PLA I – 3 PLUS – 3 PLS) et 9 l LI par Paris Habitat (cession de la Fondation Rothschild)**
9. **2019 DLH 243 – Réalisation 5 rue Boinod (18ème) d'un programme d'acquisition-amélioration de 26 logements sociaux et intermédiaires par Paris Habitat**
10. **2019 DLH 244 – Réalisation, au 5 rue Hégésippe Moreau (18ème) d'un programme d'acquisition- amélioration de 19 logements sociaux (6 PLA I – 7 PLUS – 6 PLS) par Paris Habitat (cession de la Fondation Rothschild)**
11. **2019 DLH 312 – Réalisation 2 rue Hégésippe Moreau / 17 rue Ganneron (18ème) d'un programme d'acquisition-amélioration de 12 logements sociaux (7 PLA-I et 5 PLUS) par Elogie-SIEMP**
12. **2019 DLH 314 – Réalisation 7, place Albert-Kahn – 53 boulevard Ornano – 66, rue Championnet (18ème) d'un programme d'acquisition-amélioration de 20 logements sociaux (10 PLA-I – 10 PLUS) par Elogie-SIEMP**

Michel NEYRENEUF : C'est la délibération qui vient toujours pour le conseil de Paris de décembre. Cela fait 19 fois que je vous la présente, ces délibérations, et ce sera aussi la dernière fois car j'annonce, comme l'avait annoncé la dernière fois aussi Philippe

DARRIULAT que je ne solliciterai pas la continuation de ma délégation, ni de faire partie d'une liste. Voilà.

Donc, c'est toujours un peu long. J'ai essayé de les regrouper et de les faire un peu rapidement mais parfois, il faudra s'arrêter certainement.

La DLH 178 et la DLH 339, dans les deux cas, il s'agit de logements dans le diffus, préemptés. Nous avons un T2, 3, rue d'Alger pour ce qui concerne la 18ème et dans la deuxième délibération, nous avons 18 logements sociaux, à peu près équivalent partagé en 3 entre PLAI, PLS ou PLUS au 8, boulevard de Clichy. Ce sont des préemptions qui sont confiées à AXIMO qui, je vous rappelle, est une filiale de Paris Habitat.

Je continue sur la délibération suivante, plus importante, qui concerne le lot I, le dernier lot à venir de Chapelle International qui est actuellement en réflexion. Le jury, du choix de l'opérateur et de l'architecte a lieu cette semaine. Mais dans ce programme, il y aura 34 logements sociaux et une quarantaine de logements en accession à la propriété plus ou moins mélangés mais ce sera dans la même tour. Donc là, il s'agit de confier ce programme de construction de 34 logements sociaux à ICF Habitat La Sablière.

Les trois délibérations suivantes concernent l'ancien patrimoine de la fondation Rothschild. La fondation Rothschild a décidé de mettre en vente un certain nombre de ses biens et la Ville a discuté avec Paris Habitat et la RIVP pour être repreneur d'un certain nombre de ces immeubles.

Dans le 18ème, c'est Paris-Habitat qui est concerné par trois bâtiments : un bâtiment qui est au 120, rue Championnet, un bâtiment qui est au 5, rue Boinod, un bâtiment qui est au 5, rue Hégésippe-Moreau. Je tiens à signaler que dans les programmes qui sont faits, qui sont prévus, la répartition des logements, il y a une petite nouveauté, c'est-à-dire que, par exemple, au Championnet, il y aura neuf logements sociaux proprement dits (PLAI, PLUS, PLS) et neuf logements intermédiaires. De la même façon, c'est un peu pareil, au 5, rue Boinod sur les 26 logements sociaux ou intermédiaires qui sont aussi partagés. Par contre, ça ne sera pas le cas rue Hégésippe-Moreau.

J'en viens à la 312. C'est un programme d'acquisition-amélioration de 12 logements sociaux par Elogie-SIEMP. Là, on a du PLAI et du PLUS simplement. Evidemment, ça dépend des quartiers où de temps en temps, il y a un peu plus de PLS ou il y a un peu plus de PLAI.

Nous avons un autre programme pour Elogie-SIEMP qui est au 7, place Albert-Kahn, 53, boulevard Ornano, 66 rue Championnet, donc l'immeuble qui est l'angle, pour un programme d'acquisition-amélioration de 20 logements sociaux, 10 PLAI et 10 PLUS.

Laurent QUEINNEC : Pour votre dernière, M. NEYRENEUF, je ne voudrais surtout pas vous décevoir. En effet, nous n'allons pas voter les DLH 178 et 339. Pour plusieurs raisons à nouveau. Naturellement parce qu'il s'agit du droit de préemption urbain renforcé et vous savez que nous sommes contre. En particulier, s'agissant de la DLH 178, au niveau parisien c'est vrai qu'on peut regretter qu'il y ait assez peu de PLS contrairement aux 30 % que vous allez fixer comme objectif et en l'occurrence, ici, s'agissant du 3, passage d'Alger, c'est du PLAI. Mais il y a quelque chose qui me tracasse en particulier ce soir sur ces deux décisions DPUR que nous n'allons pas voter. C'est que les deux adresses en question, donc 3, passage d'Alger pour la 178 et 8, boulevard de Clichy pour la 339 ne figurent pas sur la liste des immeubles préemptables. Il y en avait 257 au niveau parisien et 103 au niveau du 18ème arrondissement. C'est une liste qui date de 2014 et, semble-t-il, elle n'a pas été actualisée parce que ces adresses n'y figurent pas. Donc, c'est une question. Je me demande si en termes de formalisme, cette assemblée est fondée à voter ces délibérations et j'aimerais avoir des explications.

Christian HONORE : Nous allons voter contre la DLH 178 parce que, comme l'a dit mon collègue M. Laurent QUEINNEC, il s'agit d'une préemption.

Michel NEYRENEUF : A ce stade je n'ai pas de précision à vous donner, il faudra peut-être attendre qu'Ian BROSSAT revienne, qu'il donne éventuellement la précision sur la question, je ne suis pas entré dans ce détail-là. De toute façon, ce qui m'aurait surpris, c'est que vous votiez pour. Donc, je ne suis pas déçu.

Gérald BRIANT : Ce qui est fou dans le débat, c'est qu'on s'interdise un moyen d'agir. Il y a des adresses qui se sont, hélas, détériorées depuis 2014, sur lesquelles il faut tenir compte, avec des propriétaires qui ont complètement lâché les freins. C'est-à-dire on est dans le n'importe-quoi-tesque. C'est obstruction, il n'y a rien à faire ; il ne nous reste que la préemption. Il ne nous reste que ça comme arme juridique.

Alors, dire par principe que nous n'allons pas utiliser le seul moyen légal, à quoi on sert ? C'est-à-dire que, on se met en situation de démissionner de ces engagements au début parce que c'est une situation qu'on affronte quand on a vraiment des immeubles qui sont laissés à l'abandon. On est obligé d'intervenir et on ne peut pas se priver de ça. Donc, je regrette que par idéologie, vous renonciez à devenir pragmatique parce que c'est du pragmatisme. A un moment, dire à un propriétaire on va racheter et on va forcer un petit peu l'achat parce que c'est un petit peu ça, c'est parce que c'est le moyen qui nous reste. Je crois que c'est dommageable. Je pense que vous ne rendez pas service aux habitants qui sont souvent, parce que souvent ce sont des appartements qui sont loués et à des conditions plus ou moins indignes et que d'une certaine manière, vous encouragez ça en ayant ce type de positionnement que je trouve idéologique mais au sens triste, on va dire, pour être gentil.

Daniel VAILLANT : Juste un mot. C'est comme si vous n'avez pas fait de la préemption un peu volontariste à la Goutte-d'Or, on aurait toujours l'habitat insalubre. On a vu ce que ça a donné à Marseille. Voilà, donc, moi je ne fais pas le choix de Marseille en matière d'habitat insalubre, d'immeuble qui tombe. Non mais, c'est vrai ou pas ? Bon. Alors voilà. Moi, je fais le choix de la rénovation, y compris quand c'est pour forcer les propriétaires indélicats, qui ne font pas leur boulot de propriétaires. Donc, je me réjouis de voter ces délibérations.

Eric LEJOINDRE : Je pense que les Parisiens se réjouissent d'être à Paris, contrairement à ce que racontent beaucoup de gens et je ne suis pas sûr que les Marseillais se réjouissent autant d'être à Marseille malgré la Méditerranée, les calanques et tout ça.

13. **2019 DU 14 – Vente à Elogie-SIEMP de l'ensemble immobilier municipal 4 bis rue Coustou (18ème) en vue de réaliser 67 logements sociaux familiaux, une crèche associative de 66 berceaux et des locaux commerciaux.**
14. **2019 DLH 315 – Réalisation 4 bis rue Coustou (18ème) d'un programme d'acquisition-amélioration et de construction de 67 logements sociaux (25 PLA-I, 27 PLUS et 15 PLS) par Elogie-SIEMP**

Michel NEYRENEUF : Là, il s'agit de l'ensemble immobilier municipal du 4bis, rue Coustou. Je vous rappelle, c'est un bâtiment où était installée EDF et qui donc était un bâtiment municipal. Quand EDF a rendu à la Ville, par obligation d'ailleurs et la Ville pour le moment l'utilise, Gérald BRIANT va certainement intervenir là-dessus, le but, c'était de faire du logement social à cette adresse, dans un quartier qui est plutôt riche et bourgeois.

C'est Elogie-SIEMP qui va l'acheter en vue de réaliser 67 logements sociaux familiaux, une crèche associative de 66 berceaux et des locaux commerciaux. Cette DU 14 va avec la DLH 315 qui est la suite, qui est la réalisation du programme d'acquisition-amélioration et de construction par Elogie-SIEMP à la même adresse, des différents éléments que j'ai donnés.

Gérald BRIANT : C'est une adresse qui a beaucoup servi. Emmaüs, on a été visité avec Ian BROSSAT la semaine dernière, voir les personnels et les travailleurs sociaux. C'est exceptionnel ce qui se passe là-bas. On a un vrai travail. On accueille 250 personnes, avec un petit CHU maintenant famille qui a été installé et ce qu'on avait dit, c'est-à-dire le fait que ça allait être occupé pendant deux ans, on arrive à la fin. C'est à la fois super parce qu'on a noué des relations, on a permis à des gens de rebondir avec des travailleurs sociaux, avec des bénévoles aussi parce qu'on a assisté à des cours de français quand on y allait. Il y a un véritable travail que moi, je qualifie de formidable. Je n'ai pas difficulté avec ça.

Donc, ça va s'arrêter pour construire du logement social, donc, c'est bien mais ça veut dire aussi que dans l'intercalaire de la ville, on peut faire beaucoup de choses. Il faut qu'on multiplie ce type de dispositif parce que maintenant en plus, on a des structures, j'ai cité Emmaüs mais je pense à d'autres partenaires qui savent maintenant travailler assez vite et en assez peu de temps, mobiliser des besoins, ce qui fait que les choses qui étaient très compliquées maintenant le sont moins. Quand on voit par exemple qu'on est sur un quartier, en haut, vous arrivez là, un moment il y avait eu un petit souci de distribution alimentaire, on avait une queue qui remontait. Tout d'un coup les gens se sont aperçus qu'il y avait un centre d'hébergement sous leurs yeux et en fait, ça se passait très, très bien. C'est aussi la preuve que, on a parlé de mixité scolaire mais la mixité dans la solidarité aussi elle peut se faire dans tous les quartiers. Donc, n'hésitons pas à continuer et j'espère qu'on va trouver de belles adresses pour que l'esprit de ce centre continue.

Félix BEPPO : Dans le droit fil de ce que Gérald BRIANT vient de nous dire, effectivement, je me souviens lorsque nous avions installé Emmaüs dans le quartier, des remontées de queue et les manifestations des riverains qui ne comprenaient pas très bien ce qui se passait et qui n'accueillaient pas nécessairement à bras ouverts les publics que nous accueillions là-bas. Néanmoins, au bout de toutes ces années, on peut s'apercevoir que cela a fonctionné, comme le disait Gérald BRIANT.

La question que j'avais et qu'un certain nombre de riverains se posent, c'est par rapport à ce centre : est-ce qu'il sera remplacé ? Je rejoins ce que dit Gérald BRIANT sur le fait que, lorsqu'on trouve dans les intercalaires de la ville, les moyens d'installer ces hébergements, je crois d'abord qu'on prouve leur utilité et au-delà de leur utilité, de la capacité qu'on a de les faire vivre au quotidien dans des quartiers de tous ordres. Est-ce que ça va être remplacé, à quel endroit et est-ce que dans le 18ème, on a d'autres espaces qui peuvent accueillir ce type d'accueil ?

Pascal JULIEN : Ce n'est pas une affirmation, c'est une question qui va dans le même sens : finalement, condamner des entreprises comme Emmaüs – j'ai connu ça avec les Jardins partagés, avec tout un tas d'autres choses – à vivre dans l'intercalaire, c'est les condamner à être itinérants et puis, il n'y aura peut-être pas toujours des intercalaires. Il n'y aura peut-être pas toujours en quantité suffisante.

Donc, ma question, c'est tout simplement est-ce que, au fond, on peut être fier de condamner, c'est le terme qui me vient spontanément, il n'est peut-être pas très heureux, mais de condamner ce type de dynamique associative à travailler dans des intercalaires qui, par définition, sont éphémères et provisoires ?

Ian BROSSAT : Condamner Emmaüs à travailler dans la précarité, il faut peut-être arrêter et éviter de parler au nom d'associations qui ne parlent pas comme ça.

Nous étions avec Gérald BRIANT la semaine dernière aux côtés des responsables d'Emmaüs solidarité qui sont très heureux de l'engagement de la Ville en matière d'hébergement d'urgence. Très sincèrement en Ile-de-France, si toutes les collectivités étaient aussi allantes pour accueillir des centres d'hébergement, on n'en serait pas là avec

cinq places d'hébergement pour 1 000 habitants à Paris alors même que dans les Hauts-de-Seine, on a une place d'hébergement pour 1 000 habitants. Je peux vous assurer que les responsables d'Emmaüs solidarité, comme ceux d'Aurore d'ailleurs, le savent très bien parce qu'ils ont une vision suffisamment globale pour pouvoir comparer ce qui se fait à Paris et ce qui se fait dans les Hauts-de-Seine, par exemple.

Donc, évidemment que lorsqu'on crée un centre d'hébergement temporaire, il est temporaire et en l'occurrence, le projet qui vient après, c'est un projet de logements sociaux. Le moins qu'on puisse dire, c'est qu'on a besoin de logements sociaux à Paris et qu'on a besoin d'en faire notamment à Montmartre qui est quand même l'un des quartiers du 18ème arrondissement qui en est le plus dépourvu malgré tous les efforts que nous avons engagés depuis quelques temps pour rééquilibrer le logement social dans notre arrondissement.

Après, il y a une autre question qui est évidemment de savoir où nous créerons de nouvelles places d'hébergement de telle sorte qu'on ne perde pas globalement à Paris le niveau de places d'hébergement qu'on avait. Je peux vous dire qu'on est actuellement en train de chercher de nouveaux lieux. Il y a un nouveau lieu qui a ouvert boulevard Jourdan dans le 14ème arrondissement avec plusieurs centaines de places d'hébergement, mais enfin, en tout cas, nous restons très mobilisés en lien avec l'Etat évidemment, puisque le financement du fonctionnement dans ces centres d'hébergement relève de l'Etat, relève de la préfecture en l'occurrence.

Gérald BRIANT : Je comprends le souci de dire : est-ce qu'on n'installe pas de la précarité et je comprends. Après, ce que dit Ian BROSSAT est juste, ils ne travaillent pas comme ça. En plus, ils travaillent à partir des individus. L'individu, par exemple, le migrant, le réfugié ou autre qui est peut-être à la rue, de toute façon lui, il est déjà dans la précarité, donc on commence à l'installer. En plus, on a beaucoup de centres, si vous allez visiter La Mie de pain, si vous allez visiter boulevard Ney, Jacomet par exemple, on a des structures.

Ce qui est intéressant ici c'est qu'on a bénéficié du lieu très particulier parce qu'en même temps qu'il y avait un étage qui était consacré à l'hébergement, on avait aussi une autre partie qui était consacrée parce que le lieu était comme ça avec les restos du cœur qui avaient une plateforme de gestion, tout ça. Donc, d'une certaine manière, ça a fait travailler aussi les gens, qui ont découvert, qui se sont mis avec d'autres personnes… d'une certaine manière sur ce type de service, l'altérité et tout et le fait un peu de travailler, de changer, de se remettre en question à partir d'un nouveau lieu, donc ça veut dire, comme on travaille, de regarder avec des publics qui sont un peu différents ou même des habitants qui, d'une certaine manière, vont porter un regard, c'est intéressant parce que ça nous a permis aussi de travailler avec les habitants, on a eu des rencontres et tout ça. Donc, à la limite ils savent faire ; c'est vrai que c'est mieux ; la société idéale ce serait de dire il faudrait qu'on ait des structures partout etc. il faudrait qu'on ait 30 % de logement social à Paris ; il faudrait qu'on ait tout ça. On ne l'a pas. On a besoin de ce type, donc on se débrouille et les hasards font que finalement, les expériences sont très intéressantes, très enrichissantes. Après, je comprends le souci mais il se dépasse assez facilement si la Ville continue à faire ce qu'elle fait en termes de moyens.

Eric LEJOINDRE : Je partage en tout point ce qui a été dit par les uns et par les autres mais, je veux l'exprimer un peu différemment.

Certes, ces centres sont temporaires. Mais la vie dans ces centres aussi doit être temporaire, y compris pour les personnes qui y sont hébergées. Pour qu'elle soit temporaire, il faut construire et il faut construire du logement. Donc, je ne fais pas partie de ceux qui s'opposent au logement, qui s'opposent au logement dans Paris, qui s'opposent au logement dans les grandes opérations comme dans les petites opérations parce que, si on ne continue pas à fournir du logement, alors ces centres-là, ils seront permanents et pour les gens qui y

sont, ce n'est pas un objectif non plus. On a parlé des familles à l'hôtel, dans une délibération précédente, personne n'imagine qu'il faille laisser les familles à l'hôtel. Il n'y a pas beaucoup d'autres solutions ou on fait, comme je l'ai lu dans une proposition récente : porter sur l'extérieur de Paris tout l'effort de logement, je l'ai lu, ça me surprend venant de responsables politiques du 18ème arrondissement d'imaginer qu'il faille faire ça ailleurs. Moi, ce n'est pas ma conviction et de ce point de vue-là, il faut chacun qu'on assume parfois nos contradictions, qu'on fasse des choix et je pense que le choix de s'opposer complètement à la question du logement n'est pas un bon choix. Mais ce n'est pas exactement la question.

15. **2019 DLH 330 – Réalisation d'un programme d'acquisition amélioration d'un logement social PLS par Paris Habitat au 53-55 rue de la Goutte-d'Or (18ème)**
16. **2019 DLH 331 – Renonciation par la Ville de Paris au bénéfice d'un droit de remise de locaux de la RIVP, 144-152, rue des Poissonniers (18ème)-avenant n°4 au protocole du 22 décembre 2011.**
17. **2019 DLH 350 – Réalisation 33, rue Doudeauville (18ème) d'un programme de 49 logements sociaux (15 PLA-I, 20 PLUS et 14 PLS) et de 12 logements locatifs intermédiaires par ICF Habitat La Sablière**
18. **2019 DLH 356 – Réalisation, 29 avenue de la Porte des Poissonniers (18ème) d'un programme de transformation de 96 logements sociaux en 152 logements PLUS pour des étudiants et des jeunes actifs par Paris Habitat**
19. **2019 DLH 359 – Réalisation 1/3 et 7/9 impasse Letort (18ème) d'une rénovation de 14 logements sociaux par la RIVP**
20. **2019 DLH 410 – Demande de subventions complémentaires portant sur 12 opérations d'acquisition- amélioration ou de construction de 145 logements sociaux (54 PLAI – 63 PLUS – 28 PLS) par Elogie-SIEMP (4 689 041 €)**

Michel NEYRENEUF : Simplement pour prolonger les discussions tout de suite, c'est que la question ne se pose pas dans ce sens-là, elle se pose dans le sens contraire. C'est-à-dire qu'on sait que, entre le moment où on récupère une parcelle et le moment où ça va être construit, il va y avoir du temps et donc, que le bâtiment, il est vide. Soit on le laisse vide, dans ce cas-là, il n'y a plus de question qui est posée de se dire : on met quelqu'un de façon provisoire. Soit justement et dans l'intérêt de tout le monde parce que ça intéresse aussi bien comme mesures anti-squat, j'allais dire le propriétaire, qu'un certain nombre de gens qui entrent dans cette logique. Par exemple, je sais que les restos du cœur, ça a toujours été prévu qu'ils soient dans le provisoire, ils le savent, la Mairie de Paris s'engageant toujours de leur retrouver des lieux.

Vous voyez, le problème des délibérations logement et urbanisme, c'est qu'on passe de gros truc et tout ça, ça fait autant de temps et de délibération, à une réalisation d'un programme d'acquisition-amélioration d'un logement social PLS, que la DASCO dans l'école de la rue de la Goutte-d'Or n'arrive pas à faire habiter et donc, il a été décidé de le conventionner en PLS. Ça fait une délib.

Ensuite, une autre délib pour accepter que la Ville renonce au bénéfice d'un droit de remise de locaux de la RIVP. Il se trouve que la RIVP au 144-152, rue des Poissonniers a fait ce bâtiment qui, petit à petit, a été racheté, une volonté du club Léo Lagrange de racheter un certain nombre de mètres carrés pour être propriétaire. Comme c'était un bâtiment à l'origine ville, dans ce cas-là, il y a nécessité d'avoir l'accord de la Ville pour cette vente et il y a une indemnité qui arrive, qui sera versée par la RIVP. Donc ça, c'est une deuxième délib.

Une troisième délib concernant la volonté qu'a ICF Habitat La Sablière par rapport à un bâtiment qui est au 33, rue Doudeauville qui appartient actuellement à ICF Novedis, une autre filiale de la maison ICF. Cette réalisation d'un programme de 49 logements sociaux dont 15 PLAI, 20 PLUS, 14 PLS et 12 logements intermédiaires sur à la fois le bâti actuel et qui serait surélevé de deux étages. Vous savez, c'est un immeuble qui est un peu comme ça

en carré, qui est assez joli d'ailleurs et le projet permet de faire à la fois du logement social et en même temps de faire du logement intermédiaire.

Je continue. Là, c'est une opération beaucoup plus importante mais ça fait toujours une délib : le 29, avenue de la Porte des Poissonniers, donc la tour de la porte des Poissonniers. Enfin, on y est arrivé. Cette tour a été vidée de ses habitants, on va plutôt prendre le contraire : on va dire que plutôt les habitants étaient relogés. D'ailleurs, une très grande partie a été relogée à la porte de Clignancourt par Paris Habitat. Donc, l'immeuble est à peu près vide. Il n'est pas réhabilitable pour en faire du logement pérenne puisqu'il est quand même contre le périphérique mais, par rapport aux autres tours, il est quand même un peu plus en retrait du périphérique que ne l'était la tour de Clignancourt ou la tour de la porte Montmartre. Donc, il a été considéré qu'on pouvait tout à fait y faire du logement étudiants, un peu à l'image de ce qui a été fait déjà dans le secteur Philippe de Croisset, etc. Donc, Paris Habitat a étudié un projet qui permettrait de transformer 96 logements socio-familiaux actuellement en 152 logements PLUS pour des étudiants et des jeunes actifs par Paris Habitat. Mais comme ces logements ne sont pas tous des logements individuels, il y aura des T2, des T3 et des T4. Il y aura donc à la fois de la location de logement étudiant pour une personne seule et en même temps de la colocation, ce qui permettra en réalité de répondre à beaucoup plus de gens, c'est-à-dire 204 résidents en tout sur cette tour des Poissonniers. Il est à noter aussi qu'il y aura en bas un centre des arts vivants qui sera une extension de l'Université qui est juste à côté, ex-Paris IV qui s'appelle maintenant Sorbonne Université. Sorbonne université sera donc dans ce socle qui est actuellement un centre des arts vivants dans laquelle la Ville pourra évidemment avoir des créneaux possibles.

Je propose évidemment le vote de cette grande réalisation. On a mis quand même trois ou quatre ans pour essayer de la monter. Parce que le problème, c'était que c'était déjà du logement social, donc comment le reconventionner, comment faire pour des étudiants, etc.

Une autre rénovation de la RIVP un peu comme celle que j'ai citée tout à l'heure de ICF Habitat, c'est au 1/3 et 7/9 impasse Letort, une rénovation de 14 logements sociaux pour les mettre un peu plus dans le Plan climat.

Enfin, et j'en finirais avec ça pour le logement, il restera trois délibérations d'urbanisme, une demande de subvention complémentaire portant sur douze opérations d'acquisition-amélioration et de construction, 245 logements.

Nous, on n'est pas concerné par les 145 logements mais on est concerné par quand même pas mal de programmes qui, pour une raison x ou y ont besoin d'être refinancés parce qu'il y a eu une défaillance dans l'entreprise, parce qu'il y a eu des problèmes de dépollution beaucoup plus important que ce qui était prévu. Dans ces immeubles qui sont là, il y en a un certain nombre dans le 18ème. Ça concerne notamment des projets d'Elogie-SIEMP. C'étaient des projets issus de la Commission insalubrité. Donc, vous savez ces parcelles qui sont trop petites pour faire appel à une grosse boîte, elles ne sont pas assez petites pour faire appel aux maçons entrepreneurs et donc, dans les entreprises qui sont de moyenne importance, je veux dire, il y a beaucoup de défaillance d'entreprise. C'est pour ça qu'on trouve, comme par exemple rue de Sofia, un immeuble d'Elogie-SIEMP qui n'est toujours pas livré et parce qu'il y a eu deux défaillances d'entreprise.

Donc là, ça va permettre au 5/7, passage Lathuille, au 6, rue Lambert, au 13, rue Ramey, au 26, rue Reuilly mais ce n'est pas chez nous, au 8, boulevard Barbès de pouvoir avancer et se construire.

Voilà pour les délibérations concernant le logement et vous en aurez tout à l'heure avec Mario GONZALEZ sur d'autres projets.

Didier GUILLOT : Je voulais saluer le projet réussi de 29, Poissonniers qui portera à presque 1 000 logements étudiants entre le futur Campus Condorcet qui va être situé porte de La Chapelle et le Campus de Sorbonne université. Entre ces deux pôles universitaires, on aura réussi finalement à faire quasiment 1 000 logements. Il n'y a pas d'autres endroits à Paris où il y a autant de logements concentrés sur une si petite portion ; c'est un campus qui est né à petite dose, à petit pas mais c'est un vrai campus qui est en train d'être créé entre ces deux portes et je dois dire que c'est une excellente nouvelle pour le 18ème.

21. **2019 DU 8 – Site 183 rue Ordener (18ème) – Signature d'une nouvelle promesse de vente, suites à l'appel à projets urbains innovants "réinventer Paris".**
22. **2019 DU 245 – Déclassement par anticipation de la partie de la rue Boris-Vian située entre la rue de la Goutte-d'Or et la rue Polonceau et d'emprises situées rue de la Goutte-d'Or (18ème).**
23. **2019 DU 248 – Opération d'aménagement Gare des Mines-Fillettes Secteur PNE (18ème) – Dossier de création et de réalisation de la ZAC. Programme des équipements publics, Avenant au contrat de concession d'aménagement.**

Michel NEYRENEUF : Un site de Réinventer Paris, c'était le seul site que nous avions dans le 18ème et qui a connu beaucoup de tracas parce que finalement, le site était beaucoup plus pollué que ce que l'on pensait. Donc, ça veut dire simplement que les accords qui avaient été passés au départ avec AMETIS qui était le vainqueur de Réinventer Paris sur ce projet a dû être vu différemment pour essayer de faire que le projet se finance, arrive à se financer sans faire que le projet soit infaisable. Donc, un certain nombre de choses ont été supprimés ou transformés.

Alors, par exemple, il devait y avoir une crèche. Il y a eu un avis des organismes de santé qui ont demandé qu'il n'y ait pas de crèche à cet endroit-là vu la pollution qu'il y avait avant. Il y avait des logements en accession sociale. Evidemment, le logement en accession sociale coûte beaucoup plus cher à la collectivité que le logement d'accession normale. Donc, le projet a été modifié. Le prix aussi de vente, par rapport aux habitants qui étaient volontaires, a dû être renégocié. Il y avait dans certains logements une chambre d'ami qui était partageable entre plusieurs personnes, on en fera finalement un logement.

Voilà, ces différents projets mais finalement, AMETIS et la Ville ont réussi à se mettre d'accord et c'est heureux et je pense que, après tout ce travail, on peut se féliciter de l'aboutissement d'une bonne solution.

Galla BRIDIER : Avec ma casquette et ma petite délégation à l'habitat participatif dans le 18ème arrondissement, je ne voulais pas manquer l'occasion de m'exprimer sur ce projet, sur le seul projet d'habitat participatif qu'il y a en cours dans le 18ème mais aussi le seul projet d'habitat participatif issu de l'appel à projets « Réinventer Paris » sur l'ensemble de la ville.

Je ne reviendrais pas sur ce que vient de dire Michel NEYRENEUF. Juste pour vous dire que pour avoir suivi le volet habitant et donc un peu participatif de ce projet et de toutes les vicissitudes qu'il a traversées, c'est une grande satisfaction ce soir de voir le projet aboutir malgré les différentes évolutions qui en fait un projet peut-être un peu moins collectif avec moins d'espace partagé que prévu mais c'était quelque part, si je puis dire, le prix à payer pour que le projet voie le jour malgré tout.

J'espère, et j'en suis sûre, pour avoir suivi depuis quatre ans le groupe d'habitants, que ce groupe d'habitants, même s'il est un peu démoralisé, même s'il a traversé des moments durs et qui n'est plus tout à fait le même qu'au début, parce que vous pouvez imaginer qu'en quatre ans, il y a eu des évolutions des situations familiales, des évolutions de vie qui font que sur les douze familles prévues au départ, il n'y en a aujourd'hui plus que huit qui ont stoppé l'ouverture du projet à d'autres habitants en attendant le vote de ce soir et le vote

prochain au Conseil de Paris. Donc, il y aura une espèce d'appel à candidatures pour compléter les familles manquantes qui sont parties vers d'autres projets.

En tout cas, les habitants qui restent, restent extrêmement motivés et vous le verrez, contribueront à ce que ce nouvel immeuble s'installe dans le quartier de manière positive. L'esprit de ce collectif d'habitants est bien de continuer à faire en sorte que les espaces communs soient ouverts sur le quartier, notamment je pense au jardin en agriculture urbaine qu'il y aura sur le toit. Donc, voilà le message que je voulais vous faire passer en leurs noms également.

Quant à moi, personnellement, je vous avoue que tout au long de ce projet, je me suis demandée si je ne regrettais pas finalement d'avoir un peu insisté et auprès de M. NEYRENEUF et auprès de M. MISSIKA d'avoir inscrit cette parcelle du 18ème dans le cadre de « Réinventer Paris », tellement ça a été difficile pour tout le monde, mais écoutez, je crois qu'on arrive, somme toute, à faire sortir un projet avec des compromis de part et d'autre et notamment, de la part de la Ville sur la décote du terrain.

Donc, pour tout cela, je pense qu'on peut s'en réjouir et nous aurons, peut-être pas sur ce mandat mais pour celui d'après, très prochainement, l'occasion de poser la première pierre de ce premier projet en habitat participatif dans le 18ème.

24. 2019 DU 245 – Déclassement par anticipation de la partie de la rue Boris-Vian située entre la rue de la Goutte-d'Or et la rue Polonceau et d'emprises situées rue de la Goutte-d'Or (18ème)

Michel NEYRENEUF : Nous en avions déjà parlé lors du dernier Conseil d'arrondissement. Donc, c'est la délibération qui a pour but de lever les réserves qu'avait prononcées le commissaire-enquêteur lors de l'enquête de déclassement. Ces réserves portaient notamment sur deux points, la première était qu'il fallait que les projets alternatifs qui semblaient exister soient étudiés ; c'est ce que nous avons fait et pourvu qu'ils soient transmis à la mairie avant le 31 octobre.

Le 31 octobre, nous avions reçu, pas un projet, nous avions reçu des intentions de projet, des intentions d'orientation fait par l'Atelier Urbain de la Goutte-d'Or, qui a été créé par Cavé Goutte-d'Or et ASA PNE, des associations bien connues. Pour nous, nous considérons que ce n'est pas un projet, puisque grosso modo, il nous ramène aux années 2015 où on a commencé à faire le diagnostic, c'est plutôt un diagnostic et donc, ce n'est pas à l'état de projet.

Puis, par contre, nous avions vu déjà pendant les différents comités de suivi qui ont eu lieu un atelier d'architecte, Atelier 26 qui a réalisé une maquette avec un projet. Ce projet, il nous a été transmis tout au moins en esquisse de projet, parce qu'il n'y a pas les études techniques qui vont avec. Ce projet a été étudié, a été regardé et ce que l'on constate c'est qu'il s'oppose complètement au principe que l'on avait donné, puisqu'on part du principe qu'il s'agit de requalifier un lieu qui est d'abord et essentiellement un lieu de sport, puisque c'est un lieu dans lequel il y a le gymnase, qu'il y a un TEP, qui a aussi un parking qui pourra peut-être évoluer mais qui est toujours un parking et qui est aussi un passage avec des commerces et des arcades.

Donc, la volonté de la Mairie du 18ème, c'était de faire que le projet ne se réduise pas par moins de sport, mais par plus de sport et plus d'accueils sportifs. Or, à la fois Atelier 26 et aussi l'Atelier Urbain, Atelier 26 prend le TEP et le met sur le toit du gymnase. Donc, ça veut dire avec des problèmes d'accessibilité importants. C'est-à-dire que le lieu sur lequel on réfléchit nous, pour essayer de faire que justement, ce TEP soit accessible facilement, beaucoup plus facilement même avec la DJS, aux jeunes du quartier, avec une toiture qui le

protègera des intempéries et un sol refait, toute cette option est complètement dénaturée par le fait de vouloir le mettre sur le toit. L'Atelier 26 fait plus que de mettre le TEP sur le toit, mais il densifie sur le toit, il rajoute des maisons sur le toit. Il casse le parking et il rajoute un certain nombre de maisons et de cheminements dont on ne voit pas très bien comment ça pourrait fonctionner là où, justement notre problème, c'est d'avoir des lieux qui sont pour le moment pas sécures, parce que trop étroits, parce que des cheminements – vous connaissez tous le passage, et que l'on veut justement agrandir.

Donc, il a été considéré, à la fois pour la question d'objectif de la Ville et en même temps, du fait, ça n'a pas été chiffré, que de mettre le TEP sur la toiture du gymnase, ça oblige à détruire la toiture du gymnase et à la reconstruire, ce n'est pas du tout le même chiffrage que ce qui a été prévu avant, ça implique aussi de faire que le parking disparaît. On n'est plus dans une requalification, on est dans un projet qui vient d'un autre monde. Ce n'était pas dans le cadre. Donc, on estime que cette réserve du commissaire-enquêteur, nous l'avons levée en faisant ce qu'il nous avait demandé.

La réserve numéro 2 demandait que la Ville de Paris organise une concertation et un dialogue supplémentaire limité dans le temps (les dates qui sont données c'est novembre 2019, février 2020) et obtienne, avant de publier un arrêté de déclassement des parcelles, une approbation, si possible, majoritaire des parties concernées (structures représentées dans le comité de suivi ou autres).

Comme je vous l'avais dit l'autre fois quand nous avons discuté de cette question lors du vœu, Mme AKKARI et moi, nous avions pris notre bâton de pèlerin, nous avons été voir toutes les associations du Comité de suivi. On les a vus soit seul, soit par deux ou trois, soit il y a eu aussi des réunions au pied des immeubles qu'a faites Mme AKKARI avec ceux qui étaient venus et s'étaient intéressés au projet et qui étaient venus dans les comités de suivi et pas avec des gens qui habitent à Pétaouchnock et qui ne connaissent pas le projet. C'est-à-dire le Club de prévention, les Enfants de la Goutte-d'Or, ADOS, la Goutte verte, ASA PNE, Cavé Goutte-d'Or, Action Barbès, toutes les associations et grosso modo, on peut dire que sur toutes ces associations, on a réalisé l'approbation majoritaire, si possible majoritaire sur les axes essentiels du projet, alors que d'autres points ne sont pas encore définis et concertés, ils ne sont pas encore conclus.

Ces axes, c'est quoi ? C'est :

- le complément des arcades ou les colonnades, comme on veut ;
- le fait de mettre le passage Boris-Vian dans le prolongement de l'escalier actuel et de l'élargir à sept mètres ;
- le fait de créer une ouverture sur le mur de la placette ex-Polonceau bientôt Cheikha-Remitti, pour qu'il y ait de la vie dans le secteur et de couvrir le TEP.

Là-dessus, on n'a pas 100 % d'adhésion, mais sur chaque item, on a une majorité plus ou moins importante et parfois très importante.

Reste maintenant plusieurs problèmes : le problème de l'espace créé par le fait qu'on bouge le passage, ça veut dire qu'il y a un espace de 7 mètres de largeur et d'une quarantaine de mètres à peu près qui est un vide devant le gymnase et donc, de savoir si on va simplement faire là-dessus des espaces verts à ce niveau-là ou si on va créer un bâtiment qui permettra de faire qu'il n'y ait pas de recoins et qu'il y ait un espace vert au-dessus du bâtiment. Ça, ce n'est pas tranché, ce n'est pas discuté et ce n'est pas dans cette délibération.

Un autre sujet n'est pas dans cette délibération, c'est comment végétaliser un peu plus et débitumer ou pas la placette Cheikha-Remitti.

Un dernier sujet qui n'est pas encore non plus classé, c'est comment on organise le terrain de sport ? Donc, la concertation : non seulement comment on organise le terrain de sport, mais ensuite comment on met en place des règles qui permettraient un accès beaucoup plus libre au terrain de sport. Ça, c'est la concertation qui se prolongera jusqu'en février.

Donc là aussi, nous pouvons dire que nous avons levé la réserve et c'est pour ça que je vous invite à voter cette délibération.

Eric LEJOINDRE : Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole sur cette délibération ?

Sandrine MEES : Comme vient de nous l'expliquer M. NEYRENEUF, cette délibération n'est pas que technique, elle rappelle aussi quelques axes du projet de requalification de la rue Boris-Vian et de la rue de la Goutte-d'Or. Sur certains aspects de ce projet, les élus écologistes sont assez satisfaits des avancées obtenues suite à la poursuite de la concertation. Nous sommes assez satisfaits de l'abandon de la construction d'un bâtiment sur la future place Cheikha-Remitti et nous sommes assez satisfaits de la remise en question et de la remise en débat de la construction d'un bâtiment d'activité rue Boris-Vian.

Du fait de ces avancées et du bienfondé, selon nous, du volet concernant la rue de la Goutte-d'Or, les élus écologistes ne voteront pas contre cette délibération. Cependant, nous ne sommes pas prêts à voter pour, nous sommes en effet sensibles aux mobilisations des habitants, comme celle de dimanche qui était une manifestation à la fois florale et musicale qui plaidait pour la possibilité que le terrain d'éducation physique ne soit pas couvert ou du moins, ne reçoive qu'une couverture amovible et aussi, cette manifestation plaidait pour que la place qui est dévolue à la verdure dans le projet soit plus importante et qu'il y ait une création d'une continuité végétale avec le square Léon.

Donc, nous nous abstiendrons et nous proposerons des amendements à cette délibération lors du prochain Conseil de Paris afin d'introduire dans cette délibération différentes orientations écologiques que nous défendons.

Christian HONORE : Je vais être beaucoup plus bref que mes collègues. Nous allons voter contre cette délibération. Nous reportons le débat au Conseil de Paris où nous ferons les remarques qui s'imposent. Je vous remercie.

Eric LEJOINDRE : Je constate une forme de paradoxe quand même que vous me permettrez de relever. Il y a un an et demi, M. HONORE en faisait partie, on nous expliquait que vraiment, ça n'allait pas assez vite sur la rue Boris-Vian, que le temps qu'on prenait pour monter le projet a vraiment été trop long, qu'on n'aurait certainement pas dû attendre la PNRU, qu'il aurait fallu foncer parce que vraiment, c'était insupportable la rue Boris-Vian, à tel point que les mânes de Boris VIAN parlaient même aux habitants pour dire qu'il avait honte d'avoir un passage à son nom.

Aujourd'hui, alors que nous avançons, que nous avançons dans la concertation avec un portage très majoritaire des habitants et des associations sur ce projet, maintenant, l'urgence c'est d'attendre, surtout ne rien faire. C'est un peu facile, je le dis, de suivre tout le temps le sens du vent : « Untel m'a dit ceci, untel m'a dit cela », de foncer sur ce qu'on considère être comme des mobilisations parce qu'on pense que, et puis, quelques semaines après, poussés par les mêmes, de faire exactement l'inverse. Je vais vous dire une chose : ce n'est pas comme ça que j'imagine la responsabilité politique. J'imagine que la responsabilité politique c'est de prendre des décisions, d'avancer, de faire. Si à chaque fois que vous nous aviez dit les uns et les autres qu'il ne faut pas avancer, qu'il ne faut pas faire, c'est trop comme ci, c'est comme ça, on n'avait pas fait, on n'aurait pas fait grand-chose. La situation dans laquelle le 18ème serait aujourd'hui, ce sont des habitants encore moins contents.

Donc, je vous le dis, il y a un moment, on est élu pour prendre ses responsabilités et je suis épuisé, je vous le dis, au bout de douze ans de mandat, je ne suis pas épuisé d'être maire, j'ai bien l'intention que cela continue un peu, mais je suis épuisé de cette façon de faire de la politique qui consiste à courir derrière des trucs en espérant tirer un bénéfice souvent de court terme, puisque finalement, quand le projet est bien, généralement ce qui est le cas ici, les gens en sont gré à ceux qui ont pris leur courage, qui ont pris des décisions et qui ont avancé.

Pierre Mendès France disait : « Gouverner, c'est choisir » ; gouverner, c'est aussi choisir un petit peu ses combats et choisir qui on suit. Souvent, d'ailleurs gouverner, ce n'est pas tellement suivre, c'est écouter, regarder puis décider. Quand même, rappelez-vous, les arcades de la rue Boris-Vian, cela fait combien de temps qu'on dit qu'il faut les fermer ? Cela fait au moins six ans, sept ans, huit ans, neuf ans et là, il faut encore attendre parce qu'untel nous a dit que peut-être ceci ou cela, eh bien, ce n'est pas ma façon de faire la politique et je voterai avec enthousiasme cette délibération, bien sûr Mme MEES l'a dit et je partage son opinion, il y a encore des choses à avancer, des choses à discuter, notamment la création ou pas du bâtiment haut, mais sur les sujets sur lesquels quasiment tout le monde est d'accord, si on pouvait tous avoir le courage de dire à nos interlocuteurs : « Là, tu te trompes. Là, tu m'envoies un mail pour me dire qu'il faut faire ça, mais je pense que tu as tort », je pense qu'on ferait de la politique un peu mieux.

25. 2019 DU 248 – Opération d'aménagement Gare des Mines-Fillettes Secteur PNE (18ème) – Dossier de création et de réalisation de la ZAC. Programme des équipements publics, Avenant au contrat de concession d'aménagement.

Michel NEYRENEUF : C'est une énorme délibération, je pense que tout le monde l'a lue, la connaît par cœur, donc, je ne vais pas forcément revenir dessus, sauf s'il y a des questions.

Je voulais simplement intervenir sur la nouveauté importante qu'il y a dans cette délibération par rapport au stade précédent. C'est qu'enfin, l'organisme foncier solidaire va pouvoir entrer en action dans le 18ème arrondissement par de l'accession sociale à la propriété, puisqu'il a été décidé de faire qu'il y ait dans les logements qui seront construits sur le secteur gare des Mines-Fillettes 25 % de logement social en accession. Je vous rappelle que le logement social en accession est quelque chose qui avait été abandonnée à partir de 2001 sous la direction de Bertrand DELANOE, parce que ça permettait des culbutes financières importantes et qu'on avait besoin de respecter les chiffres de logement social, on n'en avait pas assez et que consacrer de l'argent et des parcelles pour qu'un certain nombre de gens s'enrichissent par la suite et nous empêchent de faire du logement social, c'était problématique.

La nouvelle méthode va être tout à fait différente puisqu'en réalité, il y a une différenciation entre le foncier et le bâti et donc, en réalité, pour entrer dans ces logements, il faudra sortir du logement social et pour le revendre, il sera revendu à un prix qui sera règlementé par l'organisme foncier solidaire.

Donc, ça va dans le sens de ce qui a été demandé lors des réunions qui ont lieu avec les habitants, notamment pour travailler un peu plus sur la mixité et donc, les proportions sont :

- 35 % de logement social mais essentiellement dédié à du logement spécifique (du logement jeunes travailleurs, jeunes chercheurs etc.) ;
- le logement intermédiaire locatif représentera 22 % ;
- le logement libre en accession constituera 18 % ;
- le logement social en accession comportera 25 %.

Pour le reste, on a évidemment :

- l'Aréna avec ses deux gymnases ;
- la reconstitution des terrains de sport ;
- l'accroissement des 8 000 m^2 d'espaces végétalisés ;
- la rue Ludique qui va être au milieu ;
- les logements étudiants qui vont donner sur le sud pour protéger du bruit des terrains des sports ;
- puis, toute la partie qui est plus au nord, du périphérique.

Ce sera un choix à la fois de logements sur le long de la place et plus on s'enfonce, ce sera plutôt du bureau ou tout au moins des bâtiments réversibles, c'est-à-dire possible de passer de bureau à logement ou logement à bureau.

Bien sûr que l'on a intégré dedans Antin Résidences dont la volonté très forte de la Mairie du 18ème est de faire qu'on arrive assez vite à faire qu'il n'y ait plus de logement familial dans Antin Résidences, Valentin-Abeille, donc, cela fait partie du projet et xxx, la rénovation complète de Charles-Hermite par Paris Habitat qui est prêt à mettre des sommes importantes pour à la fois réhabiliter, renforcer et retrouver des commerces et des lieux d'activités en rez-de-chaussée, donc, supprimer les logements du rez-de-chaussée qui posent des problèmes à habiter et en même temps, de permettre une mixité générationnelle et sociale en y introduisant quelques bâtiments qui seraient étudiants ; les mêmes bâtiments, ça veut dire qu'il y aura un programme de relogement aussi important des familles qui demandent une mutation avec, en privilégiant éventuellement, les logements qui seront construits dans le secteur ou s'ils souhaitent aller ailleurs, de pouvoir aller ailleurs.

Je ne rentre pas plus dans le détail, sinon je casse tout le Conseil d'arrondissement.

Eric LEJOINDRE : Merci. Mme PREMEL, Mme BRIDIER et M. HONORE.

Danièle PREMEL : Mon intervention est simplement technique et à retardement, mais c'était pour dire que toutes les délibérations qui concernent ELOGIE-SIEMP effectivement, je ne participe pas au vote, de penser à le noter.

Galla BRIDIER : Effectivement, c'est une très grosse délibération ; délibération très structurante pour le nord-est de notre Arrondissement pour ces quartiers. En particulier, nous nous sommes déjà exprimés en Conseil d'arrondissement, en Conseil de Paris sur ce secteur, je redirais malgré tout quelques mots.

Nous l'avons dit la dernière fois, c'est un projet d'aménagement qui a fait l'objet d'un très gros travail depuis de nombreuses années, à cheval sur deux mandatures. Nous partageons beaucoup des objectifs qui sont réunis dans cette délibération. Nous reconnaissons complètement l'ambition de ce projet donc, s'il vous plaît, je ne voudrais pas de faux procès, nous reconnaissons la nécessité d'urbaniser, de recréer de la ville sur ce territoire qui est compliqué, qui va mal. Le début de notre conseil de ce soir en a encore parlé. Les habitants actuels souffrent énormément de plusieurs choses : de la crise migratoire qui a fait qu'il y a notamment eu sur cet espace des installations de campements de fortune, la crise du crack, les usagers de drogue sur la colline, etc. je n'y reviens pas et puis bien sûr, une pollution très importante, sonore et en particules fines en bordure du périphérique.

Sur les aspects positifs et ce que nous soutenons bien évidemment dans les programmations de la ZAC qui est soumise à notre approbation ce soir, je veux redire la réhabilitation de la cité Charles-Hermite, son désenclavement ainsi que le désenclavement de la cité Valentin-Abeille par la création de deux continuités urbaines et de cheminements et j'entends aussi par le changement de destination potentielle des logements.

Nous sommes aussi extrêmement satisfaits de la quantité de logements sociaux sur ce territoire et aussi des changements opérés il n'y a pas si longtemps avec la part accordée au logement en accession à la propriété via l'office de foncier solidaire, puisque comme vous le savez, c'est quelque chose que les écologistes ont porté au sein du Conseil de Paris notamment via une niche délibérative. Nous en sommes extrêmement satisfaits, même si cela ne représente pas autant de logements via l'office de foncier solidaire que nous l'avions souhaité dans un vœu en Conseil de Paris d'avril 2019 sur gare des Mines-Fillettes précisément.

Enfin, nous accueillons aussi positivement l'implantation de l'Aréna sur cet espace, sur ce périmètre de la ZAC. Nous pensons que c'est une bonne chose pour le quartier, ainsi que la reconstitution des terrains de sport comme cela a été dit.

J'en viens aux éléments qui nous chiffonnent un peu plus et ce ne sera pas une surprise pour vous, j'ai déjà eu l'occasion de l'exprimer ici. Nous ne pensons pas pouvoir aujourd'hui abonder la construction d'un immeuble-pont au-dessus du périphérique pour les raisons de pollution évidente qui ont été d'ailleurs soulignées par l'autorité environnementale, mais aussi parce que nous nous sommes accordés, au sein de cette majorité, sur la transformation du périphérique en boulevard urbain et que nous pensons que la construction d'un immeuble-pont à cet endroit, mais comme ailleurs d'ailleurs, n'est pas propice à cette évolution du périphérique. Par ailleurs, construire des logements ou des bureaux à cet endroit, fussent-ils des logements non pérennes étudiants, ne nous paraît pas aller dans le bon sens.

Par ailleurs, cela ne vous étonnera pas non plus, nous ne sommes pas favorables à l'édification d'un immeuble de plus de 37 mètres comme cela est prévu, même si nous notons qu'à la base, il y en avait deux de prévus et que maintenant, il n'y en a plus qu'un. Là aussi, ce n'est pas l'urbanisme que l'on souhaite. Je pourrais dire beaucoup de choses, mais globalement, c'étaient les points importants.

Sur les espaces verts, là aussi, lors d'une précédente délibération d'urbanisme en avril dernier, nous nous étions exprimés sur le sujet, notamment sur le fait que nous souhaitions que le maximum d'arbres puissent être maintenus dans le cadre de cet aménagement qui prévoit l'abattage d'un certain nombre, qu'ensuite, le projet urbain fasse évoluer l'ouverture des espaces végétalisés au public et qu'enfin, il nous soit donné une idée, là je vous dis quels étaient les attendus du vœu d'avril 2019 et qu'enfin, nous soit précisée la surface d'espace vert au sol et de pleine terre.

Tout ça nous semble encore d'actualité, avec aussi globalement un équilibre surface bâtie-surface non-bâtie qui reste à rechercher à notre sens, d'autant plus que pour l'instant, la compensation en espace vert dans un périmètre plus global, pas forcément dans celui de la ZAC bien évidemment, notamment, avec Chapelle Charbon, reste encore hypothétique puisque, pour l'instant, en cette fin de mandature, nous sommes sûrs d'en avoir au moins la moitié de ce parc Chapelle Charbon, mais pas son ensemble.

Donc, pour l'ensemble de ces raisons et pour l'instant, en vue des négociations qui vont s'ouvrir sur la base des amendements que nous déposerons en Conseil de Paris, nous souhaitons à ce stade s'abstenir, comme précédemment sur un autre sujet, en attendant de voir comment les choses pourraient évoluer.

Christian HONORE : Nous allons, nous aussi, nous abstenir sur cette délibération. Nous allons déposer des amendements au Conseil de Paris. Je voudrais quand même revenir à ce que nous disions, avec M. BOURNAZEL, depuis le début, c'est-à-dire nous sommes contre la surdensification. Vous augmentez les espaces verts, mais cela ne nous paraît pas suffisant.

D'autre part, je voudrais revenir sur un sujet qu'a relevé M. NEYRENEUF sur le logement social en accession accompagnée. Nous avions déposé un amendement avec M. BOURNAZEL qui a été voté et qui parlait de logements spécifiques, donc, logements familiaux et spécifiques : 35 % de logements sociaux dont 55 % réservés aux étudiants et apprentis. 35 % de logements intermédiaires dont 30 % sont prioritairement attribués au corps enseignants et au personnel administratif de l'Education nationale et 30 % de logements libres. Si nous ne sommes pas hostiles au logement social en accession, puisque nous avons toujours dit que nous, on pensait qu'on pouvait faire de l'accession dans les logements sociaux, comme le font beaucoup de villes de banlieue, je voudrais savoir quelles vont être les répercussions de ces logements sociaux en accession accompagnée sur la répartition que j'ai évoquée tout à l'heure, c'est-à-dire : les étudiants, les apprentis, le corps enseignant et les fonctionnaires de l'Education nationale.

Je vous remercie. Nous reviendrons bien entendu sur cette question en Conseil de Paris avec nos amendements.

Eric LEJOINDRE : Merci beaucoup.

Je vais laisser la parole à M. NEYRENEUF pour donner quelques éléments de réponse. Je ne vais pas réintervenir là-dessus, j'ai eu l'occasion de m'exprimer très régulièrement sur le sujet.

Je voulais juste expliquer la différence d'analyse qui est la mienne, avec Mme BRIDIER, sur la question des immeubles-ponts. C'est justement parce qu'on imagine que le périphérique, dans un temps relativement court, va devenir un boulevard urbain que ces projets d'immeubles-ponts prennent tout leur sens, parce que comme ce sera un boulevard urbain, le fait de construire au-dessus est moins important et parce qu'à cet endroit, chacun qui y circule régulièrement peut le voir, le périphérique est extrêmement enfoncé dans le sol. Donc, il n'y a pas de mise en danger de l'accessibilité nord-sud, piétonne ou cycliste à cet endroit par la construction de ces immeubles, au contraire, on crée un lien entre la partie parisienne de l'autre côté du périphérique et puis Saint-Denis et le sud de l'Arrondissement, en couvrant cette partie du périphérique et on le fait d'autant mieux, avec d'autant plus d'envie, que le périphérique n'a pas vocation à rester longuement ce qu'il est. Ce projet prend de plus en plus de sens à mesure qu'on réfléchit au périphérique.

Je ne vais pas revenir sur tout le reste du sujet, si ce n'est pour redire que j'assume de penser qu'il faut, effectivement dans ce quartier très enclavé, qu'on trouve des solutions pour qu'il y ait plus d'habitants, que la Ville est aussi faite pour ces habitants, elle est aussi faite pour que les gens puissent y habiter. Sauf à imaginer, mais on parle depuis tellement longtemps de ce projet qu'à mon avis, ce n'est pas encore pour demain qu'on puisse traverser la barre Geodis, qu'on puisse effacer la barre Geodis. La densification de la vie du quartier ne pourra venir que du quartier. Elle pourra venir de l'évènementiel grâce à l'Aréna, à l'université, mais au fond, ils sont relativement loin de Charles-Hermite et puis, ils n'ont pas vraiment de raison d'y aller. Donc, si on veut que ce quartier revive, respire, il faut plus d'habitants, dans quel équilibre, je ne sais pas exactement, mais en tout cas, c'est la bonne direction.

Didier GUILLOT : Nous allons nous abstenir, pas exactement pour les mêmes raisons, mais d'abord, rappeler, ce que j'ai fait d'ailleurs au dernier Conseil de Paris et que j'avais déjà fait ici, puisque cela fait quand même plusieurs fois qu'on débat de ce sujet, qu'on a eu un projet qui, au départ, avait une grande ambition et qui finalement, s'est révélé une petite ambition et on a abandonné ce qui était beau dans ce projet, si je puis dire.

Alors, sans jeter la pierre pour savoir qui était responsable ou pas, mais je rappelle qu'il y a là une belle ambition, celui du quartier universitaire international du Grand Paris, qui a été

abandonné. Il y avait une belle ambition portée depuis longtemps par nous tous, vraiment par nous tous, du marché des Cinq Continents, ça a été abandonné. L'immeuble-pont, c'est abandonné, et l'immeuble-pont, c'était une très bonne idée, ce n'est pas abandonné, mais ce n'est pas exactement ce qui était dans les cartons en 2008. Donc, ce n'est pas exactement le projet, en tout cas là encore avec l'ambition.

Puisque vous parlez d'ailleurs, puisqu'on en a débattu ici, du boulevard urbain, je dois dire que je suis circonspect sur le sujet du boulevard urbain et en particulier, sur ce lieu, puisque cela fait quelques mois que tout le monde parle, dans la majorité municipale, du fameux boulevard urbain. J'ai participé pendant six mois à la mission sur le périphérique, j'ai demandé pendant toutes, je dis bien toutes les séances de cette mission, j'ai posé une question simple : quand vous ferez un boulevard urbain – un boulevard urbain veut dire qu'on met des feux, qu'on soit bien clair sur ce que c'est un boulevard urbain – quand vous mettrez des feux sur le périphérique, vous les mettez où et à quelle intersection ? Parce que le périphérique est soit enterré, soit en l'air.

Je pense qu'aucun maire de Paris n'a prévu de le décaisser, puisque ça coûtera un petit peu cher, je crois que tout maire de Paris qu'il soit, aura quelques autres ambitions pour dépenser des milliards d'euros. Dans le même sens, ceux qui sont en souterrain… Bref, ça ne peut être fait des boulevards urbains que là où ça repasse. Il se trouve que porte d'Aubervilliers, ça repasse.

Est-ce qu'il est prévu pour ceux qui pensent au boulevard urbain, puisque c'est joli d'y mettre des mots, mais à un moment, il faut être concret, vous allez mettre des feux porte d'Aubervilliers sur le périphérique ? C'est cela le boulevard urbain ? J'ai une question que j'ai posée pendant six mois, on ne m'a jamais répondu. Je veux dire, personne n'a jamais été capable de me répondre : où est-ce qu'on mettait des feux ? On dit : « Boulevard urbain, boulevard urbain » mais où est-ce qu'on met des feux ? Parce que c'est cela un boulevard urbain. La réponse ne m'a jamais été donnée, tout simplement parce que quand on regarde concrètement, ou le périphérique remonte ou redescend, c'est-à-dire la surface où on pourrait faire des feux, on se rend compte qu'il n'y a aucune intersection avec rien du tout. Là, c'est le cas en l'occurrence porte d'Aubervilliers et que cela n'a effectivement aucun sens.

Laurent QUEINNEC : Rapidement, c'est un projet qui a été amélioré. Nous étions intervenus notamment sur la rénovation de Charles-Hermite et Valentin-Abeille et de la nécessité de recoudre ces endroits au reste de la ville. Donc, cela va dans le bon sens.

Cela dit, il y a une réserve qui est toujours la même, donnée par M. HONORE, c'est celle de la densité, sur laquelle on peut émettre quelques réserves, qui est toujours très élevée dans cet endroit, c'est quelque chose que nous ne partageons pas. Et une vigilance ; la vigilance c'est de garder une urbanité, une centralité dans ce qui va être fait. On ne le perçoit pas toujours dans le projet, il y a beaucoup de promesses : avoir de la commercialité, avoir une vie, une spontanéité avec une répartition d'activités qui soit faite de façon intelligente dans le projet en l'état. On a envie d'y croire, mais il manque encore des éléments pour vraiment arriver au bout d'un projet qui soit totalement abouti, c'est pourquoi nous allons nous abstenir.

Michel NEYRENEUF : Je ne veux pas m'abstenir.

Pour répondre d'abord rapidement à M. GUILLOT. Oui, il y a un endroit, justement, c'est là où on voulait faire l'immeuble-pont le premier. C'est justement à cet endroit que le périph et les deux parties sont à peu près à la même hauteur. C'est le prolongement de la rue des Fillettes. Donc, c'est une voie qui n'existe pas actuellement, mais qu'on pourrait facilement

reconstituer. C'est là, dans le cadre du projet futur, s'il y a un projet urbain, c'est là qu'il pourrait y avoir un feu rouge.

C'est pour cela que l'immeuble-pont a été changé, c'est justement parce qu'il était situé au seul endroit dans ce secteur où on est à même hauteur et après, ça monte ou ça descend. Donc, comme l'a dit le Maire, l'immeuble-pont sur la porte d'Aubervilliers ne pose pas de problème puisque là, au contraire, le périphérique est complètement encaissé.

Je n'ai pas très bien compris votre question, M. HONORE, parce que je n'ai jamais entendu parler.

Hors micro

Michel NEYRENEUF : Non mais, attendez, je l'ai entendu, mais je ne l'ai pas compris. Parce que je n'ai jamais entendu de vœu comme cela, tout au moins, passer au Conseil d'arrondissement, peut-être au Conseil de Paris.

Hors micro

Michel NEYRENEUF : Oui, mais on n'en a pas connaissance, nous, si vous voulez.

Donc, je ne connais pas ce qu'est le logement pour professeur et pour personnel de l'Education nationale, ça n'existe pas. Si c'est du logement social, c'est ce prix sur le contingent préfectoral qui finance le logement social et qui consacre une partie de son contingent, d'abord la majorité de la partie de son contingent au DALLO et toute une autre partie aux fonctionnaires, qu'ils soient de la police nationale, de l'Education nationale, etc. Donc, c'est du logement social tel qu'il est là ou alors, cela peut être aussi du logement intermédiaire qui peut tout à fait être accessible, mais ce n'est pas du logement social.

Je vous répète les pourcentages :

- 35 % pour le logement social essentiellement dédié à du logement spécifique, c'est-à-dire que c'est là que vous retrouvez les étudiants et les apprentis, dans ces 35 % ;
- 22 % pour le logement intermédiaire locatif, donc, pour la classe moyenne ;
- 18 % pour le logement libre en accession à la propriété ;
- 25 % pour le logement social en accession accompagnée par l'organisme foncier solidaire.

Ce sont les chiffres qui sont dans votre délibération.

LOGEMENT SOCIAL

26. **2019 DLH 105 – Réalisation 10, rue Lagille (18ème) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Energie de 23 logements par la RIVP**
27. **2019 DLH 217 – Réalisation 11, rue Lepic (18ème) d'un programme de rénovation de 54 logements sociaux par Immobilière 3F.**
28. **2019 DLH 317 – Réalisation 15/17 rue Ernestine, 4/4bis rue d'Oran, 40/44 rue Léon (18ème) d'un programme de rénovation de 123 logements sociaux par ELOGIE-SIEMP**
29. **2019 DLH 377 – Réalisation 52, boulevard de Clichy (18ème) d'une opération de rénovation de 17 logements par LOGIREP**
30. **2019 DLH 378 – Réalisation 5, 18, 22 rue Moskowa (18ème) d'un programme de rénovation de 62 logements sociaux par la RIVP**
31. **2019 DLH 385 – Réalisation 5, rue de l'Olive (18ème) d'une opération de rénovation de 18 logements par LOGIREP**
32. **2019 DLH 408 – Réalisation 32, rue Pajol (18ème) d'un projet de rénovation de 15 logements par LOGIREP**
33. **2019 DLH 404 – Dispositif « Réparer et Embellir » : subvention visant l'amélioration du parc de logements situé dans le 18ème arrondissement et géré par des bailleurs sociaux**

Mario GONZALEZ : Plusieurs délibérations qui concernent des projets de réhabilitation, ce qui me permet également de faire un point très rapide, rassurez-vous, sur les réhabilitations à Paris, puisque comme vous le savez, les réhabilitations des immeubles du parc social sont une priorité de cette mandature, mais également des précédentes puisqu'en 2001, nous avions hérité d'un parc social particulièrement vétuste et pas assez important et il a donc fallu construire des logements sociaux – 105 000 logements, je le rappelle – financer 105 000 logements sociaux et également, réhabiliter le parc existant. C'est ainsi que depuis ces dix dernières années, nous avons réhabilité 45 000 logements sociaux, soit à peu près 1/5ème du parc social.

Ces réhabilitations visent toujours les mêmes objectifs :

- d'abord, une performance énergétique ;
- ensuite, améliorer le confort des locataires ;
- enfin, accroître leur pouvoir d'achat par une réduction significative de leurs charges.

Je citerais, à ce titre, plusieurs réhabilitations importantes dans le 18ème arrondissement dont celle de 247, rue Marcadet qui est le plus vieux HBM de Paris, plus de 400 logements, qui va bientôt voir les premiers coups de pioche et qui est une très belle illustration d'une réhabilitation Plan climat. Ce qui me permet également de rappeler les objectifs du Plan climat de la Ville qui sont également eux aussi très audacieux, puisqu'on prévoit d'atteindre une réduction de 35 % de consommation d'énergie sur l'ensemble du parc social et plus de 50 % pour 2050. Donc, une rénovation de 4 500 à 5 000 logements par an.

C'est également dans ce cadre et je me permets de le dire, M. le Maire, puisque mon collègue, M. NEYRENEUF, l'a évoqué et c'est important de le dire, d'évoquer la réhabilitation prochaine, prévue de la cité Charles-Hermite. Vous vous rappelez quand même que cette cité Charles-Hermite est aussi un très vieil HBM qui date des années 30, ce sont plus de 1 200 logements. Cette réhabilitation ne sera pas ces pseudo-réhabilitations Palulos des années 90 qui ont été une véritable catastrophe, mais bien une réelle réhabilitation lourde, qui vise non seulement la performance énergétique, non seulement le confort, mais aussi une reconfiguration du quartier – comme l'a dit mon collègue – avec une modification des pieds d'immeuble et des commerces, mais aussi la tentative de créer des ouvertures sur les ilots existants.

Ce sont des centaines de millions d'euros qui sont prévues, pour vous donner un simple chiffre : en 2017, Paris Habitat, sur tout son parc social, a dépensé 285 millions d'euros, eh bien, pour la cité Charles-Hermite, il faudra compter, même si les chiffrages ne sont pas encore définitifs, plus de 300 millions d'euros.

Donc, c'est un véritable effort et je l'annonce ici parce que nous sommes plusieurs : M. VAILLANT, M. le Maire, M. BROSSAT, M. NEYRENEUF et moi-même, plusieurs à avoir systématiquement rappelé l'urgence de voir la cité Charles-Hermite réhabilitée. Aujourd'hui, c'est quelque chose de concret et je finirai par dire que cette réhabilitation se fera avec une concertation locative, car c'est comme cela que l'on réforme intelligemment.

Venons-en à nos délibérations qui concernent, elles aussi, la réhabilitation de plusieurs logements et s'inscrivent dans ces projets de réhabilitation, à travers des travaux classiques : isolation des combles, isolation des murs extérieurs, etc. et également, des travaux visant à améliorer le confort, comme par exemple, les travaux sur les pièces humides.

Je ne vais pas vous faire chacune des délibérations, je vous fais un résumé. Ce sont au total 312 logements qui vont être rénovés sur neuf adresses du 18ème, grosso modo – le chiffre est important – 62 % d'économie d'énergie. Donc, des travaux considérables qui vont amener une baisse de charges pour les locataires entre 246 € et 735 €, soit une moyenne approximative de 380 € par an. Sachez que 380 € par an, c'est, pour la plupart du logement social, un mois de loyer. Le total des subventions pour l'ensemble de ces réhabilitations, la subvention de la Ville de Paris s'élève à plus de 5 721 millions d'euros, soit le quart du coût des travaux qui seront réalisés par les différents bailleurs sociaux. Parmi les bailleurs sociaux, on peut citer la RIVP ou Logirep.

Vous avez une dernière délibération, la toute dernière qui concerne un projet que vous connaissez déjà, puisqu'il a débuté l'année dernière, il s'agit du dispositif « Réparer et embellir ». Cette année, la Ville renouvelle ce projet, c'est un projet moins ambitieux que les réhabilitations Plan climat, naturellement, mais tout aussi nécessaire. C'est une enveloppe d'environ 10 millions d'euros qui sont sanctuarisés pour aider les bailleurs sociaux dans la réhabilitation ou plutôt dans la rénovation de leurs parties communes et qui seront financés à hauteur de 50 % par la Ville de Paris.

Donc, grosso modo, il s'agit de quoi comme travaux ? Il s'agit essentiellement d'améliorer la sécurité des parties communes, on refait les éclairages, on refait les accès, on crée également des locaux collectifs de tri, de rangement de vélos, de poussettes et c'est enfin l'aménagement et l'embellissement des espaces verts.

Pour cette année, vous allez avoir 38 adresses qui seront concernées dans le 18ème arrondissement, essentiellement Paris Habitat, puisque c'est le plus gros bailleur pour le 18ème arrondissement avec 21 adresses et un total de subvention de 2 043 554 €.

Donc, de très beaux projets qui participent au bien-être et à l'amélioration du cadre de vie de nos locataires.

VOIRIE ET DEPLACEMENTS

34. 2019 DJS 251 – Attribution de la dénomination Rachid Taha au Centre Paris Anim' situé 26 boulevard de La Chapelle (18ème)

Eric LEJOINDRE : M. MENEDE propose que nous attribuions la dénomination Rachid Taha au centre Paris Anim' situé au 26, boulevard de La Chapelle. Cela dit, on en a déjà parlé la semaine dernière.

PROPRETE ET GESTION DES DECHETS

35. 2019 DPE 12 – Accueil des dépôts des particuliers en déchèterie – Convention de coopération interterritoriale entre la Ville de Paris et l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune

Gilles MENEDE : Cette délibération porte sur l'accueil des dépôts des particuliers en déchetterie par la signature d'une convention de coopération interterritoriale entre la Ville de Paris et l'Etablissement public territorial Plaine Commune.

En effet, vous le savez depuis 2001, l'ouverture des déchetteries parisiennes situées aux portes de Paris, a permis l'accès des habitants de Saint-Denis et de Saint-Ouen à la déchetterie de la porte de La Chapelle, sans toutefois que soit formalisé un accord avec ces communes.

En effet, compte tenu de l'absence de déchetteries fixes de Plaine Commune dans ces deux communes limitrophes de Paris (Saint-Ouen et Saint-Denis), la déchetterie de la porte de La Chapelle, en raison de sa localisation, a bien complété l'offre aux usagers du territoire. Mais il y a eu un changement avec la loi NOTRe qui a transféré, en début 2016, la compétence en matière de gestion des déchets aux établissements publics territoriaux. Donc, pour la poursuite de cette initiative, il s'agit de conventionner avec l'Etablissement public territorial Plaine Commune et d'actualiser les différentes conditions juridiques et financières de ce partenariat.

Ce nouveau partenariat, basé sur la mutualisation de la déchetterie de la porte de La Chapelle et de la Ville de Paris répond à plusieurs objectifs :

- tout d'abord, une amélioration de l'offre aux usagers qui ont un accès plus grands, un plus grand nombre de déchetteries ;
- une meilleure réponse à une exigence locale posée par le code de l'environnement à savoir, limiter le transport des déchets en distance et en volume.

Aussi, par cette convention, il est prévu une première phase d'expérimentation d'un an, reconductible de façon tacite deux fois pour la même durée et au-delà de cette phase d'expérimentation, la convention pourrait être reconduite par période de trois ans par simple échange de courriers, etc.

La Ville de Paris transmettra aussi à Plaine Commune les bilans réguliers pour suivre l'activité de la déchetterie ainsi mutualisée et mesurer l'impact des flux supplémentaires sur son exploitation et tirer les remboursements.

Aussi, je vous demande d'autoriser la Maire de Paris à signer cette convention de coopération interterritoriale entre la Ville de Paris et l'Etablissement public territorial de Plaine Commune.

ESPACES VERTS ET NATURE EN VILLE

36. **DEVE 163 – Autorisations administratives nécessaires à l'installation d'une serre verticale dans le jardin partagé de la Villa des Tulipes (18ème)**
37. **2019 DEVE 191 – Mise en œuvre d'un dispositif de subventionnement en nature sous forme de distribution de sachets de graines aux Parisiennes et aux Parisiens**
38. **2019 DEVE 192 – Subvention (13 500 €) à la Ligue de Protection des Oiseaux Île-de-France pour la labellisation d'espaces verts parisiens en refuges LPO**

Philippe DURAND : Il s'agit d'une demande d'autorisation. Comme vous le savez, on l'a votée il y a un ou deux conseils d'arrondissement, les jardins du Ruisseau ont obtenu la parcelle qui est au 103, rue du Ruisseau et à la Villa des Tulipes, une petite parcelle de 125 m^2, si j'ai bonne mémoire. Dans cette parcelle, ils veulent y créer une serre pour mettre des pépinières, c'est une serre rotative avec des racks. L'objectif de cette serre est de créer des plantes et de faire des ateliers pédagogiques.

Ce sera aussi une forme de serre expérimentale pour voir si cela peut fonctionner, puisqu'une des difficultés pour végétaliser la Ville, c'est bien sûr d'avoir des pépinières. Comme vous le savez, la Ville de Paris, si on fait pas mal de logements, on n'a pas encore fait, dans les programmes d'aménagement, des créations de pépinières. Ce sera bon d'y penser aussi parce que si on veut végétaliser, il faut avoir des plantes ; si on les fait ici, cela fait des circuits courts.

Bref, pour cette demande d'autorisation, le projet des jardins du Ruisseau n'est pas complètement finalisé. Il a fait l'objet d'un jury dans laquelle la Ville de Paris a été représentée. Une fois ce projet finalisé, il sera soumis à la Ville. Donc, l'objet de cette délibération, c'est de donner autorisation à la Maire de Paris pour que les jardins du Ruisseau puissent déposer toutes les procédures administratives pour la réalisation de cette serre. C'est la première délibération.

La deuxième délibération est à nouveau sur une distribution de plantes. Depuis quatre ans, tous les deux, trois mois, quatre mois, on distribue des plantes, des bulbes, etc. Celles-ci ont l'avantage aussi, les prochaines qui seront distribuées au mois de février, il y aura aussi des plantes potagères, des tomates-cerises, des radis, des courgettes de Nice – je ne connais pas la particularité des courgettes de Nice, mais bon, j'espère que vous pourrez en profiter – des fleurs, des bleuets, les pavots de Californie, soucis. Le pavot de Californie est très réputé pour ceux qui ont du mal à dormir. Donc, cette distribution, il y aura aussi du persil et des frisés, grosso modo, elle est estimée à 40 000 € en termes de… C'est la deuxième.

La dernière, je crois que c'est au mois de février, je ne sais plus exactement, on a voté une convention pluriannuelle pour la ligue de protection des oiseaux pour qu'ils gèrent des espaces réserves nature, principalement dans les cimetières et, je crois, dans 23 ou 25 jardins publics de la Ville de Paris. Ce sont des nichoirs pour les oiseaux, pour la Ligue de protection des oiseaux. Il y en a neuf, par exemple, au cimetière Montmartre.

Donc, l'objet de cette convention, c'est qu'ils suivent ce qui se passe à l'intérieur de ces nichoirs et aussi qu'ils donnent des informations sur le suivi faunistique et floristique. Là, cette délibération, c'est la deuxième année. Donc, c'est le renouvellement de la convention, la poursuite de la convention pluriannuelle pour une subvention de 13 500 €. Pour 2020, il y a 13 sites qui sont concernés, dont trois dans le 18ème : le cimetière Saint-Vincent, le jardin sauvage Saint-Vincent et le 28, rue Gabriel où sont trois ruchers gérés par la DDM 18.

Eric LEJOINDRE : Merci beaucoup. Pas de difficulté ?

COMMERCES & DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

39. 2019 DAE 83 – Dispositifs "Paris Commerces" – compte-rendu annuel d'activité

Afaf GABELOTAUD : Il s'agit premièrement du dispositif Paris Commerces, du compte rendu de l'activité annuelle. Ça relate toutes les actions dans le Paris Commerces, que ce soit le GIE, que ce soit le contrat d'organisation d'activités commerciales.

En ce qui nous concerne, on est plutôt concerné par ce qu'on appelle le contrat d'organisation d'activités commerciales et par le GIE, donc, tout ce qui est contrat d'organisation d'activités commerciales, on commençait à avoir déjà les premières préemptions. Il s'agit d'une enveloppe globale sur Paris pour préempter des murs de commerces et de pouvoir soit maintenir l'activité en permettant une restructuration du local et des travaux améliorant le local pour des activités existantes qui sont intéressantes, ou une reprise en main complète du local et une commercialisation avec de nouveaux commerçants, des commerces qui sont souhaités, de type librairie, commerces de proximité, commerce de bouche. Et donc, on a déjà trois, quatre locaux et un cinquième qui doit être aussi préempté bientôt sur le 18ème arrondissement. On est vraiment sur des prémices. Donc, plutôt encore dans les négociations d'achat, les actes notariés et, bientôt, les premiers coups pioches de travaux pour pouvoir arriver à la commercialisation. Ce qui nous amène à une partie qui nous intéresse aussi dans ce compte rendu annuel, c'est le GIE qui permet aujourd'hui de mutualiser tous les locaux d'activité des bailleurs sociaux de la Ville de Paris. Il y a à peu près 7 000 locaux d'activité qui appartiennent aux bailleurs sociaux, pas tous vacants, mais quelques centaines qui sont vacants sur Paris. En ce qui nous concerne, on a pu pérenniser notre commission pied d'immeuble qui nous permettait de mutualiser sur le 18ème arrondissement les locaux vacants et de permettre donc une meilleure distribution à travers une étude et de partialité et de flux pour pouvoir occuper ces locaux de façon intelligente, en fonction de ce que souhaitent les commerçants, les riverains, et donc, de permettre l'installation de commerces souhaités et souhaitables, ainsi que des associations et d'autres activités à ces commissions qui existent encore dans le 18ème. Mais dans le cadre du GIE, sont présents Jean-Philippe DAVIAUD pour l'activité commerciale et ceux qui le souhaitent, mais également les associations de commerçants, les riverains, les conseils de quartier, la CCIP, la SEM.

Donc, il s'agit de rendre compte du compte rendu annuel d'activité et de l'approuver.

Eric LEJOINDRE : Merci pour cette présentation de compte rendu. Je rappelle, personne ici ne l'a oublié, mais je le redis, que le GIE Paris Commerces a été inventé ici, en fait, et que c'est sur la base de ce que nous avions monté, Afaf GABELOTAUD et Daniel VAILLANT, que la Ville de Paris, a pris en charge cette question et c'est une très grande fierté pour nous.

Danièle PREMEL : Juste pour dire qu'effectivement, la naissance du GIE a permis aussi aux bailleurs sociaux un appui réel pour travailler sur les pieds d'immeuble et en même temps sur les commerces et de mettre en place une véritable cohérence, surtout sur les commerces nouveaux d'alimentation. Je crois qu'il faut qu'on continue cette dynamique-là, en particulier sur la rue Philippe de Girard.

Laurent QUEINNEC : Juste une petite interrogation. Est-ce qu'il serait pertinent d'avoir une fusion des deux guiches SEMAEST et GIE Paris ?

Eric LEJOINDRE : Pour être plus simple.

Afaf GABELOTAUD : Alors, ce n'est pas une fusion qui pourrait être envisagée, puisque ce n'est forcément pas la même chose. Ce sont deux entités qui ont une activité qu'on pourrait

dire de complémentaire. Le GIE exploite vraiment les possibilités et les opportunités des bailleurs sociaux en termes de pieds d'immeuble. La SEMAEST a une expertise plus profonde en termes de commercialisation et a ses propres locaux, donc, vient aussi se situer parfois, aux bailleurs qui vont céder à la SEMAEST des locaux dans un but à moyen et long termes de pouvoir resserrer ces locaux-là puisque l'idée, ce n'est pas vraiment de les acquérir en propre, mais de pouvoir lancer une dynamique commerciale et de pouvoir céder ces locaux aux propriétaires actuels ou qui viendraient, donc, de pouvoir lancer une dynamique commerciale. Il y a une complémentarité, ils travaillent ensemble puisque les locaux de la SEMAEST font partie du GIE et le GIE promeut certains candidats auprès de la SEMAEST et vice versa.

La SEMAEST peut venir aussi en complément en termes d'expertise, quand on a de bons candidats, mais qui ont des problématiques de trajectoire, d'accompagnement, de modèle financier, de modèle économique plus largement, je ne suis pas certaine, aujourd'hui, qu'on puisse vraiment penser à une fusion puisque c'est vraiment complémentaire. Je pense qu'aujourd'hui, on est encore quand même dans un état assez prématuré de cette réfection du commerce. Ça fait quelques années, un peu moins d'une dizaine d'années, qu'on est vraiment sur une réflexion très profonde et une reprise en main des pieds d'immeuble, le GIE, ça fait deux ans, on n'est pas encore dans un rythme de croisière où on pourrait imaginer que les choses sont très huilées. On a vraiment encore besoin de beaucoup d'études de commercialité que la SEMAEST peut faire, que les EDL peuvent faire. Donc, on a encore besoin de ces complémentarités. La question n'est pas fermée, mais là, aujourd'hui, je vois plus un vrai travail de complémentarité que deux entités qui sont en train de se cannibaliser.

Eric LEJOINDRE : Merci beaucoup.

40. **2019 DAE 309 – Subvention (5 000 €) à l'association des commerçants Lepic-Abbesses pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2019 (18ème)**
41. **2019 DAE 346 – Subvention (5 000 €) à l'association des commerçants Initiative Damrémont pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2019 (18ème)**
42. **2019 DAE 347 – Subvention (17 000 €) et convention avec l'association des commerçants Lamarck-Caulaincourt pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2019 (18ème)**

Afaf GABELOTAUD : Alors, il s'agit de trois subventions : une subvention de 5 000 € pour les commerçants de Lepic-Abbesses pour les illuminations de fin d'année 2019. M. HONORE, c'est pour vous. Je vous laisse réfléchir. Donc, pour les illuminations de fin d'année 2019 – je le répète parce que c'est quand même relativement rare pour que je puisse le répéter plusieurs fois – ainsi que l'association Commerce Initiative Damrémont pour les fêtes de fin d'année 2019. Et l'association Lamarck-Caulaincourt avec les trois jeunes femmes qui sont les nouvelles présidentes de l'association Lamarck-Caulaincourt – je ne saurais les citer, mais qui succèdent à Mme FE pour les illuminations – de 17 000 € pour les fêtes de fin d'année 2019.

Comme quoi, il est possible de pouvoir payer relativement tôt, à condition que les associations fassent leur demande en temps et en heure et de façon complète. C'est possible.

Eric LEJOINDRE : Nous nous en réjouissons.

43. 2019 DAE 379 – Indemnités exceptionnelles aux kiosquiers de presse (200 000 €) – convention avec chaque kiosquier concerné par une fermeture entre le 1er novembre 2019 et le 15 mai 2020

Afaf GABELOTAUD : Il s'agit d'indemnités exceptionnelles aux kiosquiers de presse pour une fermeture du 1er novembre 2019 au 15 mai 2020 qui correspond au remplacement de ces kiosques et donc, une indemnité pour eux. C'est une période où ces kiosques ne pourront pas utiliser leur emplacement pour travaux de remplacement avec les nouveaux kiosques. Pour ce qui nous concerne, il s'agit de deux kiosques, et le montant de 200 000 € est un montant global parisien.

Eric LEJOINDRE : Parfait. Pas de difficulté ?

ECONOMIE SOCIALE & SOLIDARITE ET ECONOMIE CIRCULAIRE

44. 2019 DAE 368 – Subvention de fonctionnement (45 000 €) et convention avec l'association Carton Plein

Frédéric BADINA-SERPETTE : On parlait de la commission pied d'immeuble et du GIE par les commerces. Là, je vais vous parler de Carton plein qui a bénéficié précisément du travail fait au début par la commission pied d'immeuble puisqu'ils ont atterri dans leur premier local dans la rue du Nord, puis ensuite rue des Poissonniers, grâce au travail que nous avons pu réaliser au sein de cette commission pour qu'ils puissent trouver les locaux qui correspondaient à leurs besoins.

Et en parlant de besoins, justement, l'objet de cette délibération est de les accompagner dans le déploiement d'une nouvelle activité qu'ils sont en train de développer et qui est une activité de formation en cyclo logistique urbaine puisque désormais Carton Plein est organisme de formation, après avoir créé avec un certain nombre d'autres structures de l'ESS parisienne, une école des métiers du vélo pour encourager la logistique décarbonnée, donc à vélo et à tri porteur. Donc là, l'objectif, c'est de les aider à consolider cette activité qui n'est pas évidente à mettre en place.

Par cette délibération, je vous propose d'attribuer une subvention de 45 000 € à Carton plein pour les aider dans leur croissance, à faire en sorte que cette activité de formation puisse se réaliser dans de bonnes conditions. Ce sont des emplois à la clé, en forme, et évidemment, derrière, ce sont des emplois à la clé, avec beaucoup de gens qui viennent se présenter progressivement à Carton plein et aux autres associations qui travaillent sur le cyclo logistique. J'en veux pour preuve le fait que dans le forum de l'emploi à l'ESS qui a eu lieu la semaine dernière, l'association et d'autres d'ailleurs, ont reçu beaucoup de CV, ont pu rencontrer beaucoup de personnes qui étaient très intéressées par ce type de formation qui est dispensée dans le cadre de ParisFabrik dans mes souvenirs, si je ne me trompe pas.

POLITIQUE DE LA VILLE

45. **2019 DDCT 162 – Attribution d'une subvention (145 000 €) à l'association PIMMS de Paris au titre de l'année 2020**
46. **2019 DDCT 163 – Subventions (80 000 €) pour le fonctionnement des 4 Accorderies parisiennes situées dans les 14ème, 18ème et 19ème arrondissements et sur le territoire du Grand Belleville (10ème, 11ème, 20ème)**
47. **2019 DDCT 166 – Convention pluriannuelle d'objectifs et avenant avec 2 associations dans les quartiers populaires**
48. **2019 DDCT 174 – Conventions pluriannuelles d'objectifs avec 99 associations dans les quartiers populaires**
49. **2019 DDCT 176 – Avenant n°1 à la convention régionale de développement urbain entre la Ville de Paris et la Région Île-de-France**
50. **2019 DU 249 – Signature de la convention pluriannuelle de renouvellement urbain du Nouveau Programme Nationale de Renouvellement Urbain (NPNRU) parisien (18ème, 19ème et 20ème)**

Maya AKKARI : Nous avons des délibérations importantes pour les associations qui œuvrent dans nos quartiers populaires, ce soir.

D'abord, la DDCT 162, il s'agit d'une subvention pour le PIMMS de Paris qui sont des maisons de service public. C'est un guichet unique où tous les habitants peuvent se rendre, afin de pouvoir prendre connaissance de leur droit, de ce qu'ils peuvent faire, comment ils peuvent accéder à tous les services publics de façon générale.

Ensuite, la DDCT 163 que je coporte avec ma collègue Afaf GABELOTAUD. Il s'agit de la convention de la subvention pour l'Accorderie. Cette Accorderie était un engagement du contrat de Ville, c'est-à-dire qu'on avait un engagement dans le contrat de Ville 2015-2020 que chaque quartier en Politique de la Ville bénéficie d'un espace de vie sociale et, en l'occurrence, l'Accorderie a un label espace de vie social et a comme champ d'intervention le quartier Blémont.

Ensuite, la DDCT 166 que je coporte avec ma collègue Violaine TRAJAN sur une association puisqu'il s'agit de CPO, pour Canopy et puis pour Home Sweet Mômes pour son café itinérant des enfants. Comme vous le savez, chers collègues, les CPO regroupent les financements et les subventions de diverses directions de la Ville de Paris. Et nous nous sommes accordés entre nous, les délégations différentes pour que ce soit à chaque fois la direction qui a le plus gros financement qui porte cette CPO. Mais bien souvent, elle mobilise différents partenaires.

Ensuite, la DDCT 164, c'est une série de CPO. Comme vous le savez, la Maire de Paris et Colombe BROSSEL ont eu une politique volontariste pour aider les associations et faire en sorte que leur charge de travail soit moins importante pour faciliter le travail administratif qui est très lourd. La mise en place de CPO, là, on en a une vingtaine, ce soir : pour Accueil Laghouat, l'Amicale Dax, Antanak, Amunanti, le Keirap, Capoeira Viola, Canopy, Collectif 4C, Culture 2+, Echomusée, EIDIP, FISPE, Gaby sourire, le groupe d'aide Ethnopsy à Charles-Hermite, Compagnie des réveillés, la Salle Saint-Bruno, bien sûr, la Sierra Prod, la Table ouverte, le Petit Ney, EGDO, Les Petits Débrouillards, Ma Plume est à vous, Mille et Une Image, Simplon en Fêtes, SOS Casamance et Verger Urbain. Voilà autant d'associations qui sont rassurées, tranquillisées sur leur financement, en tout cas, du côté de la Ville.

Ensuite, la DDCT 171, là, c'est un avenant à la convention régionale de développement urbain entre la Ville de Paris et la Région Ile-de-France. Alors, c'est une délibération

technique puisque c'est un avenant à la CDRU, signée en mai 2018, en raison du nouveau règlement d'intervention adopté par la Région Ile-de-France.

Et pour finir, la DU 249 que nous coportons avec mon collègue Michel NEYRENEUF avec lequel nous avons mené les concertations dans le quartier populaire dans le cadre des projets NPNRU Portes et Goutte-d'Or.

Donc, ce soir, je vous demande d'autoriser la Maire de Paris à signer la convention pluriannuelle de renouvellement urbain qui encadre la contractualisation entre la Ville de Paris et l'ANRU. Après concertation, les objectifs que nous nous sommes collectivement donnés, en concertation avec les habitants pour ces quartiers, sont l'amélioration et la diversification de l'habitat, la diversification des fonctions, notamment des pieds d'immeuble, le développement économique, l'emploi local, l'ouverture du quartier, la mobilité des habitants, la requalification de l'espace public, la qualité environnementale des quartiers, la mixité scolaire et également l'intégration de la dimension métropolitaine.

M. le Maire, vous évoquiez tout à l'heure la situation très difficile du quartier Charles-Hermite. Dans tous les cas, nous œuvrons pour améliorer le quotidien des habitants. L'action est un peu lente parce que l'action urbaine est trop lente, même si nous faisons tout pour accélérer les choses. Mais il faut le temps de la concertation, il faut le temps du permis du construire, il faut le temps des travaux. En tout cas, les choses sont bien engagées pour le quartier Charles-Hermite pour faire en sorte qu'on y vive mieux.

Eric LEJOINDRE : Merci beaucoup sur ces délibérations.

Pierre LISCIA : Juste une remarque, toujours la même, sur la DDCT 174 puisque vous savez qu'il y a quand même 99 associations, ce qui est énorme. Pour 98 d'entre elles, et vous en avez cité certaines pour le 18ème où les Secours, évidemment, nous n'avons jamais cessé de les soutenir. En revanche, il n'y en a qu'une parmi ces 99 associations qui nous pose problème. Vous vous souvenez qu'au dernier Conseil d'arrondissement, j'avais refusé avec mes collègues du groupe LRI de voter une subvention à l'association Acort au motif que les propos tenus par cette association sont contraires à nos principes républicains. Elle figure aujourd'hui à nouveau dans cette délibération.

Je vous rappelle également que dans la presse, le coordinateur général de cette association, Umit Metin, a réaffirmé que le racisme d'Etat, c'est la loi de 2004, contre les signes religieux à l'école, et si vous vous souvenez également, lors du dernier Conseil d'arrondissement, j'avais invoqué votre ami et camarade socialiste qu'est le maire du 20ème arrondissement, qui ne cesse de dénoncer les dérives d'une partie de la gauche parisienne et la complaisance de la Mairie de Paris avec le communautarisme. Alors ce soir – j'entends les « Oh » – je voudrais vous citer ce soir un autre socialiste et non des moindres puisqu'il s'agit de Olivier FAURE, le premier secrétaire général du parti Socialiste qui est votre patron.

Hors micro

Pierre LISCIA : Qui estime, je cite : « qu'il faut en finir avec les hésitations sur le communautarisme qui ont caractérisé la vie du PS depuis trop longtemps. »

Plus récemment encore, puisque pas plus tard qu'hier, il a même déclaré sur un plateau de télévision sur France 3 Paris-Ile-de-France, qu'il ne peut y avoir de tolérance au PS à l'égard de ceux qui sont des ennemis de la République. Et il a pointé très directement, dans la foulée, ceux qui considèrent que les lois de 2004 et de 2010 sont des lois liberticides. Alors que le contribuable finance une association qui est, je cite, et je reprends les propos d'Olivier FAURE, ennemie de la République ; ça n'est, selon moi, pas acceptable, mais c'est

choquant. Ça choque les Parisiens, ça choque les Français et ça choque manifestement les socialistes.

Je vous signale par ailleurs que sur les bons conseils de M. Daniel VAILLANT lors du dernier Conseil d'arrondissement, j'ai saisi le préfet, comme il l'a suggéré, pour porter à la connaissance du préfet ces subventions que vous octroyez généreusement pour qu'il puisse les examiner dans le cadre de sa mission de contrôle de légalité des actes de la Ville de Paris.

Et j'en termine là, je sais bien que je n'arriverai pas à convaincre tout le monde, mais M. le Maire, moi, très sincèrement, je vous estime et je vous apprécie parce que je pense profondément que vous êtes un républicain. Et ça me chagrine de vous voir comme ça, vous fourvoyer et trahir les valeurs de ce qui ont fait l'ADN de la gauche et l'ADN du parti socialiste, sous l'influence de l'aile la plus radicale de votre majorité. Alors, je voterai contre cette délibération. M. Olivier FAURE a fait une révolution intellectuelle, mais je vous invite, M. le Maire, courageusement, à faire cette révolution dans le 18ème arrondissement.

Mario GONZALEZ : Moi, c'est un sujet bien plus léger puisque je voudrais saluer le PIMMS puisque nous sommes en train de travailler avec eux et avec les locataires, vraiment les remercier, notamment à la tour 93 de La Chapelle, là aussi, 400 logements, un projet très novateur mené avec mon collègue Gilles MENEDE, de sensibilisation de rejet des ordures par la fenêtre qui est un sujet très grave qui pourrit la vie des locataires. L'idée, c'est de sensibiliser. Le PIMMS va mener une campagne de porte-à-porte sur plus de 400 logements pour sensibiliser et rencontrer les locataires, et les sensibiliser ensuite.

Philippe DURAND : NPPV sur 163 et 174.

Gérald BRIANT : Oui, M. LISCIA, vous me parlez de trahison des valeurs. Dans les valeurs, il y a, par exemple, celle d'avoir un discours cohérent. Comme je savais que vous aviez quelques idées fixes, j'ai été voir sur vos interventions précédentes, sur ce qui était marqué noir sur blanc dans les comptes rendus, sur la question de « des mots ont un sens » ; formule que vous essayez souvent et régulièrement d'utiliser. Et puis là, que ne voit-il pas ce matin, comme quoi la vie est bien faite, et je tombe sur un document de propagande qui s'appelle « Plan d'urgence pour le nord-est de Paris libre » ; je crois que vous êtes le responsable de cet opuscule. Et qu'est-ce qui est marqué dans un paragraphe, en tête de chapitre : « Education, en finir avec l'apartheid scolaire ». « L'apartheid », le mot est lâché, « l'apartheid ». Qu'est-ce que c'est que l'apartheid ? C'est du racisme d'Etat. Exactement ce que vous avez reproché aux responsables associatifs. Donc, c'est : « Faites ce que je dis, pas ce que je fais ». Donc, c'est facile, à un moment, de faire des procès, quand d'une même chose, on utilise exactement les mêmes trucs. Donc voilà, moi, je ne vous empêche pas d'utiliser le mot « apartheid scolaire », je n'ai pas de problème avec ça. J'ai même vu un premier ministre qui a parlé d'apartheid et je ne pense pas que ce premier ministre, à l'époque, était un – comment dirais-je ? – un suppôt des frères musulmans, je ne crois pas non. Je ne pense pas, je ne pense pas. Si c'est au même auquel je fais référence.

Voilà, donc on peut raconter tout, on peut raconter n'importe quoi, on peut faire des procès d'intention. Mais faites le ménage devant chez vous. Aujourd'hui, je suis désolé, mais le procès que vous faites à cette association qui travaille, association du 10ème arrondissement qui d'ailleurs va être défendue largement, qui a le soutien du MRA, qui a le soutien de la LDH, qui a le soutien de tout un cadre associatif. En plus, vous tombez à bras raccourci sur une association d'amitié turque qui est laïque, en plus, dans ses fondements. Donc, c'est mal visé, quoi. C'est mal visé.

Donc, d'une certaine manière, faites le ménage, mais faites le ménage surtout dans votre prose.

Eric LEJOINDRE : Je ne vais pas revenir sur ce débat qu'on a déjà eu plusieurs fois. D'abord, Gérald BRIANT l'a dit, les associations du 18ème, je les connais bien. Celles qui ne sont pas dans le 18ème, je les connais moins bien. Je le reconnais bien volontiers. J'ai demandé, moi aussi, à faire certaines vérifications. Et je pense que si vous alliez dans le 10ème et que vous discutiez avec les responsables de cette association laïque, vous seriez dans un état d'esprit différent.

Il y a débats qui traversent la société. Le rôle du maire, ce n'est pas de jeter des anathèmes et de trier entre ceux qui auraient le droit de et ceux qui n'auraient pas le droit. Evidemment, si une association commet des irrégularités, des inégalités ou a des positions qui sont antirépublicaines, on ne les soutiendrait pas. Et qui, à la Ville de Paris, dans quelque groupe que ce soit, soutiendrait les associations qui iraient à l'encontre des idéaux républicains ou des valeurs qu'on partage ? Il n'y en a pas. Et d'ailleurs, c'est pour ça que cette petite campagne que vous essayez de mener, elle ne prend pas, parce que personne ne vous croit. Et personne ne vous croit parce que ce que vous dites est, au sens étymologique du terme, incroyable parce que c'est exactement l'inverse de ce que nous sommes. Alors, vous pourrez essayer, essayer, réessayer, en appeler aux mânes de Jean JAURES ou d'Olivier FAURE, ça continuera de ne pas prendre, justement parce que les idées politiques que nous portons, elles sont assez simples, elles sont assez claires et elles sont assez nettes. Personne ne pense que ni la Maire de Paris, ni le Maire du 18ème, ni les membres de notre majorité, ni d'ailleurs, je crois, les membres de l'opposition à qui je ne fais pas ce reproche-là, pensent que nous sommes communautaristes, antirépublicains, que nous portions la haine du flic ou celle de je ne sais qui d'autre. Donc, on pourrait faire plein de fois et ça ne marchera jamais. Mais on pourra continuer à le faire puisque le cœur du problème de la vie politique aujourd'hui, c'est qu'on est en permanence sur des irruptions, sur des trucs de réseaux sociaux, des machins qui montent et qui descendent. Et le problème, c'est que tant que ce n'est pas vrai, tant que ce n'est pas fondamentalement vrai, on fatigue les citoyens.

Et cette volonté en permanence de polémiquer sur tout, mais vous n'êtes pas du tout le seul en cause, y compris autour de cette table, c'est vraiment très largement réparti de partout. C'est ça qui crée la fatigue démocratique, c'est ça qui crée… si nous-mêmes, on joue, si nous-mêmes, on considère que la politique, c'est un jeu, que ce n'est pas quelque chose d'important, ce n'est pas quelque chose sur lequel il faut se concentrer pour faire des choses importantes, comment on démontre aux citoyens que ce n'est pas clair ? Donc pour moi, la politique, ce n'est pas un jeu. Le vote des délibérations, ce n'est pas un jeu. Le fait que vous portez en permanence des polémiques, ce n'est pas un jeu. Moi, je ne joue pas à être un élu. Je suis le Maire du 18ème. Donc, conformément à nos convictions, à ce que je pense, à ce que je crois, je soutiens les actions qui permettent, en l'occurrence, on parle du 10ème, mais parlons du 18ème, au 18ème de tenir. Et pour faire ça, je n'exclus personne, ni ceux qui disent ceci, ni ceux qui disent cela, à l'exception, bien sûr, de ceux qui s'excluent eux-mêmes du champ démocratique et républicain. J'évite de pointer du doigt en permanence tel ou tel de jeter des anathèmes, de prononcer des oukases. Ce n'est pas l'Union soviétique ici. La liberté d'expression, parfois d'être un peu trop vif, souvent d'être un peu excessif, c'est aussi une liberté. Si on allait retrouver dans les paroles de tous les responsables politiques ou associatifs de tous les champs, tout ce qu'ils ont pu raconter un jour, même moi, je suis sûr que j'en ai dit des bêtises. Mais alors, au fil des centaines d'heures qu'on a passées ensemble ici, ça m'étonnerait bien que quelqu'un ici soit capable de dire qu'il n'a pas dit au moins une fois une grosse bêtise. Donc, ce n'est pas comme ça qu'on fonctionne parce que la société, elle a besoin aussi de tenir ; elle a besoin, non pas de se séparer en permanence, non pas de dire qui a le droit de parler et qui n'a le droit de parler ; elle a besoin au contraire de se rassembler, de travailler ensemble, d'essayer d'aller dans le même objectif. Et c'est, je pense, ce qu'on a essayé de faire ces six dernières années, ce qu'on a essayé de faire ces 12 dernières années, même ces 18 dernières années. Je pense que ce n'est que ça qu'attendent les Parisiens. Je pense que c'est pour ça qu'à part sur Twitter, dans la presse,

vos polémiques sur ces sujets-là, elles ne prennent pas et elles vont continuer à ne pas prendre.

Je vous invite, puisqu'on est là et qu'elle est là, à vous procurer rapidement l'excellent livre qui a été dirigé notamment par Sarah PROUST avec la formation sur Jean JAURES. Ce nouveau livre, il s'appelle « *Le fait en question* ». Et il rassemble des intellectuels de tout type qui parlent de ce qu'est un fait. Je voudrais que 100 % des responsables politiques de 100 % des villes de France, avant d'écrire leur projet pour les élections municipales et, par la suite, de publier des tribunes dans quelque livre que ce soit, lisent ce très bon livre. Merci à Sarah PROUST de l'avoir coordonné.

Pierre LISCIA : Très rapidement puisque j'ai d'ailleurs été mis en cause, je n'ai évidemment pas insinué, M. le Maire, que vous étiez antiflic, antirépublicain. Vous l'avez bien compris. Je dis simplement que vous financez des gens qui le sont. Vous parliez de gens qui se mettent en dehors du champ républicain. Pardonnez-moi, la politique, effectivement, ce n'est pas un jeu et je pense très clairement que sur cette association-là, on se situe en présence de gens qui se mettent en dehors du champ républicain. Encore une fois, je vous invite, non pas à vous adresser à moi, plus à moi, mais au premier secrétaire de votre parti, de votre propre parti et à certains de vos camarades socialistes.

Par ailleurs, pour revenir à ce que disait M. Gérald BRIANT, effectivement, vous avez de bonnes et saines lectures. Et je crois que M. le Maire aussi a eu cette même lecture. Il nous semble que sur le document que vous avez brandi à l'instant, apartheid scolaire est entre guillemets. Pourquoi ? Pourquoi est-ce que apartheid scolaire est entre guillemets ? Parce que c'est une expression qui a été utilisée par M. Gilles PECOUT ; Gilles PECOUT dont on a salué le travail en début de séance, Gilles PECOUT, recteur d'Académie. C'est lui qui a pointé justement cet apartheid scolaire, cette ségrégation sociale dans les collèges parisiens. Je ne fais que reprendre ses termes. Vous pouvez continuer tous à fermer les yeux sur la réalité, sur le fait, et je serais ravi de pouvoir lire cet ouvrage. Mais voilà ce que je tenais à vous dire, à vous rappeler également, M. Gilles PECOUT est effectivement quelqu'un qui mérite d'être lu.

Eric LEJOINDRE : Oui, très largement. Alors moi, je n'ai pas utilisé le terme d'apartheid scolaire. Ce que j'ai fait, c'est que j'ai lutté contre et j'ai lutté contre pour de vrai en prenant des décisions, je me rappelle exactement des positionnements des uns et des autres à ce moment-là. Et j'ai, avec Philippe DARRIULAT et avec toute cette majorité, fait en sorte que justement, nous luttions contre. C'est-à-dire que nous ne jetions pas l'anathème sur les uns et sur les autres, mais que nous agissions puisque c'est notre rôle.

AFFAIRES SOCIALES

51. **2019 DASES 324 – Subvention (1 391 608 €) et avenant à la convention avec le Centre d'Action Sociale Protestant (CASP) pour son action auprès des jeunes en errance au titre de 2020**
52. **2019 DASES 335 – Subvention (200 000 €) AP Ville Refuge – budget participatif 2017 et convention avec l'association Maison Bakhita, pour son projet d'aménagement d'un lieu au service des personnes migrantes**
53. **2019 DLH 421 – Réalisation 93 rue de Clignancourt (18ème) d'un programme de création d'une résidence sociale comportant 46 logements PLA-I par Emmaüs Habitat**

Gérald BRIANT : Nous avons une grosse subvention qui concerne le Centre d'action sociale protestant (CASP) pour son action auprès des jeunes en errance au titre de 2020 ; donc, des

jeunes en errance ici qu'on appelle les mineurs isolés, ceux de la Goutte-d'Or qui sont aujourd'hui dans les difficultés que vous connaissez.

Alors, c'est une grosse subvention parce que la Ville de Paris met les moyens sur un sujet qui a défrayé un petit peu la chronique, qui, depuis deux ans, met la pression sur tout le quartier. C'est un sujet qui est très difficile parce qu'on a affaire à des jeunes, très jeunes, on a trouvé des gens qui avaient moins de dix ans, qui sont des mineurs non accompagnés, qui vivent dans la rue. Donc, il a fallu imaginer les dispositifs pour des gens qui sont un petit peu… une population avec qui on n'a pas trop l'habitude, quand on est travailleur social ou quand on s'occupe de justice ou quand on s'occupe de collectivités territoriales d'être confronté. C'est un phénomène qui est dans quelques grandes villes : on a Barcelone, on a d'autres villes qui sont soumises à ce phénomène.

Alors, depuis deux ans, notre dispositif est monté en régime. C'est pour ça que la subvention que vous votez est assez importante et commence à donner des résultats. Ce qui est intéressant d'ailleurs, vous avez vu que depuis quelques moments, on entend un peu moins parler, c'est aussi parce que ça a été long à mettre en place. Il a fallu trouver des personnels. Ce ne sont même pas des travailleurs sociaux qu'on a besoin, ce sont des travailleurs sociaux plus, plus, plus qui sont un petit peu habitués à des missions de rue qui sont extrêmement difficiles. Donc, ce dispositif commence à fonctionner, commence à donner des résultats. Aujourd'hui, on faisait le point pour cette délibération. Ce soir, on avait 17 jeunes qui dormaient dans des hébergements, alors qu'on était plutôt en moyenne de 6,7, il y a quelques semaines. Donc, c'est un petit peu mieux, même si on a eu des conséquences de l'évacuation parce que ce qui s'est passé il y a quelques mois, le phénomène se reportait, les gens ne disparaissent pas quand on arrive sur un lieu.

J'en profite de cette subvention pour saluer le Centre d'action sociale protestant qui fait un travail formidable, mais qui est vraiment très difficile, il faut le savoir. On n'embauche pas des gens comme ça. Si quelqu'un veut travailler dans ce secteur, je peux vous dire que là, il y a de l'embauche, mais c'est quand même très difficile.

Eric LEJOINDRE : Une question ?

Sandrine MEES : Oui, je voudrais dire que vraiment, ça a été une très bonne initiative de créer, d'organiser cette aide pour ces jeunes parce que, l'aide est quand même assez bien adaptée leurs besoins, ce sont des jeunes très volatils, très difficiles à recentrer.

Ce sur quoi je voudrais insister, c'est que dernièrement, le CASP a fait un effort, enfin, à l'appel de Gérald BRIANT et puis d'autres élus pour rencontrer davantage des riverains, rencontrer toutes les associations, etc., parce que peut-être qu'il y avait un certain malentendu sur les missions exactes du CASP puisque peut-être, certains habitants attendaient plus ou attendaient mieux. Or, quand même, c'était important que ce dialogue s'instaure.

Je voudrais souligner aussi que l'action du CASP, ce n'est pas du tout une action de police et qu'on ne peut pas demander à cette structure l'impossible. On ne peut pas leur demander ce que la police de proximité n'est plus ou n'est pas en mesure de faire. Donc, je trouve vraiment dommage – oui, alors, Daniel VAILLANT me souffle qu'il n'y en a plus – effectivement, je trouve vraiment dommage que parfois, on se retrouve dans des impasses où le CASP, en fait, ne peut pas intervenir parce que les situations sont trop violentes, où la police n'est pas présente, alors que ce serait de son ressort.

Donc, je voudrais vraiment insister sur ce travail important du CASP et dire qu'ils ont fait cet effort de retrouver le chemin des riverains, de retrouver aussi le chemin plus visible dans l'espace public parce que c'est vrai que c'est important qu'ils puissent représenter un repère,

non seulement pour les jeunes dans l'espace, mais aussi pour les habitants et que je trouve que vraiment, leur action est visible, évidemment avec des hauts et des bas. Mais là, j'étais encore – enfin, je raconte ma vie – dimanche juste devant l'Avril, là, rue de Jessaint et là, quand même, la situation était améliorée. Donc, je suis ressortie du petit bar où j'étais en me sentant relativement en sécurité. Je sais que c'est facile à dire, etc., parce qu'il y a quand même des moments où on ne se sent pas bien du tout, mais vraiment, je trouve qu'on ne peut pas négliger ce travail, la Ville a osé le faire, on l'a fait. Je trouve que c'est important et qu'aujourd'hui, on ne pourrait pas dire : « Oui, on n'a plus besoin du CASP. C'est à la police de tout faire. » Je ne crois pas. Je crois que le CASP a vraiment prouvé son importance sociale pour ces jeunes et son importance pour une certaine pacification dans le quartier.

Je vous remercie.

Carine ROLLAND : Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole pour le Centre d'action sociale protestant ? Non.

Juste un mot pour dire qu'effectivement, on va complètement dans le sens de ce qui a été dit et par Gérald BRIANT et par Sandrine MEES pour saluer le travail de cette structure, pour dire aussi que la recherche de solutions ne s'arrête pas, y compris au niveau parisien, au niveau diplomatique, avec le Maroc notamment parce que s'occuper de ces jeunes mineurs une fois qu'ils sont ici, c'est une chose ; trouver des solutions pour éviter que la solution perdure, c'est tout aussi indispensable.

54. 2019 DASES 335 – Subvention (200 000 €) AP Ville Refuge – budget participatif 2017 et convention avec l'association Maison Bakhita, pour son projet d'aménagement d'un lieu au service des personnes migrantes

Gérald BRIANT : C'est un joli projet qui s'appelle Maison Bakhita, qui est porté par la paroisse et l'église de Paris, dont je me fais une joie de soutenir. Cela concerne et regroupe 40 associations et paroisses qui mènent des activités de formation de bénévoles de couture, de bricolage, électricité, de cours de français, une mini crèche pour les migrants et enfants et cuisine partagée. C'est dans un ancien bâtiment des locaux du GRETA. C'est un beau projet qui s'occupe des réfugiés et des migrants.

55. 2019 DLH 421 – Réalisation 93, rue de Clignancourt (18ème) d'un programme de création d'une résidence sociale comportant 46 logements PLA-I par Emmaüs Habitat

Gérald BRIANT : Là, ceux qui connaissent, c'est au-dessus de la boutique Emmaüs. Il y a un projet, en fait, on va créer un centre qu'on va qualifier, c'est une résidence sociale. C'est un projet de création de résidences sociales qui va permettre la construction d'une résidence dans lequel nous, l'Etat, et Emmaüs aussi pourra peupler. Emmaüs, notamment, va s'en servir pour peupler tous les résidents qui travaillent sur la boutique. Donc, c'est un beau projet, une résidence sociale. On se fait une joie de les accueillir, notamment, je pense que c'est bien aussi par rapport à ce qu'on disait en tout début de séance, avec le décès de Christelle, c'est aussi ce type de dispositif qu'il faut qu'on multiplie parce qu'il doit servir aussi à retirer les gens de la rue qui sont en grande difficulté.

Michel NEYRENEUF : Gérald BRIANT, je voulais simplement préciser que ce n'est pas une résidence sociale exactement conforme à toutes les autres résidences sociales. C'est l'espèce de latitude laissée à Emmaüs pour accueillir ses compagnons puisque vous savez qu'Emmaüs bénéficie, comme ça, d'un certain nombre de privilèges, entre autres, il peut tout à fait prendre pour compagnon, puisque ce sont des compagnons qui travaillent en bas et qui vont loger là, ils peuvent très bien prendre des compagnons qui ne sont pas relevables

du logement social, par exemple, c'est-à-dire qui n'ont pas la carte de séjour ou une chose de ce genre-là. Donc, c'est quelque chose de très intéressant.

Carine ROLLAND : Précision utile.

Christian HONORE : Nous allons voter ces trois délibérations. En particulier, je voulais saluer le travail de la Maison Bakhita que nous avons visitée avec Pierre BOURNAZEL et parler des résidences sociales. Alors, j'en ai visité une lorsque nous l'avions inauguré, rue Léon, c'est remarquable. J'avais été épaté par le travail de l'architecte qui avait fait quelque chose de vraiment très bien avec des petites surfaces, et qui est capable, dans une petite surface, aménager un petit logement pour les personnes maintenant qui ne sont plus sans domicile fixe, mais qui justement l'ont. Donc, je suis très heureux qu'il y ait cette résidence sociale.

Alors, vous dites que c'est pour les compagnons d'Emmaüs, ça me convient très bien. C'est parfait. Je vais voter avec grand plaisir ces trois délibérations.

JEUNESSE

56. **2019 DJS 242 – Subvention (10 000 €) et convention annuelle d'objectifs, au titre de la Jeunesse, avec l'association Réseau Môm'artre (17ème et 18ème)**
57. **2019 DJS 243 – Subvention (15 000 €) et convention annuelle d'objectifs, au titre de la Jeunesse, avec l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville (13ème et 18ème)**

Carine ROLLAND : Nous passons à la jeunesse. En l'absence de Cédric DAWNY, c'est Jean-Philippe DAVIAUD qui nous parle des deux subventions à venir.

Jean-Philippe DAVIAUD : La première d'entre elles est une proposition de subvention de 10 000 € à une association qu'on connaît bien, l'association Môm'artre, pour une action sur le 17ème et le 18ème arrondissements, une action d'initiation au Streets art pour nos adolescents, de 11 à 15 ans, pendant les vacances scolaires. Donc, on vous propose de valider ce financement.

La deuxième subvention concerne une autre structure que l'on connaît très bien, la FEV, pour son programme le CATS, qui se déploie dans le 18ème et dans le 13ème arrondissements et il est proposé d'allouer une subvention de 15 000 €.

QUESTIONS ORALES

58. **Q18201933 – Question orale posée par les élu-e-s du groupe EELV relative à l'avancée de la certification Ecocert**

Douchka MARKOVIC : J'avais déposé le 26 novembre 2018 un vœu pour demander que la cantine du 18ème arrondissement, donc, la Caisse des écoles et notre cuisine centrale, soit labellisée Ecocert, notamment parce que c'est vrai que, on a quand même dans le 18ème arrondissement, un certain nombre de parents qui ne sont pas rassurés sur la qualité alimentaire de notre prestataire, la SOGERES, et que par ce biais, ça permettait aussi d'avoir un organisme indépendant qui est reconnu par ses valeurs et son intégrité, de venir pouvoir justement aider la Caisse des écoles dans le contrôle, la validation de la prestation DSP, notamment dans sa prestation alimentaire.

Lors de cette présentation de vœux, il m'a été répondu que nous nous étions déjà engagés dans une labellisation Ecocert et que normalement, nous serions en niveau 2 à la fin 2019.

Par cette question, je souhaiterais avoir un point sur quelles sont les avancées ? Quel bilan, en fait, on peut déjà retirer sur cette avancée de labellisation Ecocert pour notre cuisine centrale plus largement ? Merci.

Dominique DEMANGEL : La labellisation Ecocert fait partie des engagements figurant dans le contrat de délégation de service public que nous avons signé, il y a maintenant plus d'un an. Il s'agit d'un des éléments de contrôle et de labellisation de l'ensemble de la prestation. Donc, il ne s'agit pas uniquement d'une labellisation de la cuisine centrale, mais de l'ensemble de la prestation puisque celle-ci porte sur quatre éléments en ce qui concerne Ecocert niveau 2, ce qui est l'engagement qui a été fait, qui porte à la fois sur les éléments de bio, sur le local, sur la diversité des fruits et légumes de saison, ainsi que sur les éléments de gaspillage et de gestion des déchets.

Donc, l'ensemble des contrôles effectués par Ecocert, en termes d'organisme de labellisation, ont commencé fin 2018. Ces contrôles portent à la fois sur la cuisine centrale et sur les satellites. La deuxième vague de ces contrôles a lieu en ce moment sur 21 écoles. Je pense qu'à la fin de cette semaine, l'ensemble de ces contrôles auront été effectués. Nous devrions avoir, avant la fin de l'année, une confirmation de la labellisation Ecocert au niveau 2 par Ecocert. Donc, le schéma se déroule tout à fait conformément à ce qui était prévu et nous aurons cette confirmation, je pense, avant la fin du mois de décembre.

Douchka MARKOVIC : Merci.

VŒUX

59. V18201971 – Vœu déposé par les élu-e-s du groupe PCF relatif à la création d'une Micro-Folies dans le 18ème arrondissement

Danièle PREMEL : Le 18ème est un territoire qui a toujours, dans son histoire, exploré de nouvelles dimensions sur le champ de la culture. Le projet Micro-Folies, si nous savons être réactifs, est tout en résonance avec notre conception de l'action culturelle telle que nous la mettons en œuvre dans notre arrondissement, par laquelle nous lions culture et éducation populaire.

Nous savons que le barrage ou la difficulté d'accès à la culture n'est pas que financière et qu'il ne suffit pas de baisser les abonnements ou de donner des billets gratuitement, mais que nos concitoyens ont de la difficulté à pousser les portes de nos musées et à rentrer en relation avec les œuvres. Alors, les Micro-Folies, c'est une démarche d'aller au plus près des populations, et dans sa volonté de fonder avec les personnes, une démarche active qui propose une offre culturelle de proximité, conçue autour de musées numériques qui peut se mettre en œuvre dans tous les lieux (lab, bibliothèques, ludothèques, cafés…) ; ça ne demande que de tout petits espaces. Ça n'a pas besoin d'être très grand. Donc, ça se met à l'intérieur aussi d'autres lieux où il y a d'autres choses qui se passent. Et cette Micro-Folies permet l'accès à un travail autour de grandes collections qui sont issues des grands musées tels que le Musée du Louvre, Musée d'Orsay, etc., mais aussi les musées, maintenant, ça s'ouvre aussi aux grands musées de France, ça ne reste pas que sur les musées parisiens. Et puis sur notre patrimoine, le grand patrimoine, les châteaux de Versailles, par exemple, Cité de la Musique ou opéras.

Alors, cette collection prestigieuse, elle permet à des enfants comme à des adultes de pouvoir être en réelle interaction avec ces œuvres. C'est-à-dire qu'ils peuvent visiter de

façon avec le numérique, Versailles ; ils peuvent aussi tout à fait jouer avec les œuvres parce qu'aussi, c'est comme ça que ça se joue. J'ai personnellement visité et rencontré des jeunes de la première Micro-Folies à Sevran, où ces jeunes avaient fait la visite de façon avec le numérique Micro-Folies de Versailles. Ensuite, les équipes professionnelles et les écoles ont amené à Versailles ces mêmes enfants. On doit dire qu'ils ont étonné par le fait que c'était presque eux qui guidaient la guide dans Versailles.

Alors, ce que je propose, c'est qu'effectivement, nous puissions mettre une Micro-Folies dans le 18ème arrondissement. Pourquoi je le demande assez rapidement ? Parce qu'aussi, la métropole vient de voter un financement assez important de 500 000 € pour soutenir toutes les Micro-Folies, toutes les communes qui pourraient mettre en place cette Micro-Folies sur leur territoire.

Cette Micro-Folies, en tout cas, pour ma part, s'inscrit pleinement dans notre volonté, et à nous de trouver le lieu le plus pertinent pour installer et pour mettre en place une véritable dynamique culturelle, interactive.

Ce que nous demandons, c'est de faire que la Ville de Paris saisisse la métropole du Grand Paris pour qu'une aide concernant la création des Micro-Folies sur le 18ème, que le Maire du 18ème constitue rapidement un groupe de travail pour concevoir une Micro-Folies sur notre Arrondissement, composée d'élus, d'artistes, d'associations, de personnes qualifiées en numérique, d'habitants aussi, avec l'appui de l'établissement public qui l'a mise en place parce qu'il faut savoir que c'est aussi issu de la Villette, d'avoir un appui aussi ; on peut avoir des appuis avec des médiateurs, conférenciers qui ont été mis en place par la Villette, et ensuite la Mairie du 18ème en relation avec les directions compétentes de la Ville de Paris recherche sans délai, effectivement, une structure ou un espace dans lequel il pourrait intégrer les Micro-Folies.

Alors, je crois que c'est important aussi qu'on mette la culture en mot, et je terminerais par une phrase d'André MALRAUX qui fait écho à ça : « *Le monde de l'art n'est pas celui de l'immortalité, il est celui de la métamorphose* ». Je vous remercie.

Eric LEJOINDRE : Merci, Danièle PREMEL.

Je n'oserais pas reprendre la parole derrière André MALRAUX, si ce n'est pour dire que je partage en tout point ce vœu. Personne d'autre ne souhaite prendre la parole ?

60. V18201970 – Vœu déposé par les élu-e-s du groupe PS à l'attention de Madame la Maire de Paris relatif à la candidature de la butte Montmartre pour son inscription au Patrimoine Mondial de l'UNESCO (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture)

Carine ROLLAND : Pour l'instant, ça va être une demande de candidature.

C'est un vœu que nous vous avions annoncé, il y a quelques mois, qui était porté à l'ordre du jour et qui fut alors décalé pour cause d'affluence de vœux. Ça n'enlève rien à son importance, tant c'est un plaisir, bien sûr, ce soir, ici, de vous parler quelques minutes de Montmartre.

La demande de candidature qui nous occupe ce soir se fonde sur les qualités exceptionnelles de la butte Montmartre. Si cela va de soi ; les choses vont souvent mieux en le disant. Nous considérons que la butte Montmartre, du point de vue patrimonial, est tout à fait exceptionnelle, indissociable du patrimoine et de l'histoire de Paris, voire du monde, un lieu riche de lieux patrimoniaux de la plus grande importance. Je pourrais citer le Bateau Lavoir, le Lapin Agile, le Sacré Cœur, bien sûr. Et de ce patrimoine tout à fait hors

pair, tout à fait exceptionnel, est né un esprit montmartrois, très divers, souvent contrasté, qui survit et qui prospère bien au-delà des legs du passé qui continuent d'être aujourd'hui une source d'inspiration vivante pour les arts. Je salue ici Midani MBARKI que je vois dans la salle, représentant des artistes de la place du Tertre. Nous avons aussi aujourd'hui la Cité internationale des arts, la Fête des vendanges qui est une illustration de cet esprit montmartrois, mais je citerai aussi le prix Mac Orlan fondé récemment et qui fut remis dans les jardins Renoir du musée de Montmartre. Et évidemment, comment ne pas mentionner la célèbre Biennale du burin, de la palette et de l'objectif. Je ne suis pas tout à fait sûre de l'ordre, mais je crois que c'est celui-là, je le dis avec le sourire qui caractérise les libres penseurs de notre butte.

Pour ce qui est des artistes de la place du Tertre, d'ailleurs, je laisserai à Afaf GABELOTAUD le soin de préciser peut-être les dispositifs qui sont envisagés pour protéger cette activité, continuer de l'accompagner et de la protéger.

Pour ce qui est de notre vœu, on ne peut pas parler de Montmartre sans parler de ses caractéristiques naturelles. Montmartre, ce sont des vignes, ce sont des squares, ce sont même des arènes. Aujourd'hui, les abeilles sont de retour à Montmartre avec le développement de pollinisateurs au sein de l'hôtel particulier Montmartre, rue Gabriel, depuis plus longtemps, auprès du château d'eau, etc.

Logiquement, toutes ces caractéristiques exceptionnelles, je l'ai dit, attirent chaque année des millions de touristes. On le dit souvent ici, mais Montmartre est un des sites les plus visités de Paris après Notre-Dame. Néanmoins, Montmartre, ce sont aussi des habitants.

Notre action, là-haut, si j'ose dire, consiste à concilier tout cela : protéger le patrimoine, l'entretenir, c'est ce qui a guidé la réflexion de la place du Tertre, tout en pensant aux habitants, tout en pensant à ceux qui viennent visiter ces lieux hors normes.

Tout cela fait que nous pensons, aujourd'hui, que le patrimoine doit être défendu, que les habitants doivent l'être aussi. Et un point doit retenir notre vigilance dans la demande que nous faisons aujourd'hui, c'est celui qui consiste à dire que nous serons extrêmement attentifs à ce que Montmartre reste un lieu de vie accueillant. Nous avons parlé tout à l'heure logement social à Montmartre. Il conviendra, bien sûr, de poursuivre la politique volontariste menée pour le logement en haut ou en bas de la butte, sur toute la butte, logements sociaux, mixité, encadrement du prix des loyers, nécessaire obligation d'Airbnb, autant d'éléments que nous faisons figurer dans les considérants qui amènent aux attendus de ce vœu et qui ne sont pas de vains mots, tant je le redis.

Par ce vœu, il convient de demander donc le classement de la butte de Montmartre au patrimoine mondial de l'UNESCO en préservant ses caractéristiques qui en font aussi un lieu de vie agréable. C'est ce à quoi nous continuerons aussi à travailler.

Eric LEJOINDRE : Merci, Carine ROLLAND.

Je partage évidemment les attendus et les considérants de ce vœu.

Danièle PREMEL : Bien sûr, quand on entend parle de Montmartre comme vous venez de le décrire, on ne peut être qu'ému, convaincu, se dire que cette histoire, en tout cas, de Montmartre et de cette butte, elle doit continuer à exister et continuer aussi à faire qu'elle représente Paris dans ce qu'elle a de typique. Mais en même temps, Montmartre, comme vous l'avez dit, c'est aussi quelque chose pour les riverains, pour les habitants, pour le commerce de proximité et pour que chacun y trouve sa place.

C'est sans doute ce qui fait que nous hésitons beaucoup sur le fait que de mettre un vœu du patrimoine mondial de l'UNESCO, même s'il est beau, s'il est plein de bonnes intentions, il n'empêche qu'il y a une fragilité ; une fragilité et, malheureusement, c'est l'actualité qui nous le rappelle sans arrêt puisque la fragilité, c'est Airbnb.

Oui, quand on voit, effectivement, comment Airbnb est sponsor, maintenant, des Jeux Olympiques, malgré le fait que la Maire de Paris, que notre adjoint au logement, luttent depuis des années sur ce phénomène, comment notre petite voix à nous, du 18ème, va se faire entendre par rapport à ça ? Je crains fort que de mettre au patrimoine de l'UNESCO, cela amplifie ce phénomène.

Donc, pour toutes ces raisons, même si nous partageons le fond pour ces craintes, nous ne pourrons pas nous positionner pour, mais nous nous abstiendrons.

Laurent QUEINNEC : C'est un excellent vœu que nous aurions aimé proposer nous-mêmes, l'idée de garder l'esprit et le caractère de Montmartre à travers le classement au patrimoine de l'UNESCO est une excellente idée.

Cela dit, cela appelle quelques vigilances, peut-être quelques ajouts, quelques commentaires. Le premier concerne la place du Tertre, il est vraiment indispensable qu'elle retrouve son cachet d'origine, ce qui fait une bonne partie de l'âme de la butte Montmartre. En termes d'activité, par exemple, veiller à ce que les natures qui sont vendues place du Tertre soient bien faites des peintres de Montmartre mais non pas de pâles copies fabriquées en Chine, cela fait partie aussi de la spécificité de la place de Tertre et de Montmartre, il faut vraiment le conserver absolument. A cet effet, d'ailleurs, la police municipale aurait forte à faire pour mettre un petit peu d'ordre.

Le risque bien sûr, c'est d'en faire un musée, c'est-à-dire que la Ville, il faut qu'elle continue à vivre et donc, il y a une grande vigilance sur la diversité du commerce qui doit être la vôtre et une vigilance également en matière de mobiliers urbains, je pense notamment au xxx Maurice où il y a toute une vigilance en termes d'urbanisme qu'il faut avoir, qui n'est pas forcément toujours décrite dans votre vœu.

Vous parlez également de construction de logement social, j'imagine qu'il s'agit plutôt d'acquisitions-réhabilitations, je n'imagine pas des constructions.

Hors micro

Laurent QUEINNEC : Non, mais c'est une précision, je me permets de corriger votre vœu.

Voilà ce que je voulais dire, nous allons voter ce vœu, mais encore une fois, ce qui est important, je rejoins aussi en partie ce qu'avait dit Mme PREMEL, il ne faut pas en faire un musée, il faut être très vigilant avec Airbnb, il ne faut pas que ce soit un but qui soit figé, il faut que ça continue à vivre. C'est vraiment le défi le plus important.

Christian HONORE : Nous allons voter ce vœu. Lorsqu'un provincial comme moi arrive à Paris, il va d'abord voir la Tour Eiffel, ensuite, il vient à Montmartre prendre un verre.

Bien entendu, il faut que Montmartre reste un quartier aux habitants de Montmartre, il ne faut pas oublier les habitants, il ne faut pas oublier les artistes, les vrais, pas ceux qui font de pâles copies venues de Chine. Je crois, d'ailleurs, que M. BOURNAZEL avait proposé qu'il y ait un label des arts montmartrois.

M. BOURNAZEL n'est pas là, mais je parle en son nom, nous votons bien entendu ce vœu qui va dans l'intérêt général.

Frédéric BADINA-SERPETTE : Une intervention courte pour vous dire que nous voterons ce vœu, avec quand même quelques vigilances pour nous aussi, enfin en tout cas, c'est d'abord l'occasion quelque part de réaffirmer une ambition pour Montmartre et pour notamment la place du Tertre, une ambition qui permet, dans ce futur dossier, de porter au débat, outre la préservation du patrimoine, des enjeux forts comme la lutte contre la monoactivité touristique, on a un gros sujet là-dessus. Aujourd'hui, Montmartre accueille de plus en plus de monde, Paris est l'une des premières destinations à travers le monde et Montmartre en est la première à le vivre, mais parfois aussi à le subir.

Donc, cette candidature, je pense qu'elle doit aussi être placée sous le signe d'une volonté d'essayer de mieux réguler, de faire en sorte que Montmartre ne subisse plus, mais vive un peu mieux cet afflux massif de touristes et qu'on arrive à trouver aussi les ressorts pour lutter contre cette monoactivité, notamment en pied d'immeubles avec des commerces qui ne sont pas forcément toujours très qualitatifs et qu'on arrive aussi à valoriser l'artisanat d'art véritable issu de Montmartre et que ce ne soit plus un lieu de spéculation et que ce soit vraiment un lieu qui soit rendu aux parisiens et qui permette aussi de faire en sorte que les touristes puissent venir s'y balader et, pourquoi pas, profiter aussi de toutes ces richesses de manière plus tranquille.

Nous sommes pour évidemment, mais on vous propose derrière de travailler sur une proposition, une candidature engagée, innovante qui soit différente de celles qu'on a l'habitude de porter dans ce genre de dossiers.

Daniel VAILLANT : Cette histoire n'est pas nouvelle et je remercie Mme ROLLAND de l'avoir proposé dans les termes où elle l'a proposé. Je vous rappelle que c'est entre 1995 et 2001 que Bertrand DELANOE, qui était mon conseiller délégué à la butte Montmartre, avait proposé un vœu au Conseil d'arrondissement allant dans ce sens. J'espère qu'on va être plus performant cette fois-ci que nous l'avons été à l'époque, parce que ce vœu n'a pas débouché, comme nous l'aurions souhaité, dans le classement par l'UNESCO.

Mme GABELOTAUD interviendra, je ne veux pas empiéter sur un terrain qu'elle connaît mieux que quiconque, mais je rappelle qu'en 1995, Montmartre était envahi par les bus, les cars, les autocars. Nous avons cessé, à partir de 1995, d'autoriser les cars faisant vibrer par ailleurs le sous-sol de la butte Montmartre et polluant, sans parler des embouteillages sur la butte Montmartre. Donc, c'était un élément qualitatif, nouveau, heureux.

Je rappelle aussi c'est vrai dans la première mandature que j'avais l'honneur de présider, mais Mme GABELOTAUD peut en témoigner, dans la précédente entre 2008 à 2014, le gros effort qui a été fait sur Montmartre qualitativement pour éviter, M. QUEINNEC, qu'un certain nombre de grottes soient proposés aux touristes de Montmartre et sous l'œil vigilant des vrais artistes. Je parle sous le contrôle de quelqu'un qui connaît aussi mieux que moi cette question.

Le Carré aux artistes, je me souviens quand même des périodes antérieures, ce n'était pas triste. On se vole les places, n'importe qui vient, on a réglementé pour aller dans le sens de la qualité culturelle et dans le sens de la qualité d'un quartier qui mérite mieux que ce qu'il était.

Mme ROLLAND avait la gentillesse de parler de le relance de la Fête des vendanges qui attire plusieurs centaines de milliers de personnes chaque automne avec, je crois, une qualité culturelle qui mérite d'être relevée, il faut continuer. J'espère que nous obtiendrons ce classement qui ne doit en rien correspondre aux craintes exprimées par Mme PREMEL et d'autres, il ne faut pas que ces histoires de location sauvage et spéculatrices ou spéculatives puissent démarrer, au contraire, je pense qu'un classement par l'UNESCO éviterait ces errements et qu'on aurait des outils pour combattre cette dérive spéculative à Montmartre. Je

pense que la qualité commerciale et cela a été aussi un travail volontaire, difficile d'obtenir un certain nombre de chartes commerciales pour éviter le tout et n'importe quoi qu'on avait connu dans le passé.

Voilà pourquoi j'appuie fortement ce vœu et je souhaite que cela puisse aboutir, y compris en faisant nous-mêmes des efforts encore plus que ce qui a été fait pour obtenir que la butte, il ne faut pas non plus idéaliser, s'il y a un attrait pour la butte, c'est aussi parce qu'il y a des touristes ; s'il y a des touristes, c'est aussi parce qu'il y a du commerce ; s'il y a du commerce, c'est qu'il y a du profit, il ne faut pas non plus se faire des illusions, c'est comme cela et c'est comme cela partout dans tous les quartiers. Un quartier qui attire du monde, un quartier qui draine des foules, c'est évident qu'il a cet attrait qui fait que par exemple, on est en zone touristique. Cela n'a échappé à personne.

Il faut faire un effort qualitatif important, y compris quand cela ne plaît pas à tout le monde. Bon voilà, c'est la vie, c'est comme cela, il faut, par la volonté, obtenir une amélioration de la qualité de la vie à Montmartre, des choses ont été faites, d'autres n'ont pas pu marcher. Je me souviens de la reprise en haut du funiculaire, d'un immeuble allant dans le sens de la culture avec une librairie.

C'est compliqué, mais Mme GABELOTAUD connaît cela par cœur parce qu'elle a beaucoup travaillé sur ce sujet et je lui en remercie encore. Je ne doute pas que vous irez plus loin dans l'avenir pour que Montmartre soit ce qu'on aimerait qu'elle a été et tout simplement, qu'on obtienne déjà ce classement, ce serait très bien.

Afaf GABELOTAUD : Merci, Mme ROLLAND d'avoir présenté ce vœu que nous souhaitons vraiment du fond de notre cœur, parce que c'est une réalité. Le problème, quand on est sur un site très touristique, mais pas parce qu'il est bourré de boutiques ou parce que c'est les Champs Elysées ou parce qu'il y a une activité humaine et commerciale dense, mais parce qu'il est beau, parce qu'il est plein de charmes, parce qu'il y a des artistes, parce qu'il y a des peintres. Le problème c'est que quand on n'a aucune régulation et aucune protection, on tombe très vite dans l'anarchie : l'anarchie commerciale et l'anarchie touristique. Cela fait des décennies qu'on est dans cette anarchie commerciale et touristique.

Aujourd'hui, il est temps, il est plus que temps, il est urgent de protéger Montmartre, parce que les dérives que l'on connaît, que ce soit au niveau commercial, et je crois que l'émotion qu'on a eue il y a encore quelques temps de voir une boulangerie typique se transformer en boutique de souvenirs, en saccageant sa façade, il a fallu faire intervenir du monde pour retrouver un semblant, mais quand il est trop tard, il est trop tard. Donc, il faut aujourd'hui pouvoir agir en amont et je souhaite réellement qu'on puisse travailler sur l'aspect qualitatif de ce site qui est absolument unique, à nul autre pareil, pour que l'on puisse retrouver de la qualité, pour qu'on puisse retrouver une forme de paix aussi, puisque nous avons énormément œuvré sur l'espace public. Nous œuvrons encore pour la sécurisation de ce site puisque nous savons très bien ô combien il est fréquenté et ô combien il est un risque majeur de pouvoir avoir des drames sur ce site. Donc, nous travaillons sur tous ces aspects.

Or, si nous ne sommes pas aidés par des moyens qui sont coercitifs et qui nous demandent une forme d'exigence parfaite, une forme d'exigence exigeante, qu'on puisse vraiment pouvoir œuvrer dans le sens que nous souhaitons, c'est-à-dire apporter du bien-être, du bonheur, que les parisiens puissent reconquérir aussi Montmartre, que ce ne soit pas non plus qu'un afflux de touristes en cars plus bas, parce qu'il manque peut-être le plus haut, mais ils sont plus bas et que ce n'est pas très gai du tout. Nous avons besoin de commerces diversifiés, nous avons besoin de commerces qui brillent aussi et qui représentent la vitrine parisienne dans sa qualité. Aujourd'hui, il nous est très difficile de pouvoir s'attaquer, sans protection, sans soutien, aux boutiques qui font du souvenir fabriqué souvent en Asie, de

piètre qualité, qui ne représente absolument pas Paris, qui nuit à la qualité artistique des peintres sur la place de Tertre.

Je parle des peintres, parce que c'est une très grande histoire avec les peintres, c'est une histoire – comme vous le disiez Mme PREMEL très justement – quand on a pris à bras-le-corps le sujet des peintres, on a eu beaucoup de difficultés, on a beaucoup travaillé, Midani qui est dans la salle et que je salue, a beaucoup contribué à cette réflexion. Nous sommes arrivés à sortir d'une situation qui était totalement ubuesque, à une époque où on était peintre à l'ancienneté, donc, on pouvait atteindre 20, 30 ans sans aucune qualification précise et devenir peintre caricaturiste sur la place du Tertre.

Nous avons beaucoup œuvré, nous avons des peintres engagés, qui se sont engagés dans une action pour faire revivre ce Carré aux artistes, pour le rendre beau, pour avoir de la qualité, pour travailler sur place. Nous avons un règlement, nous avons un concours. Aujourd'hui, viennent se télescoper d'autres réglementations, en l'occurrence, la réglementation qui émane de la loi Sapin, qui réglemente les activités commerciales sur l'espace public et qui nous demande légalement de devoir mettre en concurrence toutes les activités à titre commercial sur l'espace public.

Aujourd'hui, il est impensable, totalement impensable de dire que les peintres qui exercent sur cette place du Tertre, qui font la place du Tertre la renommée de la place du Tertre depuis plus d'un siècle, qui sont l'âme de cette place, qui sont l'âme de Montmartre et qui font rayonner Paris à travers le monde, puissent aujourd'hui devenir de simples personnes qu'on mettrait en concurrence et qu'on va… on ne sait pas trop comment, parce qu'en plus de cela, on n'a pas non plus de méthodologie pour faire en sorte qu'untel sera meilleur qu'untel parce que tout simplement, il versera une plus grosse redevance ou autre. On sera complètement dépossédé des moyens que nous connaissons aujourd'hui, de pouvoir préserver cette singularité de Montmartre et de ses peintres.

Vraiment, j'insiste, parce que j'entends les préoccupations qui sont Airbnb, etc. mais je crois qu'il est presque trop tard pour avoir ce type de considération, Montmartre, c'est déjà extrêmement cher. Donc, très honnêtement, celui qui souhaite s'acheter une bicoque à Montmartre et pouvoir faire du Airbnb, la rentabilité risque d'être très complexe avant d'être atteinte.

En revanche, on a les moyens aujourd'hui, si on est aidé, si on a une protection, si on est forcé à faire en sorte que ce site reste exceptionnel et qu'on y mette tous les moyens et qu'on soit aidé aussi par des réflexions extérieures, de faire en sorte de préserver nos artistes qui nous sont chers, de requalifier les commerces et de pouvoir mettre vraiment un vrai coup de pression pour éviter tous ces magasins de souvenirs, peu désirables, de très mauvaise qualité, des restaurateurs, les cafetiers, de pouvoir vraiment proposer quelque chose de beaucoup plus qualitatif et nous, dans notre devoir, de faire en sorte que cela reste accessible, raisonnable et qui ressemble à l'esprit parisien de ce que fait Montmartre.

Eric LEJOINDRE: J'ajoute que si on veut que Montmartre reste un quartier qui puisse attirer les touristes, il faut que Montmartre continue à attirer d'abord les Parisiens et d'abord ses habitants, parce que les touristes viennent à Montmartre, bien sûr, pour le Sacré-Cœur et sûrement pour se promener, mais ils viennent surtout à Montmartre parce qu'ils y voient la vie parisienne. Donc, l'enjeu et l'enjeu de ce classement aussi, j'ai été très sensible à ce que disait notamment M. BADINA SERPETTE sur le caractère innovant de la candidature que nous devons poser, c'est aussi en faisant en sorte que l'appétence nouvelle des touristes pour le fait de vivre la vie des Parisiens soit respectée à Montmartre, je pense qu'on va y arriver.

61. V18201972 – Vœu déposé par les élu-e-s du groupe PCF relatif à la création d'une bagagerie dans le 18ème arrondissement

Danièle PREMEL : Pour certains de nos concitoyens, les bagages ne sont pas un signe d'un projet de vacances, d'évasion, de découverte de nouveaux horizons mais le bagage, c'est leur vie passée, leur seule richesse. Et comme ils sont encombrants, ces souvenirs, qu'ils sont à préserver et qu'ils sont à défendre ; comme ils sont encombrants aussi ces bagages quand il faut se présenter à un travail, se reposer, se poser, s'évader, rencontrer l'autre, parler à un être et à être écouté, c'est tout le sens des bagageries qui a été impulsé par la Ville dans le cadre du pacte parisien de lutte contre la grande exclusion.

Les bagageries sont des lieux où les personnes sans domicile fixe, orientées par des associations, intervenant dans le champ de la veille sociale, peuvent entreposer leurs affaires afin de faciliter les démarches quotidiennes nécessaires à la construction de leur parcours d'insertion. Elles sont gérées par des associations, animées par des bénévoles qui assurent les permanences d'ouverture au public. Il ne s'agit pas de simples consignes anonymes. Les bénévoles assurent aussi un accueil, contribuent à créer un climat convivial d'échange et s'efforcent de répondre au besoin d'information et d'orientation dont ont besoin les personnes, et interviennent aussi avec les associations qui interviennent plus profondément dans le domaine du social.

Il y a eu une délibération déjà au Conseil de Paris pour mettre des bagageries dans le 1er, le 5ème, le 15ème, le 19ème, le 20ème arrondissements ; c'était au cours du dernier Conseil de Paris. Effectivement, à l'heure actuelle, il y en a neuf qui tournent et pas encore dans le 18ème. C'est pour ça que nous présentons aujourd'hui cette demande de mettre une bagagerie et effectivement de mettre une bagagerie aussi peut-être dans un lieu très passant, ça pourrait être vers Pigalle, Rochechouart, qui serait accessible, et que cette bagagerie aussi pourrait permettre – comme certaines, par exemple celle du 1er arrondissement – d'avoir de l'informatique, l'accès au numérique pour pouvoir passer des mails, etc., échanger là-dessus.

Voilà notre demande. Nous demandons qu'une bagagerie soit mise en place à proximité ou de Pigalle ou de Rochechouart mais ça peut être autre chose sur laquelle nous pouvons réfléchir, et qu'en plus, des casiers de la bagagerie soient équipés d'ordinateurs utilisables par les personnes se rendant à la bagagerie.

Alors, je termine toujours par des petits mots qui nous font rêver : « Je traîne ma valise partout. Elle me suit et je reprends ma route car même quand je doute, elle est ma vie ».

Carine ROLLAND : C'était une autocitation de Danièle PREMEL.

Gérald BRIANT : Oui, c'est une excellente idée. Cette question, je vous remercie de l'avoir posée. Evidemment, ça fait partie des novations qu'on essaie de développer.

Alors, sur Paris, il y en a neuf. Pour rien vous cacher, on a travaillé sur une dent creuse qui a été reconstruite d'ailleurs, en face presque de ce qui va être l'ancien centre d'hébergement parce que ça devait être possible. Je ne sais pas où ça en est, mais c'est vrai que cela correspond à un besoin. Il y a dans les domaines de… il y a la domiciliation qui est vraiment le socle fondamental à partir de quoi toutes les démarches sont possibles. On en a beaucoup dans 18ème et bien souvent, en plus, elles sont aussi saturées. Donc, travailler d'autres services, ça peut être pas mal, ça peut être aussi un moyen un petit peu de dé-saturer, même si je pense qu'il faut vraiment plus aider les associations et les véritables services publics, elles sont devenues, de l'administration. Donc, il faudrait maintenant développer un service, c'est possible et ça coûte pas si cher que cela. Ce qui est compliqué à faire maintenant, c'est des grandes bagageries, c'est-à-dire mettre des pièces et des

volumes. Là, ça devient tout de suite très compliqué mais très concrètement, faire des bagageries pour stocker des documents d'identité ou administratifs. Ça peut être fait facilement mais c'est bien de l'associer avec un service qui puisse justement aider à le faire.

On regarde, on est vigilant sur les adresses possibles mais évidemment, c'est un projet sur lequel je crois qu'il faut s'engager, qui correspond en plus à un vrai service qui est demandé et qui est devenu nécessaire.

Carine ROLLAND : Absolument. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Pour notre part, nous appelons à voter favorablement ce vœu.

62. V18201973 – Vœu déposé par les élues du groupe PCF relatif aux réorganisations menées par la Poste dans certains bureaux de l'arrondissement.

Gérald BRIANT : C'est un vœu qui pointe un problème que vous connaissez, quand vous avez ce service public que j'ai du mal maintenant à appeler service public parce que, vu les efforts qu'il faut faire aujourd'hui pour pouvoir accéder à des services qui, pour nous, étaient considérés comme tout à fait communs, je vais parler évidemment de la Poste, il y a besoin, je pense, d'intervenir, d'agir et de faire en sorte que les élus jouent leur rôle, c'est-à-dire d'alerte en disant : « Il y a un souci » parce que oui, il y a un souci, c'est celui aussi de la dégradation des conditions d'accueil.

On vit en ce moment un plan de réorganisation. Qui dit plan de réorganisation, c'est ce qu'on dit gentiment pour dire plan de suppression. C'est la traduction, c'est comme ça qu'on parle.

Evidemment, vous avez le vœu mais, voilà, on veut regrouper des bureaux de poste, notamment Bichat, Duhesme ; on veut supprimer le guichet financier individuel au bureau Duhesme, etc., etc. On veut décentraliser le centre de distribution de xxx [04:25:00] sur trois îlots 18, Lamarck, centre La Chapelle.

Ce vœu a été rédigé évidemment conjointement avec les salariés et postiers qui veulent aussi d'une certaine manière qu'on puisse les aider. Donc, ce vœu que je soumets à la sagacité du Conseil d'arrondissement, que nous soumettons à la sagacité du Conseil d'arrondissement demande une chose simple, c'est-à-dire que le Maire du 18ème arrondissement intervient auprès de la Poste pour que celle-ci maintienne les postes menacés dans le cadre de cette réorganisation, maintienne le guichet bancaire du bureau Duhesme et favorise des tournées matinales. Tout ceci afin de garantir au mieux la qualité du service public.

Carine ROLLAND : Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Il n'y en a pas.

J'indique dans le même ordre d'idées puisque nous en avons parlé dans le précédent Conseil, M. le Maire a rencontré des agents des impôts sur le sujet que nous avions évoqué de la possible fermeture de Torcy et de Boucry.

Tout cela participe du même mouvement et du même questionnement du rapport au service public, de leur présence et de leur ancrage sur le territoire. Dans le même mouvement, nous appelons à voter favorablement pour ce vœu.

63. V18201974 – Vœu déposé par les élu-e-s du groupe EELV pour apposer une plaque commémorant l'occupation pendant un an, par 3000 sans-papiers, du bâtiment sis 14, rue Baudelique, 18ème arrondissement.

Pascal JULIEN : Peut-être que ce qui vous est proposé n'est plus tout à fait le même que celui dont nous avions discuté longuement d'ailleurs puisque, si les considérants n'ont pas changé, en revanche, l'attendu a été modifié puisque ce qui vous est demandé, c'est d'approuver le dépôt d'une plaque au 14, rue Baudelique.

En fait, il est demandé que la Maire de Paris engage un processus pour que soit apposée une plaque au 14, rue Baudelique ; que cette plaque rende hommage aux victimes et à leur courage, ces gens qui ont fuit leur pays, chassés par le dérèglement climatique, par l'oppression politique, par la guerre aussi, parfois tout à la fois, et qui survivent dans de conditions terribles au prix d'un courage, d'une obstination, d'une volonté. C'est ça qui est demandé, une reconnaissance, je dirais d'ordre humanitaire.

Nous sommes prudents. Le texte demande qu'un processus soit engagé, on verra bien s'il aboutit. On verra bien ce que dira le propriétaire des murs. D'autres suites pourront être données ultérieurement si cela n'aboutissait pas mais c'est cette démarche-là que nous vous demandons d'engager aujourd'hui et qui rentre dans le cadre de nombreux accords passés. J'en cite un seul, dans le vœu. L'an dernier, il y a presque un an à Marrakech, il y a eu le forum des maires sur la mobilité, la migration et le développement, qui appelait à soutenir toute initiative qui contribue à changer de façon positive les perceptions publiques eu égard aux communautés d'origine, de transit et de destination.

Voilà, si cela peut être aboutir, cette plaque, cela irait parfaitement dans cette déclaration approuvée par la Maire de Paris et que nous vous demandons de mettre en œuvre dans le 18. Je pense, je le répète, si vous lisez bien le vœu, il est prudent. Nulle part, il n'entre dans la politique et dans les réponses politiques aux questions migratoires car je répète que nous avons ici des réponses différentes. Il s'agit bien d'un hommage rendu aux victimes, à leur courage, à leur inventivité positive à l'occasion de cette occupation pacifique qui a duré un an et qui compte énormément dans l'histoire de cette population dans le 18ème.

Eric LEJOINDRE: Merci à Pascal JULIEN d'avoir retiré le vœu de la dernière fois pour revenir aujourd'hui avec un texte qui a pris en compte le fruit du débat du précédent Conseil d'arrondissement.

Gérald BRIAND : Sans surprise, nous allons évidemment soutenir ce vœu. L'idée et tout, je rejoins ce que dit Pascal JULIEN mais je voudrais voir surtout que ce qui reste, c'est l'hommage aux lutteurs, c'est-à-dire pas seulement, tu as dit victimes mais moi, je préfère retenir un fait qui… voilà, ceux qui luttent pour qu'ils vivent. Merci.

Laurent QUEINNEC : Je dirais en deux mots la même chose que le mois dernier, sans nier absolument les souffrances individuelles qui ont été décrites. On a insidieusement une confusion volontaire entre les réfugiés et les sans-papiers. Je ne vois pas comment une collectivité locale pourrait célébrer l'illégalité et pas mal appuyer cette illégalité même s'il y a des souffrances qu'on ne dit pas.

Il y a déjà cette inscription à l'entrée du square Saint-Bernard Saïd-Bouziri, vous l'avez effacée, je le précise. Donc, non, on va voter contre ce vœu. Merci.

Eric LEJOINDRE: Merci. On n'a pas effacé Saint-Bernard. On est même en train de… c'est bien logique et légitime de refaire la flèche qui le méritait de la même façon que nous avançons sur la réflexion à l'intérieur, beaucoup d'éléments qui viennent de là. Donc, on n'a pas du tout effacé Saint-Bernard. Et d'ailleurs, la communauté de Saint-Bernard ne fait pas

qu'on efface Saïd-Bouziri du nom du square, bien au contraire parce que les proximités entre Saïd-Bouziri et la communauté de Saint-Bernard sont très fortes.

64. V18201975 – Vœu déposé par les élu-e-s du groupe EELV pour rééquilibrer le projet Hébert afin d'augmenter la surface d'espaces verts et de diminuer la densité.

Pascal JULIEN : Le projet Hébert, je ne vais pas le rappeler parce que nous le connaissons tous ici pour en avoir souvent débattu. Simplement, ce vœu résulte du fait que la concertation est terminée car il y a eu une concertation. Nous l'actons. On peut toujours discuter d'une concertation, on aurait pu démarrer encore plus en amont, etc. enfin, il y a une concertation, c'est certain. Et ce projet est un projet utile.

Simplement, cette concertation a montré au cours des ateliers qui ont eu lieu, on le voit aussi dans les différentes indications qu'on peut lire sur le site, c'est une quarantaine, 39, je crois, on peut voir que, eh bien ce que les gens ont dit, c'est que ce projet est bien mais, il manque d'espace vert et la densité est trop forte. Alors, évidemment, il se trouve que c'est ce que nous disons dans ce projet comme sur tant d'autres dans le 18ème et à Paris.

Par conséquent, nous voulons acter cela en disant : « Il serait utile de tenir compte de ce qui s'est dit pendant la concertation en prévoyant 15 m^2 d'espace vert par habitant, en limitant à six étages par immeuble, ce qui répond au besoin d'accroître les espaces verts mais on a besoin beaucoup, beaucoup parce que, Chapelle Charbon dont on nous parle souvent, c'est bien que c'est une différence entre nous. Vous en êtes très heureux, très fiers. Nous, on prend, bien sûr, mais on considère que trois, peut-être quatre, peut-être six, ça paraît énorme au regard de ce qui se fait, de ce qu'on a fait même avant, 4,1 ha, exactement. Si je voulais ironiser, je rappellerais les Buttes-Chaumont, c'est 26 ha ou je pourrais dire aussi que le plus grand espace vert dans le 18ème, c'est le cimetière Montmartre avec ces 11 ha. Voilà. On aurait pu faire mieux qu'un cimetière.

Cela étant dit, les choses avancent. Nous avons participé à cette concertation moi-même, aussi bien dans le cadre de certains ateliers que dans différentes réunions publiques. Et il est temps de tirer les conséquences de cette concertation et par un vœu, de demander de façon très concrète, d'en tirer les conclusions. Nous voulons, oui, un peu plus d'espace vert. Nous voulons, oui, une moindre densité en général, à Paris dans ce quartier-là aussi en particulier.

J'espère que la réponse ne sera pas, comme le disait très bien Mme BRIDIER tout à l'heure, un faux procès fait à notre égard qui malheureusement continue aujourd'hui dans le genre : « vous êtes contre le logement social, vous êtes contre la construction » alors que ce n'est vraiment pas ça, voire ce qu'on a voté ici. Simplement, il faut mettre le curseur au bon endroit. Nous pensons que le curseur est un peu trop élevé dans le projet, dans l'état dans lequel il est actuellement.

Eric LEJOINDRE: En termes de faux procès, il y a des spécialistes et ce n'est pas moi.

Michel NEYRENEUF : D'abord, vous avez raison et merci d'avoir souligné la qualité de la concertation sur cette zone d'aménagement. Je crois que c'est d'ailleurs une des concertations qui s'est le mieux passé, à part, peut-être Chapelle Internationale, c'était une autre histoire et un autre plan.

Maintenant, j'ai eu du mal à comprendre ce que vous demandez puisque peut-être qu'on peut faire évoluer un peu les choses pour les espaces végétalisés, espaces verts mais pour ça, si jamais, on doit faire ça en même temps de ne pas construire six étages, c'est impossible. Dans votre vœu, vous émettez quelque chose qui est contradictoire parce que,

qu'est-ce qui a été fait pour Ordener-Poissonnier ? Pour baisser la densité et en même temps, élargir les espaces verts. Eh bien, il y a des volumes qui ont été retirés et il y a des étages qui ont été rajoutés à d'autres endroits. Donc, à partir du moment où on a une volonté de créer quand même dans un quartier comme celui-ci, un certain nombre de logements suffisants pour que ce quartier vive, on ne peut pas tellement baisser le nombre de logements qui est prévu. Et donc, si jamais on veut rajouter de l'espace vert, il faudrait à la limite aller plus haut. Ce qui est très intéressant dans la conception architecturale d'Hébert, c'est justement cette différence entre les hauteurs qu'il y a avec des bâtiments très bas et des bâtiments qui sont nettement plus hauts. C'est ça qui fait la richesse.

Alors, je réponds, faire le projet Hébert pour prévoir plus d'espaces verts, pourquoi pas ? Mais l'autre est inacceptable pour moi. L'autre motion avec une limite de six étages par immeuble. Ça n'a même pas de sens en termes d'aménagement urbain de donner des choses de ce genre-là parce que, quand on fait des immeubles de six étages, ça veut dire qu'on va faire partout des immeubles de six étages et qu'on va avoir des effets canyon, etc. Ce n'est pas que ça la ville. Et Montmartre, qu'on a célébré tout à l'heure, c'est justement des hauteurs qui varient.

Tel est mon avis M. le Maire.

Eric LEJOINDRE: Je vous remercie. Je le partage.

Je le dis souvent, je pense que, en urbanisme, rien n'est pire que la pensée systématique. Et je pense qu'il faut regarder tous les projets les uns après les autres dans leur contexte. J'ajoute que le parc de Chapelle-Charbon, il fera 6,5 ha, mais j'ajoute que nous ne sommes pas au 19ème siècle et que, au 19ème siècle, c'est vrai qu'ils ont construit aux extérieurs de Paris de l'époque, de très grands parcs et, en même temps, les gens vivaient très nombreux dans des plus petites surfaces, très loin de ce que nous souhaitons aujourd'hui. Et à l'époque, il y avait dans le 18ème non pas deux grands parcs mais encore 280 000 habitants. On est évidemment très loin de ces moments-là mais, entre la nécessité que je reconnais comme légitime de confort, c'est-à-dire d'avoir des logements dans lesquels on puisse vivre ; la nécessité qu'il y a à ce que Paris accueille des habitants, donc, plutôt la logique inverse de ce qui est en train de se passer maintenant et la logique qui a à reconquérir du territoire, notamment pour en faire des lieux de pleine terre, il y a bien un jour où il y aura une divergence entre la capacité de construire très bas et la capacité de xxx [04:39:37]. Je ne suis pas pour les tours de grande hauteur. J'ai habité dans une tour de grande hauteur à Paris, j'en connais les qualités ; j'en connais aussi beaucoup les défauts, notamment le coût.

Je pense qu'il faut bien avoir conscience que habiter haut, c'est habiter cher. Ce n'est pas ça qu'il faut pour Paris. Mais, je ne crois pas non plus au mitage ; je ne crois pas non plus qu'il faille miter de petits immeubles partout, partout. Je crois au contraire qu'il faut rassembler les fonctions et puis, comme je ne crois pas non plus que le temps soit aux projets urbains qui ne mélange pas les fonctions, je pense qu'il faut mélanger du logement et de l'activité économique parce que je pense que les quartiers vivent bien, qu'il y a au même endroit les deux fonctions : celle de jour et celle de nuit. Et je pense que Hébert est arrivé à une forme d'équilibre. Ce n'est honnêtement pas le bon programme qu'en effet, dans le 18ème, il est assez classique en réalité. Il est bien mais il n'a pas de caractère exceptionnel comme il peut y avoir sur Ordener-Poissonnier ou sur d'autres lieux. Mais, je pense qu'il est adapté à ce dont ce quartier a besoin, qui serait un quartier très résidentiel, un quartier dans lequel on va créer par ailleurs un grand parc. Il y a aussi un jardin à Hébert. Donc, je crois qu'on est sur un bon équilibre, un peu classique peut-être, c'est vrai, mais un bon équilibre et que ce quartier va répondre aux fonctions qu'on doit lui donner.

Voilà pourquoi je ne proposerais pas non plus de voter ce vœu.

Pascal JULIEN : Merci pour la qualité sereine de cette discussion.

Michel NEYRENEUF, tu parles avec raison du visage de Montmartre avec ses dents creuses. En ce sens d'ailleurs, on vient de voter, on veut renforcer cette préservation de ses dents creuses, excusez-moi, d'en parler, c'est la commission du Vieux Montmartre. A noter, c'est effrayant toutes les surélévations qui sont faites pour s'aligner. Donc, tu dis que tu ne veux pas, et tu as raison, de paysage en forme de corridor, c'est exactement malheureusement ce que nous faisons à Paris depuis des années avec Jean-Louis MISSIKA, des corridors, par le comblement des dents creuses. Et je t'invite à lire le rapport de la Commission du Vieux Paris rapporté par Bernard GAUDILLERE, c'est tout à fait impressionnant. J'espère que la prochaine mandature corrigera cela.

Alors maintenant, les immeubles entre deux et six étages, ce n'est pas du corridor urbain. Mais bon, je prends acte de cette différence qu'il y a entre nous, sur la densité même si je vois et j'entends quand même des évolutions, par exemple sur des immeubles de grande hauteur, soit ce qu'on appelle des tours même quand elles ne font pas 99 mètres, il y a des évolutions tant mieux. S'il n'empêche qu'on continue d'en construire quand même, excusez-moi, à l'égard de xxx[04:42:41] arrondissement, les projets et aussi ailleurs. Donc, ça veut dire que malgré tout, les vieux réflexes sont toujours là et ces besoins. C'est pour ça qu'il y a besoin, bien sûr, d'écologistes encore dans les mairies et si possible même à leur tête.

C'était sur un brin d'humour que je me permettais de terminer parce que c'est sans doute ma dernière intervention en Conseil d'arrondissement puisque, tu l'as dit tout à l'heure, je ne renouvèlerai pas ou je serai peut-être en soutien de la liste conduite par Anne-Claire BOUX et Emile MEUNIER mais en tout cas, certainement pas pour être élu, j'ai assez donné. Voilà.

Donc, je voulais terminer sur une petite note complice et titillante entre nous comme cela l'a souvent été, chère Danièle PREMEL, merci.

Eric LEJOINDRE: Merci Pascal JULIEN. Alors, Danièle PREMEL, quelques mots.

Danièle PREMEL : Oui, quelques mots pour dire que, effectivement, ce projet a fait l'objet de plusieurs concertations. Et c'est vrai que comme l'a dit Michel NEYRENEUF, il y a eu quand même beaucoup de participants, ça ne se termine pas parce qu'il y a encore des concertations qui se font sur ce projet-là.

Je rappelle que quand même à cet endroit, on a un mur absolument au sinistre, qu'on a que du béton et que bienvenue aussi qu'il y ait des espaces verts tout en ayant du logement puisqu'on va avoir autour aussi, un centre d'animation qui est en train d'être rénové et que ça va être un véritable quartier où on pourra avoir à la fois la piscine, des centres d'animation, des bureaux, qu'on peut peut-être diminuer et aussi des logements parce qu'il faut bien loger les Parisiens qui sont en demande.

Eric LEJOINDRE: Alors, je soumets ce vœu aux voix. Il n'est pas adopté.

65. V18201976 – Vœu déposé par les élu-e-s du groupe EELV relatif à la refonte de la composition de la commission DSP de la Caisse des Ecoles

Douchka MARKOVIC : C'est un vœu relatif à la refonte de la composition de la commission DSP de la Caisse des écoles. Effectivement, depuis maintenant un certain temps, nous sommes en délégation de service public en ce qui concerne la Caisse des écoles. Donc, le contrat avec la SOGERES arrivera à échéance au 31 août 2023.

Au comité de gestion de la Caisse des écoles, il y a une commission qui est responsable, en fait, de l'étude et de la sélection de la délégation. A l'heure actuelle, le nombre de personnes

dans cette commission est de six. Les statuts prévoient la composition suivante pour chacune des commissions : six titulaires maximum et autant de suppléants dont trois représentants de la municipalité, un représentant du collège élu des sociétaires et un représentant du collège des membres de droits et personnalités désignées. Le président du comité de gestion, Maire du 18ème arrondissement, est membre de droit de ces commissions.

Il faut quand même rappeler que le délégataire est en responsabilité de nourrir de nos enfants pour une durée de cinq ans et donc que le choix et la sélection de ce délégataire est fondamental. A partir de là, j'estime – et je pense que je ne suis pas la seule – que six personnes ne sont pas en nombre suffisant pour acter, pour choisir, pour analyser des dossiers qui sont complexes, qui sont volumineux et qui ont besoin d'ouverture et qui ont surtout aussi un besoin d'avoir une répartition plus juste et équitable entre les trois quorums.

C'est pour ça que, à travers ce vœu, les écologistes proposent que la Caisse des écoles du 18ème arrondissement rejoint les statuts de son règlement intérieur, visant à l'augmentation des nombres des titulaires, je dis bien des titulaires au nombre de 10, 10 plus le Maire donc ça fait 11 en tout pour les commissions DSP, appel d'offres et finance. Ainsi, il y aurait trois personnes pour chaque quorum plus l'élu en charge de la Caisse des écoles et le Maire, ce qui fait le chiffre de 11.

L'échéance du contrat arrive au 31 octobre 2023, comme je l'ai déjà dit et donc, on se doit d'anticiper aussi sur cette échéance, pas seulement pour voir, est-ce qu'on va continuer à refaire encore une DSP mais aussi pour se poser la question, si on change de modèle et si on va peut-être sur une refonte, non seulement de la DSP partiellement, éventuellement ou par une remunicipalisation, mais en tout cas, il y a un vrai besoin aussi de mettre de l'oxygène et de mettre de l'équilibrage dans ces commissions. Alors, bien sûr, il revient au comité de gestion de la Caisse des écoles de revoir ses statuts mais c'est aussi le rôle en tout cas, à mon sens, d'un Conseil d'arrondissement, d'impulser à nouveau une idée au sein de son instance. C'est pour ça que je vous propose de voter ce vœu qui permettra d'avoir plus de personnes, différents regards, pour la sélection de la DSP même si la construction d'appel d'offres est notamment tout ce qui concerne la finance sur la Caisse des écoles.

Eric LEJOINDRE: Merci, Douchka MARKOVIC. Je vais laisser Dominique DEMANGEL vous donner des éléments de fond.

Exprimer une forme de désapprobation totale de cette idée qu'il faudrait que le Conseil d'arrondissement prenne le contrôle de la Caisse des écoles. Si dans sa grande sagesse, le législateur a inventé la structure qui s'appelle la Caisse des écoles, c'est justement pour que ce ne soit pas les élus seuls qui, parfois, pourraient être tentés. On a beaucoup vu ces derniers temps d'agiter des polémiques, d'instrumentaliser politiquement les sujets, c'est normal, c'est le jeu de la démocratie. Le législateur dans sa grande sagesse, très longtemps, a considéré qu'il devait y avoir aux côtés des élus politiques que nous sommes des structures en charge de gérer un certain nombre de questions dont celui de la Caisse des Ecoles. Pourquoi ? Parce qu'à la différence de ce Conseil d'arrondissement, le comité de gestion de la Caisse des écoles est composé certes d'élus, et c'est très important, mais aussi d'une personnalité qui représente l'Education nationale, des personnalités qui représentent les parents d'élèves.

Et moi, je suis un peu fatigué de voir que certains élus veulent absolument faire que les politiques que nous sommes prennent le contrôle, décident et imposent des décisions au comité de gestion de la Caisse des écoles. Les autres membres des autres collèges ne sont pas plus bêtes que nous, ils ne sont pas moins légitimes que nous, ils n'ont pas moins travaillé sur les sujets que nous. Donc, s'il faut qu'on décide avant le rapport de décision, alors, ça sert à quoi ce comité de gestion ? Pourquoi on fait l'assemblée générale ? Pourquoi on élit les gens ? Je suis très opposé à cette habitude que je vois apparaître, apparaître,

apparaître au fil des Conseils d'arrondissement, de considérer qu'il n'y a que les élus qui pourraient décider, qui feraient des directives à la Caisse des écoles, on peut le faire.

Pourquoi tu ne l'as pas proposé au dernier comité de la gestion ?

Douchka MARKOVIC : Je l'ai proposé.

Eric LEJOINDRE: Non, je ne t'ai pas donné la parole, Douchka.

Donc, je considère que cette façon de traiter ce sujet, pas que sur ce sujet d'ailleurs, est une mauvaise façon de traiter le sujet, une mauvaise manière à faire au comité de gestion de la Caisse des écoles et donc à son assemblée générale et révèle globalement une posture très étonnante sur la façon dont la suite peut se passer pour ceux qui imaginent. Et c'est bien légitime, Pascal JULIEN l'a pointé du doigt. Ils considèrent que c'est ici au Conseil d'arrondissement que va se décider ce qui va se décider au comité de gestion de la Caisse des écoles.

Moi, je crois aux instances ; je crois aux délégations de pouvoir ; je crois aux responsabilités qu'on donne aux uns et aux autres et je ne crois pas que pour faire de la politique, parce qu'on est des politiques ou parce qu'on est des élus, qu'on va décider de tout, tout temps, surtout qu'il y a des instances qui sont faites pour ça.

Dominique DEMANGEL : Moi, j'avoue que je suis un petit peu étonnée parce que je comprends que ce vœu sur la composition de la commission DSP émane d'un groupe politique qui veut supprimer la DSP. Donc, l'idée de changer la composition de cette commission alors que justement on ne veut pas de DSP me paraît personnellement un peu étrange mais enfin bon, je n'ai pas dû tout comprendre.

Sur la Caisse des écoles, je rappelle que les comités de gestion et la composition des comités de gestion des Caisses des écoles à Paris, Lyon et Marseille, est fixée par la loi. Ça c'est un élément sur lequel on peut statuer. Il n'y a qu'une commission émanant de ce comité de gestion qui est obligatoire, c'est la commission des sciences. Donc, toutes les autres, on pourrait les supprimer, toutes les autres, elles ont été mises en place par la Caisse des écoles et par le règlement de la Caisse des écoles dans un esprit à la fois de concertation et de préparation du travail comme vient de dire le Maire avec l'indépendance, c'est-à-dire un effectif qui permet la représentation de l'ensemble des groupes politiques et notamment autres commissions. De plus, je rappelle que toutes ces commissions n'ont qu'un pouvoir d'études et de propositions, l'organe délibératif est le comité de gestion. Donc, contrairement à ce qui a été dit, évidemment, la commission DSP ne sélectionne pas du tout le délégataire. Les décisions sont prises par le comité de gestion.

Après, on peut toujours imaginer que, à la prochaine assemblée générale de la Caisse des Ecoles, ce sujet soit proposé et soit discuté mais, comme l'a rappelé le Maire tout à l'heure, ce sujet a été évoqué au dernier comité de gestion et n'a pas reçu pour l'instant une réponse positive.

Alors, par ailleurs, on propose un nombre de titulaires de 10, aujourd'hui, il y a déjà 6 suppléants et 6 titulaires, donc on est déjà 12. Je pense effectivement que pour faire un travail un peu précis, faire des propositions, il ne faut pas avoir des effectifs trop importants pour une raison assez simple : c'est que l'une des difficultés de cette commission, c'est d'avoir un quorum. Donc, plus on augmente le nombre de titulaires, moins on a le quorum, donc moins, ces commissions pourront faire un travail précis, mais pour ça, c'est uniquement l'expérience qui le conduit à faire ces propositions. Donc, je ne propose pas évidemment de retenir ce vœu puisque la compétence du Conseil d'arrondissement en la matière ne permet pas d'assurer.

Douchka MARKOVIC : Effectivement, je l'ai proposé déjà au dernier comité de gestion. La situation n'est pas du tout de vouloir prendre la parole des autres, au contraire parce que la proposition-là, c'est d'équilibrer, donc, au contraire, de renforcer le quorum des anciens directeurs d'école, le quorum des parents d'élève à l'intérieur justement de la sélection éventuellement d'une future DSP. J'ai bien dit éventuellement parce que, à l'heure actuelle…

Eric LEJOINDRE: Alors, on ne va pas faire une deuxième présentation.

Douchka MARKOVIC : Donc voilà, c'est pour ça. Ensuite, sur le nombre, tout simplement parce qu'il y a beaucoup d'absences parce que les réunions se font justement en pleine journée…

Eric LEJOINDRE: Attendez, on est au Conseil d'arrondissement ici, on n'est pas au comité de gestion de la caisse des écoles, quelques mots et on passe au vote.

Douchka MARKOVIC : Je conclurais juste par dire que, on parle quand même d'un contrat de 12 millions d'euros par an, donc j'imagine qu'on peut avoir un peu de personnes qui jettent un œil dans les réponses aux dossiers.

Daniel VAILLANT : En dehors du fait que je suis du même avis que le Maire et Dominique DEMANGEL, c'est toujours mauvais de démarrer un vœu avec des choses fausses. La DSP ne date pas de 95 quand j'étais le Maire, c'est mon prédécesseur, Roger CHINAUD, enfin, quand on écrit une chose, on essaie d'être à peu près dans les clous. Or, c'était la Générale de restauration et c'est ensuite Avenance qui a pris la suite. Mais quand on commence une écriture en disant : « Depuis 1995 », c'est qu'on ne connaît rien, on n'a pas fait les recherches nécessaires.

Eric LEJOINDRE: M. HONORE est pour le fait que le Conseil d'arrondissement prenne le contrôle sur la modification de la Caisse des Ecoles, c'est bien noté.

Le vœu n'est pas adopté.

En fait, ça ne me fait pas beaucoup rire parce que je considère et je le redis que les instances qu'on a créées, elles ont du sens, ces instances, elles ont du sens. Sinon, il ne faut pas y aller, il ne faut pas y participer. Et si on y participe, on considère qu'elles ont une légitimité. Et je considère, je le redis que le Conseil d'arrondissement n'a pas à imposer de décisions au comité de gestion de la Caisse des écoles et le Conseil d'arrondissement n'est pas la corde de rappel du comité de gestion de la caisse des écoles.

66. V18201980 – Vœu déposé en séance par les élu-e-s du Conseil d'arrondissement du 18ème relatif à la sécurité à la Porte d'Aubervilliers

Eric LEJOINDRE: Vous avez eu le temps de prendre connaissance de la rédaction du vœu sur la porte d'Aubervilliers. Je crois qu'il rassemble l'ensemble des élus. Unanimité ?

67. V18201977 – Vœu déposé par les élu-e-s du groupe EELV relatif au projet immobilier attenant au dépôt de bus Belliard

Frédéric BADINA-SERPETTE : Ce vœu déposé par les élus écologistes concerne le projet qui se trouve à la place du dépôt Belliard. L'idée de la RATP est en effet, dans le cadre de l'électrification de son parc de bus et donc de la sortie du diesel, ce qui est une chose très, très positive et évidemment encouragée par les écologistes, il y a des petits détails qui posent problème quand même puisque, s'il s'agit d'électrifier le dépôt et notamment de l'équiper d'une toiture solaire pour générer de l'électricité solaire pour pouvoir recharger les bus, eh bien, ce projet s'appuie quand même sur un dispositif de valorisation immobilière

somme toute assez classique mais qui pose quand même deux, trois questions puisque l'objectif de la RATP finalement, est d'équilibrer le projet en construisant près de cinq bâtiments qui se trouveraient sur une partie du dépôt, des bâtiments qui se monteraient jusqu'à du R+9 quasiment et pour d'autres un peu moins R+6 et donc qui relancerait de nouveau les débats sur la densification du quartier, un quartier qui est déjà bien dense, un quartier qui manque d'espace vert et un quartier qui a besoin de respirer.

Ce projet, il prévoit 25 000 m^2 de surfaces de planchers qui seraient repartis entre logement, bureaux de commerce et équipements sportifs, 450 logements, dans une concertation expresse puisque la concertation était posée il y a peu. Il y a quand même eu concertation, il faudra le reconnaître mais en tout cas, la RATP nous a soumis le projet que très tardivement. Et derrière, il y avait quand même deux, trois sujets qui nous posent question, notamment le jardin proposé qui sera un jardin privatif, fermé, pas ouvert sur le quartier. Puis, un deuxième sujet assez problématique, c'est que si on imagine que l'ensemble de la parcelle qui est aujourd'hui occupée par le dépôt Belliard pourrait être touchée, eh bien non, pas du tout, il ne s'agit que de s'occuper que de la partie est, donc la plus proche de l'entrée actuelle du dépôt et pas du tout de la partie ouest menant vers la rue des Poissonniers. Donc, il n'y a pas sur cette parcelle cette problématique. Et par ailleurs, il y a un défaut clair en matière de végétalisation puisqu'en fait, la seule chose que l'on nous propose, c'est des toitures et un jardin mais qui serait privatif.

Donc, voilà un peu les sujets qui nous posent problème sur ce projet.

Donc, en fait, l'objet du vœu, il est proposé plusieurs choses au Conseil d'arrondissement, d'abord c'est d'émettre au nom du Conseil d'arrondissement des réserves, qu'on projette en l'état des réserves parce qu'il n'est pas satisfaisant et qu'il peut encore évoluer puisque nous ne sommes pas encore au bout de la concertation. Et puis, de proposer aussi à la Région Ile-de-France, de mettre au pot puisque, aujourd'hui, c'est la Région Ile-de-France qui demande à la RATP très justement de financer l'électrification de son parc mais le problème, c'est que la RATP, le seul moyen qu'elle trouve pour électrifier son parc et ses bus, c'est de trouver des opérations immobilières qui lui permettent de valoriser son patrimoine. Ce n'est pas tout à fait entendable comme cela aujourd'hui en l'état. Donc, aujourd'hui, ce que nous proposons dans le vœu, c'est outre le fait d'émettre des réserves quant au projet en l'état, c'est de demander à la Région Ile-de-France et à Ile-de-France Mobilités de contribuer financièrement au projet pour rééquilibrer le projet immobilier et d'en limiter d'impact sur la densité du quartier.

Enfin, l'idée par ce vœu, c'est d'obtenir de la part de la RATP et c'est écrit comme tel est le vœu un projet moins dense, plus végétal, plus ouvert sur le quartier, donc là obtenir le fait que l'on puisse réfléchir à une ouverture du jardin au public puisqu'on ne peut pas réserver strictement l'espace vert aux habitants, qu'aux habitants des futurs îlots mais ça sera bien aussi de l'ouvrir totalement sur le quartier pour faire en sorte qu'ils puissent avoir un petit peu plus de liens et puis, enfin, d'initier au plus vite et en parallèle une étude globale sur l'avenir de la parcelle dans son ensemble parce qu'on ne peut pas considérer que l'évolution de la parcelle ne se fait qu'au regard de cette partie-là, elle peut se regarder de manière plus large et que sur l'ensemble du dépôt, RATP s'engage à réfléchir au plus vite à l'avenir du périmètre dans son ensemble. Je ne l'ai pas précisé mais l'idée, c'est que le projet immobilier sorte à l'horizon 2024-2025. Ce n'est pas neutre, il faut absolument qu'on puisse avoir cette vision globale sur l'ensemble de la parcelle. Donc, par ce vœu, nous vous proposons de demander à la RATP ces éléments notamment pour que le projet soit moins dense et plus ouvert.

Michel NEYRENEUF : Eh bien dans cette nouvelle mouture, j'appelle à voter ce vœu.

Eric LEJOINDRE: Moi aussi, parfait.

68. V18201978 – Vœu déposé par les élu-e-s du groupe LRI relatif à la lutte contre la toxicomanie dans les stations de métro du 18ème arrondissement

Laurent QUEINNEC : L'objet de ce vœu est de sonner alarme sur une situation invivable pour les usagers du service public, une situation très grave qui s'installe dans le temps, dans les situations de métro du 18ème arrondissement. On citera en particulier la station Marcadier-Poissonniers mais il y en a beaucoup d'autres.

Les toxicomanes se sont, en effet, approprié cet espace en toute impunité, au mépris de la légalité, du fort sentiment d'insécurité des habitants, de leur sécurité même aux toxicomanes et bien entendu, du fonctionnaire du transport et de leurs agents.

Le trouble à l'ordre public créé par cette situation se répercute sur l'ensemble des lignes concernées. Les toxicomanes ayant pour habitude de traverser les voies, le courant a tradition d'être coupé, ce qui occasionne des interruptions de circulation.

Si les engagements de la Région en matière de recrutement d'agents de téléprotection sont certes prévus en augmentation, notre groupe, par la voix de Martine DEBONNEUIL – qui est partie – a écrit dans ce sens à M. PECHENARD, vice-président de la Région en charge de ces dossiers pour le sensibiliser s'il en était besoin, on va dire, à ce problème. Il n'en demeure pas moins que le sujet relève surtout de la police nationale et non de médiateurs ou de simples agents de sécurité car il s'agit de délinquants potentiellement dangereux.

Ce vœu aucunement polémique, il ne s'agit pas de désigner des responsables d'une situation déjà ancienne et surtout pas de se renvoyer la balle entre les collectivités et l'Etat. C'est un sujet grave. Il appartient à la municipalité de s'en saisir, de prendre l'initiative pour saisir les autorités et donc d'agir au plus vite. C'est pourquoi ce vœu consiste à ce que le Maire du 18ème arrondissement saisisse des autorités compétentes, pour en demander un plan d'action pour régler la question de la toxicomanie dans les stations du 18ème et qu'il organise un comité chargé de valider et, bien sûr, avec les élus, la Ville, la Préfecture, la RATP, et enfin, ce comité soit réuni toutes les deux semaines tant que dure le problème.

Dominique DEMANGEL : Oui. Alors, je vais peut-être faire appel au souvenir, à la mémoire de Daniel VAILLANT parce que je pense que c'était en 2012, je crois, la première fois que la municipalité du 18ème a pris l'initiative des conventions avec la RATP, avec la préfecture de police pour faire face au problème des usagers de drogues dans le métro.

Après, en 2014, le GLTD a été étendu au sous-sol, au métro. Donc, effectivement, c'est un travail que nous connaissons bien et sur lequel la Mairie du 18ème a été leader puisque c'est nous qui, pour la première fois, avait convaincu la RATP qu'il convenait de mettre en place un certain nombre de mesures dans le métro parce que le RATP a une petite tendance à penser que le problème allait disparaître tout seul. Là, les dossiers de convention, ils sont maintenant intégrés dans le Plan crack. La dernière convention qui a été mise en place en novembre 2017 prévoit des maraudes. Ces maraudes ont fait l'objet d'un doublement à l'occasion du Plan crack. Elles sont effectuées sous la houlette d'une association qui s'appelle Charonne Oppelia, et qui travaille avec l'ensemble des structures qui accueillent des usagers de drogues dans le 18ème et même au-delà d'ailleurs, dans le 10ème et xxx[05:06:54] dans le 19ème.

Donc, les embauches qui étaient prévues par le Plan crack ont eu lieu et il y a maintenant à peu près une file active sur l'ensemble des maraudes de plus de 225 usagers de drogue qui ont été recensés dans le métro parisien et qui sont généralement d'ailleurs des usagers qui sont connus aussi des structures en surface.

Donc, je ne partage évidemment pas les mots employés sur la délinquance des personnes en question et sur la nécessité de faire intervenir au plus vite la police parce que je ne pense pas que ce soit effectivement les moyens qui permettront de prendre en charge des personnes malades. Dans les zones entre la surface et le métro qui fait qu'effectivement, dans certains nombres de stations de métro, il y a de moins en moins de gens qui squattent, d'usagers de drogue qui squattent les stations parce que les usagers circulent, ils circulent dans les bâtiments, ils circulent aussi sur les voies. Comme vous venez de rappeler, effectivement, ça entraîne des coupures de courant pour que la vie de ces personnes ne soit pas mise en danger et si nous voulons les soigner, il vaut mieux qu'elles ne soient pas décédées. Donc, effectivement, les mesures prises par la RATP sont des mesures de protection de ces personnes qui, je le comprenais, interrompent le service, je suis moi-même confronté à ce problème-là très régulièrement. Mais c'est par travail de maraudes, de contacts et de direction de ces usagers vers les structures de prise en charge que l'on peut arriver à des résultats.

Je ne rappelle pas ici que la prise en charge d'usagers de drogues, c'est quelque chose de long qui est un travail de dentelle en termes de contact et il est très difficile d'arriver à des mesures immédiates. Donc oui, nous nous occupons de ce sujet ; oui, la RATP et son équipe ; oui, l'ensemble des structures de protection et de prévention des usagers de drogue de l'Arrondissement et au-delà s'en occupent. Enfin, les maraudes qui ont été mises en place par le Plan crack sont aussi en lien avec ce dispositif. Nous avons un dispositif opérationnel et il y a malheureusement encore des usagers de drogues.

Pascal JULIEN : Je rejoins ce qui vient d'être dit. Tout de même, je voudrais alerter nos collègues de l'opposition républicaine. Attention dans votre manière de rédiger parce qu'ils, au pluriel, ce que vous appelez les toxicomanes – on appelle plutôt usagers de drogues – ils s'adonnent sans vergogne à leurs addictions. Un peu plus loin, vous citez sans qu'on puisse vérifier la situation, conducteur de tramway qui aurait dit : « Nos amis toxicomanes ont encore traversé les voies, il faut bien les comprendre, ils sont chez eux, ces gens-là ».

Tout votre texte est écrit comme ça. Faites attention, vous allez terminer comme Pierre LISCIA. Et moi, je souhaite que vous restiez les deux pieds dans la République et non pas un pied dehors, vous comprenez ? Et là, à travers ce type d'expression, vous attisez la haine, vous attisez l'exaspération.

Je ne nie pas l'exaspération ; je ne nie pas. Dans le métro, quand je vais à Marcadet-Poissonniers et que je vois des gens dans l'état auquel ils sont et que ça arrive tout le temps, trop souvent, évidemment, ça ne me remonte pas le moral. Mais, je n'oublie pas que ce sont des malades, avant tout des malades. Les premiers à souffrir, c'est eux. Moi, je souffre aussi mais moins. Après, moi je suis au chaud le soir, on a à manger le midi. Je suis plutôt en bonne santé. Eux, non, voyez-vous ?

Donc, un petit mot de compassion pour les malades, c'est un peu plus d'humanisme. Je le répète sincèrement, je considère et surtout vous, cher collègue, on soutenait bien, vous êtes républicain, ce qui n'est pas tout à fait le cas de votre voisin qui a un pied dehors, un pied dedans, de façon extrêmement insidieuse je regrette qu'il ne soit pas là pour le dire. S'il est absent, ce n'est pas de ma faute. Malheureusement, ce n'est plus filmé ; vous témoignerez de mes propos.

Donc voilà, moi je voterai contre votre vœu, non seulement parce qu'il demande ce qu'on fait déjà depuis longtemps, pour l'essentiel, mais parce que son style, ça ne fait pas.

Eric LEJOINDRE: Alors le vœu est-t-il retiré au profit du GLTD que le procureur de la République préside depuis moins sept ans maintenant ?

Laurent QUEINNEC : Je conserve mon vœu. Juste en deux mots, ce n'est pas très élégant d'étriller mon collègue qui est absent, qui est un jeune père de famille en plus, donc il avait envie de dormir.

Ensuite, les mots qui sont utilisés, c'est vrai qu'ils sont choquants et tout ce que vous avez dit, je suis assez d'accord, j'aurais aimé ne pas avoir à les utiliser, voilà.

Eric LEJOINDRE: Moi aussi, je suis un jeune père de famille, mais je suis là quand même.

Le vœu n'est pas adopté.

69. V18201979 – Vœu déposé par les élu-e-s du groupe LRI demandant qu'une plaque soit apposée sur la maison où vécu Charles AZNAVOUR à Montmartre

Laurent QUEINNEC : Je suis sûr que le champ lexical de ce vœu conviendra davantage à M. JULIEN.

Vous connaissez Charles AZNAVOUR, je ne vais pas vous en parler beaucoup plus. Je ne doute pas non plus qu'un jour un lieu prestigieux de la capitale porte son nom. Mais en attendant, nous n'en sommes pas là. Comme vous le savez, il a commencé sa carrière à Montmartre et il y habitait. Il a décrit Montmartre dans La Bohème qu'il disait être la chanson favorite de son répertoire mais aussi d'autres chansons. Il évoquait avec émotion et passion : « La France sans Paris serait un corps sans âme, mais Paris sans Montmartre serait un cœur sans joie ». xxxx [05 :13 :25], il a laissé cette dédicace : « Ici, ma vie a changé. Je me sens heureux. J'ai été un moment, un jeune garçon de la butte ». Par son talent, par son évocation talentueuse, il fait partie de la famille de tous ces artistes qui donnent un éclat particulier à Montmartre et que nous devons lui en être reconnaissants.

Nous avons rencontré la copropriété du 18, rue Saint-Rustique qui va, le 3 décembre, se réunir et évoquer cette demande, si vous y accédez. Le vœu du Conseil d'arrondissement demande la pose d'une plaque sur la maison où a vécu Charles AZNAVOUR le 18, rue Saint-Rustique.

Eric LEJOINDRE: Merci. J'ajoute que Charles AZNAVOUR a été parrain des vendanges, je ne sais plus quelle année et qu'il n'avait pas pu être à nos côtés parce qu'il était parti en urgence en Arménie pour assister à la signature d'un accord très important pour la France et l'Arménie.

J'ajoute par ailleurs que, au moins, deux plaques sur des immeubles ont déjà été apposées en hommage à Charles AZNAVOUR, non pas dans le 18ème mais dans le 6ème, je crois. Mais vous l'avez dit vous-même, le sujet de cette plaque, il est double. Le premier, c'est l'accord de la copropriété qui est généralement d'ailleurs le financeur de ce type de plaque, nous on aide et on participe à la dénomination et tout ça mais les plaques sont apposées généralement par les copropriétés. Donc, il convient, bien sûr, comme vous l'avez dit, d'attendre le vote ou pas de la copropriété, alors qui décideront bien sûr, de la rédaction de la plaque puisqu'on ne décide pas nous-mêmes comment on rédige cette plaque.

Donc, je propose que ce sujet soit évoqué à la prochaine commission de dénomination qui devra sans doute se réunir incessamment au mois de décembre puisque c'est la procédure. Peut-être que d'ici là, vous aurez des éléments supplémentaires sur la décision ou non de la copropriété. Daniel VAILLANT.

Daniel VAILLANT : Ça ne se fait pas de prendre la parole après le Maire mais quand même.

J'étais ministre des relations avec Parlement et Charles AZNAVOUR m'a demandé un rendez-vous. Je l'ai donc reçu et il m'a demandé de tout faire pour que les Trois Baudets revivent et que ce ne soit plus un triste sex-shop qui était rue Coustou. Décidément, on aurait parlé beaucoup de la rue Coustou ce soir. Et j'ai voulu accéder à cette demande. J'ai donc demandé au Maire de Paris, Jean TIBERI, ça vous dit quelque chose. Je n'ai jamais pu déboucher malgré que le foncier était Ville de Paris. On a quand même réussi à faire des logements sociaux de qualité dans cet immeuble et avec Bertrand DELANOE, quand il a été élu, j'ai voulu notamment parce que c'était Charles AZNAVOUR mais aussi Pierre PERRET. On a fait en sorte que les Trois Baudets renaissent, revivent comme ils vivent aujourd'hui. Charles AZNAVOUR est connu en d'autres pays. On l'aime beaucoup. Je crois qu'il y a une procédure et le Maire a raison de la rappeler. Et par ailleurs, c'est suite à cela que la cuvée 2009 avait pour parrain Charles AZNAVOUR parce que c'était la cuvée des Trois Baudets.

Voilà, comme ça vous en savez encore un peu plus.

Eric LEJOINDRE: Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ?

La séance est levée.